

# Echanges Laboratoires commanditaires

**Thème :**

**ECHANGES LABORATOIRES  
COMMANDITAIRES**

**Version : 1.1 (Novembre 2015)**



Date	Evolutions	Type d'évolution (MAJEURE ; mineure)
29/03/13	<b>Evolutions 1.0 -&gt; 1.1:</b>	
	- Modification de la cardinalité entre les entités DEMANDE et PRELEVEMENT (0,N au lieu de 0,1), compte-tenu que les caractéristiques d'un même prélèvement peuvent se retrouver dans deux demandes de prestations distinctes de prélèvements et d'analyses (cas de figure entre trois acteurs)	MAJEURE
	- Ajout des attributs suivants au niveau de l'entité PRELEVEMENT: "Prélèvement réalisé"; "Agrément du prélèvement"; "Zone verticale prospectée"; "Profondeur du prélèvement"; "Coordonnée X, Y" et "Projection des coordonnées"	mineure
	- Ajout de la nomenclature n°645 pour l'attribut Finalité du prélèvement	mineure
	- Ajout de l'attribut "Référence de l'analyse chez le laboratoire" dans l'entité ANALYSE	mineure
	- Ajout de l'attribut "Code remarque" au niveau de l'entité MESURES DE PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX	mineure
	- Suppression de l'association entre DEMANDE et ECHANTILLON (doublon avec l'association PRELEVEMENT- ECHANTILLON)	mineure
	- Suppression de l'association entre ECHANTILLON et SUPPORT (doublon avec l'association PRELEVEMENT-SUPPORT)	mineure
	- Précisions apportées aux définitions d'analyses in situ et de mesures environnementales	mineure
	ERRATUM : Dans le domaine de l'AEP, la station de prélèvement correspond au concept d'installation AEP et non pas d'unité de distribution.	mineure
	- Modification de la définition des attributs "Limite de détection", "Limite de quantification", "Incertitude de la mesure"	mineure
	- Modification du type de données pour l'attribut RsAna	MAJEURE
	- Mise à jour de la nomenclature "Nature du produit à prélever" n°325	mineure
	- Suppression des règles métier E4.12, E4.13 et E4.14 qui consistent à vérifier que le prestataire doit être préleveur et/ou laboratoires d'analyses. Un interlocuteur prestataire peut ne pas être mentionné en tant que préleveur et laboratoire. Son rôle consiste alors prendre uniquement la responsabilité du déroulement des prestations avec d'autres acteurs.	mineure
	- Ajout des attributs suivants dans l'entité ANALYSE: "Agrément de l'analyse"	Mineure

20/11/15	- Modification du format de la balise DureePrel par hhhh:mm:ss au lieu de hh:mm:ss. Passage à 10 caractères	Mineure
----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

Les conditions d'utilisation de ce document Sandre sont décrites selon la licence *creative commons* ci-dessous. Elles indiquent clairement que vous êtes libre de :

- partager, reproduire, distribuer et communiquer cette œuvre,
- d'utiliser cette œuvre à des fins commerciales.



Chaque document Sandre est décrit par un ensemble de métadonnées issues du Dublin Core (<http://purl.org/dc>).

Titre	Echanges Laboratoires commanditaires
Créateur	Système d'Information sur l'Eau / Sandre
Sujet	Définition des données relatives aux échanges laboratoires commanditaires (EDILABO)
Description	
Editeur	ONEMA
Contributeur	Groupe de travail national ; Sandre
Date / Création	- 2013-03-29
Date / Modification	- 2015-11-20
Date / Validation	- 2014-01-31
Type	Text
Format	Open Document
Identifiant	Urn:sandre:dictionnaire:lab:::1.1
Langue	fra
Relation / Est remplacé par	
Relation / Remplace	Urn:sandre:dictionnaire:lab:::1
Relation / Référence	
Couverture	France
Droits	© Sandre
Version	1.1

# I. AVANT PROPOS

Le domaine de l'eau est vaste, puisqu'il comprend notamment les eaux de surface, les eaux météoriques, les eaux du littoral et les eaux souterraines, et qu'il touche au milieu naturel, à la vie aquatique, aux pollutions et aux usages.

Il est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,...

Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte, mais elle se heurte à l'absence de règles claires qui permettraient d'assurer la comparabilité des données et leur échange.

## I.1. Le Système d'Information sur l'Eau

Le *Système d'Information sur l'Eau* (SIE) est formé par un ensemble cohérent de dispositifs, processus et flux d'information, par lesquels les données relatives à l'eau sont acquises, collectées, conservées, organisées, traitées et publiées de façon systématique. Sa mise en œuvre résulte de la coopération de multiples partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations, qui se sont engagés à respecter des règles communes définies par voie réglementaire et contractuelle. Elle nécessite la coordination de projets thématiques nationaux, de projets transverses (Sandre, Référentiels cartographiques,...) et des projets territoriaux. L'organisation du Système d'Information sur l'Eau est mise en place depuis 1992.

Le schéma national des données sur l'eau (SNDE) fixe les objectifs, le périmètre, les modalités de gouvernance du système d'information sur l'eau (SIE) et décrit ses dispositifs techniques (de recueil, conservation et diffusion des données et des indicateurs) ; il précise comment ces dispositifs sont mis en œuvre, comment les méthodologies et le référentiel des données et des services sont élaborés, et comment les données sont échangées avec d'autres systèmes d'information. L'arrêté a été signé par les ministres chargés de l'environnement, de l'agriculture, des collectivités territoriales, de l'outre-mer et de la santé. Le SNDE, complété par des documents techniques (méthodologies, dictionnaires de données, formats d'échange, etc.), constitue le référentiel technique du SIE, qui doit être respecté par tous ses contributeurs, conformément au décret n° 2009-1543 du 11 décembre 2009. Ce décret est complété par un arrêté interministériel publié au JO du 24 août 2010.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est l'une des composantes indispensables du SIE, et constitue la raison d'être du Sandre, Service d'Administration Nationale des Données et des Référentiels sur l'Eau.

## I.2. Le Sandre

Le Sandre est chargé :

- d'élaborer les dictionnaires des données, d'administrer les nomenclatures communes au niveau national, d'établir les formats d'échanges informatiques de données, de définir des scénarios d'échanges et de standardiser des services WEB,
- de publier les documents normatifs après une procédure de validation par les administrateurs de données Sandre et d'approbation par le groupe Coordination du Système d'Information sur l'Eau.
- d'émettre des avis sur la compatibilité au regard des spécifications

### I.2.1. Les dictionnaires de données

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités : sa signification ;

- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le Sandre a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entre les différents acteurs du monde de l'eau.

### I.2.2. Les listes de référence (i.e. Jeux de données de référence)

L'échange de données entre plusieurs organismes pose le problème de l'identification et du partage des données qui leur sont communes. Il s'agit des paramètres, des méthodes, des supports, des intervenants mais aussi des stations de mesure, des zonages réglementaires,... qui doivent pouvoir être identifiés de façon unique quel que soit le contexte. Si deux producteurs codifient différemment leurs paramètres, il leur sera plus difficile d'échanger des résultats.

C'est pour ces raisons que le Sandre s'est vu confier l'administration et la diffusion du référentiel commun sur l'eau afin de mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau une codification unique, support de référence des échanges de données sur l'eau.

### **I.2.3. Les formats d'échange informatiques**

Les formats d'échange élaborés par le Sandre visent à réduire le nombre d'interfaces des systèmes d'information que doivent mettre en œuvre les acteurs du monde de l'eau pour échanger des données.

Afin de ne plus avoir des formats d'échange spécifiques à chaque interlocuteur, le Sandre propose des formats uniques utilisables par tous les partenaires.

### **I.2.4. Les scénarios d'échanges**

Un scénario d'échanges décrit les modalités d'échanges dans un contexte spécifique. En s'appuyant sur l'un des formats d'échanges du Sandre, le document détaille la sémantique échangée, décrit les données échangées (obligatoires et facultatives), la syntaxe du ou des fichiers d'échanges et les modalités techniques et organisationnelles de l'échange.

### **I.2.5. Les services d'échanges**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Architecture du Système d'Information sur l'Eau (ASIE), le Sandre est chargé de définir et de standardiser les services WEB qui rendent les outils et systèmes d'information interopérables entre eux.

### **I.2.6. Organisation du Sandre**

Le Sandre est animé par une équipe basée à l'Office International de l'Eau à Limoges qui s'appuie, pour répondre à ces missions, sur les administrateurs de données des partenaires du SIE ainsi que sur des experts de ces mêmes organismes ou d'organismes extérieurs.

Pour de plus amples renseignements sur le Sandre, vous pouvez consulter le site Internet du Sandre : <http://sandre.eaufrance.fr> ou vous adresser à l'adresse suivante :

Sandre - Office International de l'Eau  
15 rue Edouard Chamberland  
87065 LIMOGES Cedex  
Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.11.47.48

## I.3. Notations dans le document

### I.3.1. Termes de référence

Les termes DOIT, NE DOIT PAS, DEVRAIT, NE DEVRAIT PAS, PEUT, OBLIGATOIRE, RECOMMANDE, OPTIONNEL ont un sens précis. Ils correspondent à la traduction française de la norme RFC2119 ([RFC2119](#)) des termes respectifs MUST, MUST NOT, SHOULD, SHOULD NOT, MAY, REQUIRED, RECOMMENDED et OPTIONAL.

### I.3.2. Gestion des versions

Chaque document publié par le Sandre comporte un numéro de version évoluant selon les règles suivantes :

Si cet indice est composé uniquement d'un nombre réel positif supérieur ou égal à 1.0 et sans la mention « beta », alors le document en question est une version approuvée par l'ensemble des acteurs en charge de sa validation. Il est publié sur le site internet du Sandre et est reconnue comme un document de référence, en particulier pour tout déploiement informatique.

Si cet indice est composé d'un nombre réel strictement inférieur à 1.0 (exemple : 0.2, 0.3,...) ou bien supérieur ou égale à 1.0 avec la mention « beta » (exemple : 1.0beta, 1.1beta,...), alors le document en question est une version provisoire. Il s'agit uniquement d'un document de travail. Il n'est donc pas reconnu par les acteurs en charge de sa validation et ne doit pas être considéré comme un document de référence. Ce document est susceptible de subir des révisions jusqu'à sa validation définitive.

Si un indice de version évolue uniquement d'une décimale (exemple : 1.0 à 1.1), alors il s'agit généralement de la prise en compte de modifications mineures dans le document en question (exemple : mise à jour de définitions, d'attributs, de règles de gestion,...).

Si en revanche un indice de version change d'entier naturel (exemple : 1.0 à 2.0, 1.2 à 2.0), accompagné d'une décimale égale à 0, alors il s'agit généralement de la prise en compte de modifications majeures dans le document en question (exemple : mise à jour d'un ensemble d'entités, d'associations, de règles de gestion,...).

**Le document actuel est la version 1.1 et constitue un document Validé.**

## II. INTRODUCTION

Le thème **Echanges laboratoires commanditaires** a été traité par le Sandre avec un groupe d'expert national. Il se traduit par la parution de différents documents accessibles à l'ensemble des acteurs qui répondent à des besoins différents :

	Objectif du document	Cible	Nom du document
général ↓ détail	Présentation de la sémantique Sandre du thème	Acteurs du domaine de l'Eau	* Présentation générale données
	<b>Dictionnaire de données par sous thème</b>	<b>Acteurs implémentant un système sur le thème</b>	* <b>Dictionnaire de données</b>
	Spécifications techniques du format d'échange Sandre	Informaticiens implémentant un scénario d'échanges de données	* Format d'échange XML

Tous ces dictionnaires étant interdépendants, les définitions d'objets ou d'attributs d'un dictionnaire peuvent faire mention d'éléments présents dans les autres dictionnaires. Afin de faciliter la compréhension de ces liens, les objets qui proviennent d'autres dictionnaires sont grisés dans les schémas de données.

### Espaces de nommage :

Les espaces de nommage permettent d'identifier, de manière unique, l'ensemble des concepts pris dans chacun de ces référentiels élémentaires :

Préfixe de l'espace de nommage externe (style « PremièreLigneTableau »)	Adresse URI de l'espace de nommage externe	Nom de l'espace de nommage
sa_int	http://xml.sandre.eaufrance.fr/int/1	Référentiel intervenants
sa_par	http://xml.sandre.eaufrance.fr/par/1	Référentiel Paramètres
cct	http://xml.sandre.eaufrance.fr/Composants/1	Type de données
sa_com	http://xml.sandre.eaufrance.fr/com/1	Référentiel administratif



## III.CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES

### III.1. Description des concepts

Chaque concept du dictionnaire de données, dénommé entité, est décrit par un texte proposant une définition commune ainsi que ces règles de gestion. Cette définition peut être complétée par des règles relatives à la codification de cette entité ou des responsabilités de gestion.

Pour chaque concept, il est précisé :

- Les informations qui caractérisent l'entité,
- Les associations avec d'autres entités
- Les entités qui héritent de ce concept (entités filles) ,
- Le concept parent d'un éventuel héritage (entité mère),
- éventuellement sa représentation cartographique

### III.2. Description des informations

Chaque information du dictionnaire de données, dénommée attribut par la suite du document, correspond à un élément d'information de base utilisé par les entités.

Chaque attribut est décrit par :

un texte précisant sa définition, ses règles de gestion, la liste éventuelle de valeurs possibles administrées par le Sandre ou un organisme tiers, et les responsabilités en matière d'administration et de gestion des données.

Chaque attribut peut être complété par des métadonnées descriptives :

- Un texte précisant sa définition et les éventuelles règles de gestion s'y rapportant
- Le nom de la balise XML correspondant à l'attribut, et ayant valeur d'identifiant de cette information au sein des dictionnaires de données Sandre,
- Le format utilisé pour stocker cet attribut,
- Le responsable de cet attribut,
- La précision à laquelle doit être saisie l'information,
- La longueur impérative ou maximale de l'attribut,
- Les règles de typologie (majuscule, accentué,...) à respecter,
- L'origine temporelle si nécessaire,

- L'étendue des valeurs possibles pour les attributs numériques,
- L'unité de mesure,
- La structure d'écriture de l'information si celle-ci existe,
- Le rôle de cet attribut dans l'entité, notamment s'il s'agit d'un identifiant (clé primaire).

Toutes ces métadonnées ne sont pas toujours indiquées pour chaque information. La description détaillée de ces métadonnées est présentée ci-après.

### **III.2.1. Identifiant de l'attribut**

Le nom de balise XML d'une entité ou d'un attribut, ainsi que l'adresse URI de l'espace de nommage dans lequel l'élément XML a été défini ont valeur d'identifiant.

Par exemple, l'attribut 'Code de l'unité de référence' possède comme nom de balise XML `<sa_par:CdUniteReference>`.

### **III.2.2. Nom de balise XML d'un attribut**

Chaque entité et attribut dispose d'un nom de balise XML. Celui-ci est composé d'une part du préfixe de l'espace de nommage attribué à la thématique traitée par le Sandre, et d'autre part d'une restriction littéraire du libellé de l'attribut correspondant. Ces informations sont encadrées par les symboles « < » et « > », conformément aux spécifications XML.

Dans le cadre des échanges de données selon le formalisme XML Sandre, le nom des balises XML, à employer pour encadrer les données métiers, ne doivent pas comporter le préfixe de l'espace de nommage.

Par exemple, l'attribut 'Code de l'unité de référence' possède comme nom de balise XML `<sa_par:CdUniteReference>`. Dans les fichiers d'échange, l'espace de nommage est inutilisé et le nom de la balise XML devient uniquement `<CdUniteReference>`.

Désormais, le nom de balise XML d'une entité ou d'un attribut a valeur d'identifiant.

### **III.2.3. Nature de l'attribut**

Le dictionnaire de données indique à l'aide de cette rubrique si l'attribut est identifiant (clef primaire) de l'objet auquel il est rattaché.

### **III.2.4. Formats de données des attributs**

La description des attributs fait appel à l'un des sept formats de données suivants :

Formats de données	Détail	Abréviation utilisée
Caractère illimité	Texte (Chaîne de caractère alphanumérique de longueur non limitée)	TextType
Caractère limité	Chaîne de caractère alphanumérique de longueur limitée	TextType+ [Longueur]
Date	Date	DateType
Date-Heure	Date-Heure	DateTimeType
Heure	Heure	TimeType
Numérique	Numérique	NumericType
Objet graphique (binaire)	Contenu image, selon les définitions MIME type (IETF RFC 2046)	BinaryObjectType
Logique	Information booléenne prenant pour valeur: <ul style="list-style-type: none"> <li>● « true » ou « 1 »</li> <li>● « false » ou « 0 »</li> </ul>	IndicatorType

Le format « **Caractère limité** » indique que l'attribut est une donnée alphanumérique dont la longueur est précisée, contrairement au format « **Texte** » qui est associé à des attributs alphanumériques dont la longueur est illimitée. Sauf indication contraire, les attributs de ces deux formats peuvent contenir des majuscules et/ou des minuscules.

Le format « **numérique** » concerne les attributs ne contenant que des nombres, entiers ou décimaux. La longueur des numériques n'est précisée que lorsqu'elle a une signification sémantique ou physique ; la longueur d'affichage n'est jamais mentionnée. En conséquence, les longueurs ne sont pas définies, en général, pour les nombres décimaux. Sauf précision contraire, les attributs de format numérique sont des entiers qui ont comme longueur maximale celle indiquée.

Le format « **logique** » est un format qui n'autorise que deux valeurs « true » (*Vrai*) ou « false » (*Faux*).

Sauf indication contraire, les attributs au format « **date** » portent sur le jour, le mois et l'année. De même les attributs au format « **heure** » contiennent des informations sur l'heure, les minutes et les secondes, alors que le format « **Date-Heure** » portent sur l'ensemble de ces composantes temporelles (jour, mois, année, heure, minute, seconde) .

Les attributs au format « **binaire** » correspondent à des objets graphiques tels que des cartes, des diagrammes, des photos. Il se traduiront généralement dans une base de données par des liens texte vers des images ou par un stockage direct de ces images dans la base de données.

### III.2.5. Liste de valeurs possibles pour un attribut

Certains attributs doivent prendre pour valeur possibles des codes définis au sein d'une nomenclature (liste de valeurs possibles), chaque code étant alors associé à un libellé, accompagné d'un mnémonique et d'une définition.

Ces listes sont présentées sous la forme d'un tableau à différentes entrées:

Code	Mnémonique	Libellé	Définition

Les codes (clefs primaires) permettent d'assurer l'unicité de chaque occurrence.

Le mnémonique est une appellation synthétique ne dépassant pas 25 caractères. Cette information est créée à des fins d'exploitation informatique et peut contenir des sigles ou des abréviations.

### III.2.6. Responsable

Le responsable est le ou les organismes sous la responsabilité desquels la donnée mentionnée dans l'attribut est communiquée. Cette caractéristique n'a aucune valeur par défaut et est spécifiée pour tous les attributs.

### III.2.7. Précision absolue

La précision absolue est l'approximation limite absolue de la valeur de la donnée exprimée suivant une unité déterminée. Elle s'applique quelle que soit l'expression de la donnée. Par exemple, le fait qu'une superficie d'un bassin versant ait comme précision absolue l'hectare, signifie que quelle que soit la grandeur du bassin versant, la superficie de celui-ci ne pourra jamais dépasser en précision l'hectare et être exprimée, par exemple, en mètre carré. De même, la précision absolue des sommes à mentionner sur les déclarations d'impôts sur le revenu est l'euro. Elles doivent donc être arrondies à l'euro près et il ne sera donc pas tenu compte des centimes si ceux-ci étaient inscrits.

Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*Obligatoire* ou *Indicative*) de la précision absolue sont précisées à l'aide des caractéristiques :

Le type de précision absolue,

Le caractère de la précision absolue.

Le type de précision absolue n'a pas de valeur par défaut, mais le caractère de la précision absolue est obligatoire sauf indication contraire.

Par défaut, aucune précision absolue n'est définie.

### III.2.7.a Type de précision absolue

Le type de précision absolue indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision absolue est maximale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie.

### III.2.7.b Caractère de la précision absolue

Le caractère de la précision absolue définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

## III.2.8. Précision relative

En général, la précision relative fait référence au nombre de chiffres significatifs que doit comporter l'expression de la donnée associée à l'attribut. La précision relative est sans unité alors que les chiffres significatifs doivent être exprimés dans l'unité de mesure retenue par le Sandre ou dans un multiple ou sous-multiple décimal.

Dans des cas particuliers, la précision relative est définie à l'aide d'un nombre entier ou décimal. Cela s'applique, par exemple, à des nombres qui s'expriment à une valeur près, cette valeur étant un entier, un réel, une fraction, un pourcentage...

Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*obligatoire* ou *indicative*) de la précision relative sont précisées à l'aide des caractéristiques :

- type de précision relative,
- caractère de précision relative.

Par défaut, aucune précision relative n'est définie.

### III.2.8.a Type de précision relative

Le type de précision relative indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision relative est maximale lorsque la précision de la valeur de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie.

### III.2.8.b Caractère de la précision relative

Le caractère de la précision relative définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

### III.2.9. Longueur impérative

Les longueurs attribuées à chaque attribut sont *maximales* ou *impératives*. Dans le dernier cas, les données devront être systématiquement de la longueur indiquée. Par exemple, la longueur impérative de 14 positions pour le code SIRET de l'intervenant signifie que les codes SIRET doivent obligatoirement comporter quatorze chiffres même si, par exemple, les premiers chiffres à gauche sont des zéros.

**Par défaut, les longueurs sont maximales.**

### III.2.10. Majuscule / Minuscule

La caractéristique *Majuscule / Minuscule* indique si la donnée relative à l'attribut doit être constituée exclusivement de majuscules ou s'il peut comporter des minuscules et des caractères spéciaux ("ç", "&", etc...).

**Par défaut, l'utilisation des majuscules, des minuscules et des caractères spéciaux est permise.**

### III.2.11. Accentué

La caractéristique *accentué* signale si la donnée relative à l'attribut peut comporter ou non des lettres accentuées.

**Par défaut, les données peuvent comporter des lettres accentuées.**

### III.2.12. Origine temporelle

L'*origine temporelle* est la référence par rapport à laquelle sont exprimées les dates et heures. Il s'agit de savoir, par exemple, si une date s'exprime par rapport au calendrier grégorien ou musulman ou si une heure s'exprime en temps universel ou en heure locale, en heure d'hiver ou en heure d'été, etc.

**Par défaut, l'origine temporelle est le calendrier grégorien et l'heure courante de l'horloge parlante.**

### III.2.13. Nombre décimal

La caractéristique *nombre décimal* indique si la donnée décrite est un nombre entier ou décimal. Il s'agit d'une caractéristique qui résulte de l'écart entre l'unité retenue pour la donnée et l'unité réelle dans laquelle elle s'exprime. Ainsi, il est théoriquement possible de choisir une unité de mesure suffisamment petite pour toujours n'avoir que des nombres entiers. Cependant, en pratique, il n'est jamais certain que l'unité retenue soit suffisamment petite pour n'avoir que des entiers quels que soient les données (valeurs) à manipuler.

**Par défaut, les attributs numériques sont des entiers.**

### III.2.14. Valeurs négatives

La caractéristique *valeurs négatives* aura la mention "*oui*" si l'attribut peut comporter des nombres négatifs.

**Par défaut, elles sont à non.**

### III.2.15. Borne inférieure de l'ensemble des valeurs

La *borne inférieure de l'ensemble des valeurs* est la plus petite valeur que peut prendre un attribut.

**Aucune borne inférieure n'est définie par défaut.**

### III.2.16. Borne supérieure de l'ensemble des valeurs

La *borne supérieure de l'ensemble des valeurs* est la plus grande valeur que peut prendre un attribut.

**Aucune borne supérieure n'est définie par défaut.**

### III.2.17. Pas de progression

Le *pas de progression* est une indication supplémentaire sur les valeurs que peut prendre la donnée décrite. Si un pas est défini pour une donnée, les valeurs associées devront être des multiples de ce pas.

**Aucun pas de progression n'est défini par défaut.**

### III.2.18. Unité de mesure

L'*unité de mesure* est la grandeur dans laquelle doit s'exprimer la valeur de l'attribut. Le choix de l'unité est indépendant de la valeur de la précision absolue. Une valeur dont la précision absolue est de plus ou moins 1 milligramme peut s'exprimer en gramme avec trois chiffres décimaux.

Aucune unité de mesure n'est définie par défaut.

### III.2.19. Expression régulière

La caractéristique *expression régulière* est utilisée lorsque les données se rapportant à un attribut doivent répondre à un modèle de chaînes de caractères.

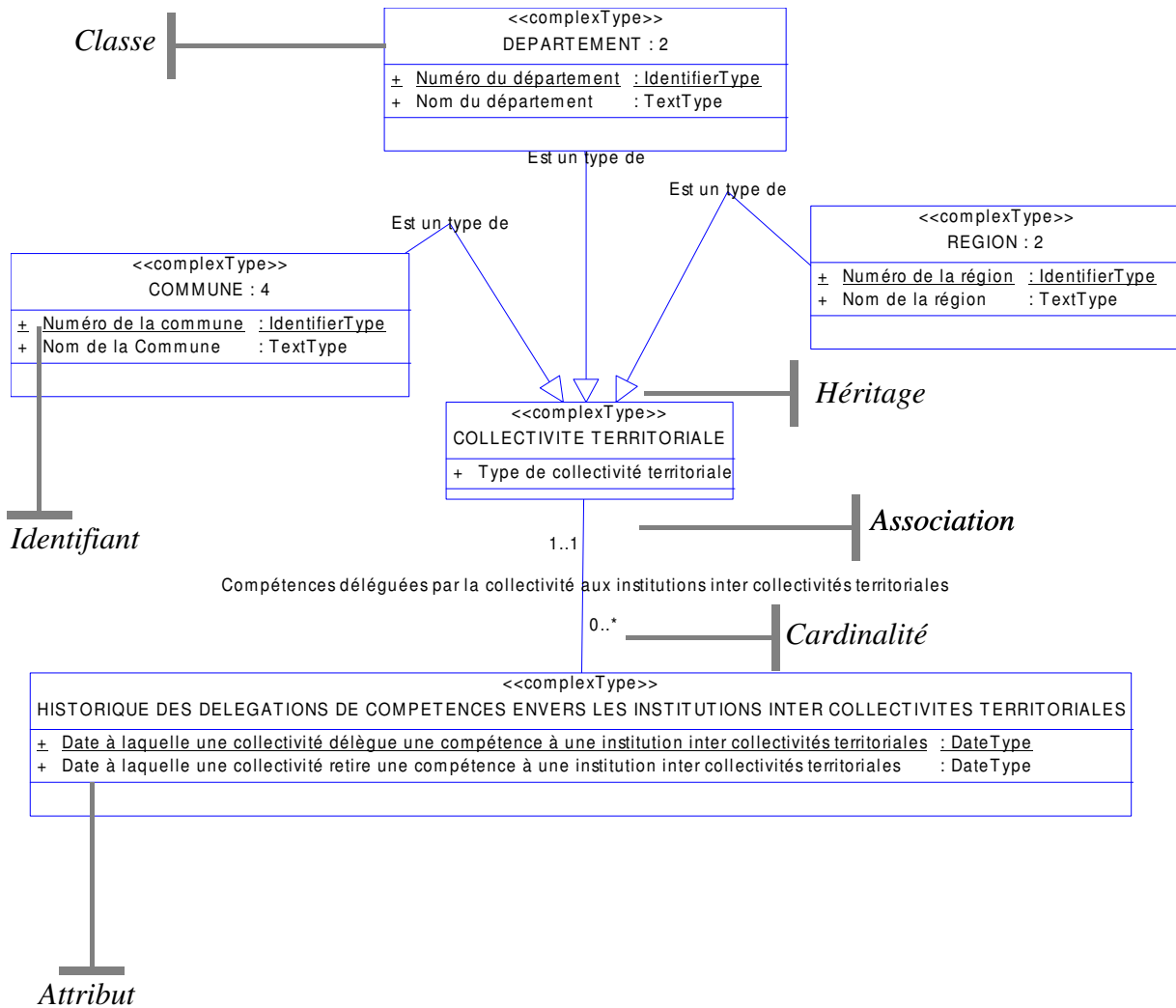
La syntaxe employée pour exprimer les expressions régulières correspond à celle définie dans le cadre des spécifications XML Schema rédigées par le consortium « W3C », au niveau de la facette « pattern ».

Par, exemple, l'expression régulière suivante «`((([0-8][0-9AB])|(9[0-8AB]))[0-9]){3}`» est la règle de formatage de données que tout code INSEE de commune française est censé respecter.

### III.3. Formalisme des modèles orientés objets

Le dictionnaire de données décrit le modèle orienté objet selon un formalisme UML.

Le schéma ci-après décrit les principaux formalismes utilisés dans le cadre de la modélisation UML :





Les principales notions de bases utilisées en UML sont rappelées ci-après. Le lecteur se reportera à un guide détaillé sur la Modélisation Orientée Objet pour un approfondissement de ces notions.

- **Modèle orienté objet**

Le modèle orienté objet (MOO), également appelé diagramme de classes rassemble toutes les informations relatives aux données contenues dans un système d'information. Il constitue un référentiel informationnel de l'organisation assimilable à un dictionnaire de données.

Un MOO représente la structure logique commune d'un domaine métier particulier , indépendamment du logiciel ou de la structure de stockage des données. Un modèle objet contient toujours des données qui ne sont pas encore mises en oeuvre dans une base de données physique. Il constitue une représentation formelle des données nécessaires au fonctionnement d'un système d'information.

- **Classe**

Une classe est un objet réel ou abstrait contenu dans un système d'information. Il peut s'agir de personne, lieu, chose ou concept dont les caractéristiques présentent un intérêt pour le thème décrit et au sujet duquel vous souhaitez conserver des informations

*Dans le modèle objet, chaque entité est visualisée par un rectangle contenant son nom et ses attributs.*

- **Attribut**

Un attribut, également appelé propriété, est une composante élémentaire de la description d'une entité ou d'une association.

*Dans le modèle objet, l'attribut est indiqué dans la case Classe . De plus, il est précisé les informations suivantes :*

Attribut « simple »	<i>Nom de l'attribut</i>	
Attribut identifiant primaire	<i><u>Nom de l'attribut</u></i>	<i>&lt;pi&gt; pour primary Identifier</i>

*La dernière information sur chaque attribut est le format de cette information :*

Format Caractère limité	<i>TextType+ [Longueur]</i>
Format texte (caractère illimité)	<i>TextType</i>
Numérique	<i>NumericType</i>
Logique	<i>IndicatorType</i>
Date	<i>DateType</i>
Heure	<i>TimeType</i>
Date-Heure	<i>DateTimeType</i>
Objet graphique (binaire)	<i>BinaryObjectType</i>

● **Association**

Une association, également appelée relation, est un lien entre au moins deux classe qui précise le nombre de participation de chaque entité à l'association (cardinalités).

*Dans le modèle objet, chaque association est représentée par un lien mentionnant son nom et les cardinalités pour chaque classe.*

Le lien comporte une cardinalité minimale (premier chiffre) et une cardinalité maximale (second chiffre) qui précisent l'implication de chaque classe dans la relation. Il indique également les dépendances d'identifiant entre les classes qui composent la relation.

● **Cardinalité et clef primaire étrangère**

Le diagramme de classe UML ne permet pas de mentionner des clefs primaires étrangères (clef primaire provenant d'une classe associée). Par conséquent, lorsque le symbole graphique « # » est affiché à côté d'une cardinalité d'une association, cela signifie que la clef primaire de la classe associé participe en tant que clef primaire étrangère à l'autre classe de l'association.

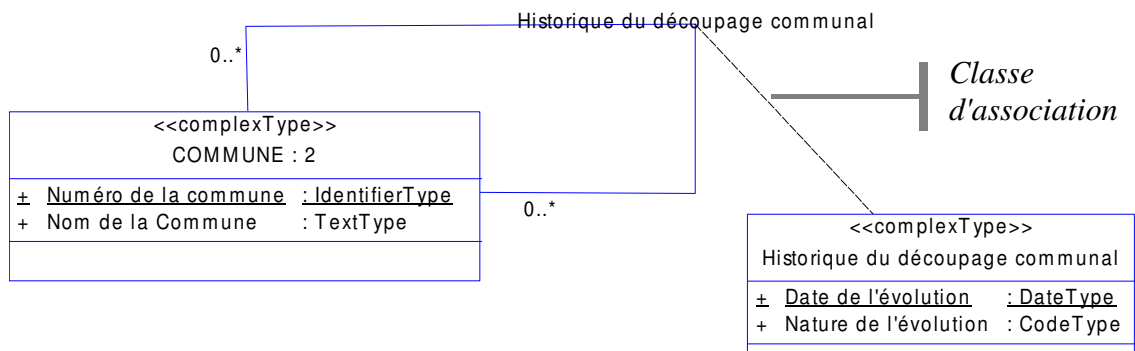
*Par exemple, un département a AU MOINS une commune rattachée et AU MAXIMUM n communes se traduit par le couple de cardinalités (1,\*).*

● **Classe d'association**

Une association peut être matérialisée par une classe dans une des circonstances suivantes :

- si l'association est porteuse d'attributs,
- si l'association se matérialise par un objet concret dans le monde réel,
- si l'association est de multiplicité \* de part et d'autre de l'association (cf schéma ci-dessous)

Elle est modélisée par un lien en pointillé allant de la classe d'association vers l'association concernée.



● **Identifiant**

Un identifiant est composé d'un ou plusieurs attributs dont la combinaison est unique pour chaque occurrence de l'objet auquel il se rattache.

L'identifiant est dit primaire lorsqu'il est l'identifiant principal de l'objet. *Graphiquement, les éléments composant l'identifiant primaire sont soulignés.*

L'identifiant est dit simple lorsqu'il est basé sur un attribut et composé lorsqu'il est basé sur plusieurs.

- **Héritage**

Relation particulière qui définit une classe comme étant une instance particulière d'une classe plus générale. Par exemple, une commune hérite du concept de « Collectivités territoriales ».

Généralement, l'héritage entraîne que les entités ont des informations communes : attributs communs, identifiants identiques,...

*Dans le modèle objet, l'héritage est représenté par une flèche. La flèche indique l'entité mère de l'héritage alors que le trait simple précise l'entité..*

### III.4. Représentation cartographique d'une entité

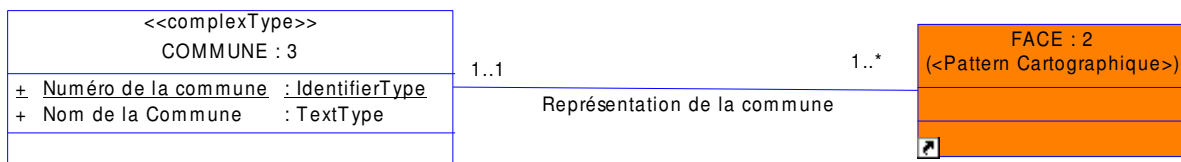
Certaines entités présentent une représentation cartographique, au sens d'un objet géométrique manipulable dans un Système d'Information Géographique (SIG). Le Sandre indique dans le modèle de données les entités présentant une représentation cartographique de référence. Par contre, toutes les entités ayant une représentation cartographique issue d'une agrégation d'une autre entité ne sont pas indiquées.

Par exemple, la commune a une représentation cartographique ; par contre, le département n'est pas indiqué car l'objet géométrique du département correspond à l'agrégation spatiale des objets géométriques des communes du département.

Les caractéristiques de chaque objet géométrique ne sont pas détaillées dans le modèle de données du Sandre. Néanmoins, une entité peut être associée à une ou plusieurs primitives géométriques :

- Le nœud : Il s'agit d'un point défini par un X et un Y,
- L'arc : Il s'agit d'une ligne ou polygone, c'est à dire un ensemble de points connectés entre eux
- La face : Il s'agit d'une surface constituant un polygone fermé.

La commune est représentée par une ou plusieurs faces (polygones) se traduit par.



## IV. GESTION DES CODES DE REFERENCE

Les dictionnaires de données font quelquefois référence à des codes qui ne sont pas décrits dans le dictionnaire : il s'agit des **listes de référence du Sandre**. Ces listes ne sont pas fixées lors de la rédaction du document mais évoluent en fonction des demandes d'ajouts provenant des acteurs de l'Eau.

En effet, le partage de données informatisées entre différents partenaires s'articule autour de la mise en place de listes de valeurs communes, servant de référence pour l'ensemble des acteurs, et identifiées de façon unique quel que soit le contexte d'échange. Du point de vue terminologique, ces recueils de données normalisées constituent un référentiel.

L'une des missions du © Sandre consiste à élaborer, administrer et mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau, un référentiel incluant différentes listes de données métiers ayant trait au domaine de l'eau. Ce référentiel pivot est régulièrement actualisé grâce à la coopération entre membres experts issus de partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations qui se sont engagés dans l'élaboration d'un langage commun des données sur l'eau.

Ce référentiel est appelé à être un instrument central indispensable à toute infrastructure informatique d'échanges de données. Il contribue d'une part à améliorer la qualité des données échangées par sa capacité à restituer des informations codifiées, mises à jour et jugées fiables par ses utilisateurs. D'autre part, la gestion d'un tel référentiel s'inscrit pleinement dans un cadre commun d'interopérabilité des systèmes d'information.

Par exemple, la liste de référence des paramètres est administrée par le Sandre et recense de manière générale toute propriété d'un milieu ou d'une partie d'un milieu qui contribue à en apprécier les caractéristiques et/ou la qualité et/ou l'aptitude à des usages.

Les listes de référence ont vocation à être partagées et utilisées par les acteurs du monde de l'eau pour faciliter leurs échanges de données.

Parmi ces listes de référence, certaines d'entre elles sont administrées par le Sandre (exemple : liste des codes nationaux de paramètres analytiques).

Par ailleurs, le Sandre diffuse des listes de référence provenant d'autres administrations ou organismes telles que les listes de cours d'eau, de masses d'eau,...

L'accès à ces listes de références est disponible dans leur dernière version sur le site Internet du Sandre [sandre.eaufrance.fr](http://sandre.eaufrance.fr) .

## V. DICTIONNAIRE DES ENTITES

### V.1. ANALYSE

➤ **Nom de balise XML :** <sa\_lab:Analyse>

➤ **Définition :**

Les analyses font référence à toutes les actions de détermination d'une valeur sur un échantillon, qu'ils s'agissent d'analyses, de mesures, d'observations, etc... faites en laboratoire ou sur le lieu de prélèvement (analyses in situ).

Une analyse ne porte que sur un et un seul paramètre.

Cette entité ne comprend pas les phases de prélèvement même quand celles-ci font partie intégrante de la méthode d'analyse.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au lieu où a été réalisé le prélèvement.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Agrément de l'analyse (1,1)
- Code remarque de l'analyse (1,1)
- Numéro d'ordre d'analyse (1,1)
- Accréditation de l'analyse (0,1)
- Analyse in situ / en laboratoire (0,1)
- Analyse sous réserve (0,1)
- Commentaires sur l'analyse (0,1)
- Confirmation du résultat d'analyse (0,1)
- Date de l'analyse (0,1)
- Heure de l'analyse (0,1)
- Incertitude analytique (0,1)
- Limite de détection (0,1)
- Limite de quantification (0,1)
- Limite de saturation (0,1)
- Référence de l'analyse chez le laboratoire (0,1)
- Rendement de l'extraction (0,1)
- Résultat de l'analyse (0,1)
- Résultat de référence (0,1)
- Volume filtré (0,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- GROUPE DE PARAMETRES / Analyse définie dans un groupe de paramètres (0,1) [V.5]
- ECHANTILLON / Analyses réalisées sur un échantillon (0,n) [V.4]
- COMMEMORATIF / Commémoratifs de l'entité ANALYSE (0,n) [V.2]
- FRACTION ANALYSEE / Fraction analysée sur laquelle l'analyse est réalisée (1,1) [V.15]
- METHODE / Méthode d'extraction (0,1) [V.13]
- METHODE / Méthode fractionnement (0,1) [V.13]
- METHODE / Méthode utilisée pour l'analyse (0,1) [V.13]
- INTERVENANT / Payeur de l'analyse (0,1) [V.11]
- PARAMETRE / Réalisation d'une analyse sur un paramètre (1,1) [V.12]
- INTERVENANT / Références du laboratoire (1,1) [V.11]
- PARAMETRE / Solvant utilisé (0,1) [V.12]
- UNITE DE REFERENCE / Unité de mesure du résultat d'analyse (1,1) [V.16]

## V.2. COMMEMORATIF

- **Nom de balise XML :** <sa\_lab:Commemoratif>
- **Définition :**

Un COMMEMORATIF est un attribut complémentaire structuré et rattaché à un seul et unique concept natif existant.

Dans le cadre des échanges Laboratoires Commanditaires concernant l'envoi de demandes et/ou de résultats d'analyses, un COMMEMORATIF est obligatoirement rattaché à l'une des entités suivantes:

- DEMANDE
- PRELEVEMENT
- ECHANTILLON
- ANALYSE

Si besoin, le SANDRE peut fédérer la codification de commémoratifs à l'échelle nationale, au travers d'une liste de référence administrée par le SANDRE, ceci pour lever toute ambiguïté liée à la multiplicité de codes et la redondance des commémoratifs.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
  - Code du commémoratif (1,1)
  - Descriptif du commémoratif (0,1)
  - Libellé du commémoratif (0,1)
- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
  - PRELEVEMENT / Commémoratif du prélèvement (0,n) [V.8]
  - ANALYSE / Commémoratifs de l'entité ANALYSE (0,n) [V.1]
  - DEMANDE / Commémoratifs de l'entité DEMANDE (0,n) [V.3]
  - ECHANTILLON / Commémoratifs de l'entité ECHANTILLON (0,n) [V.4]

### V.3. DEMANDE

- **Nom de balise XML :** <sa\_lab:Demande>
- **Définition :**

Une demande est un message qui lie deux et uniquement deux acteurs pour la réalisation d'un ensemble de prestations en fonction de la nature même de la demande. Cet ensemble de prestations est à réaliser durant une période donnée.

Le commanditaire est par définition l'émetteur d'une demande.

Le prestataire est par définition le récepteur d'une demande.

L'identification d'une demande relève du ressort du commanditaire de cette même demande.

La codification d'une demande repose donc sur le principe suivant : un identifiant unique spécifiquement attribué par le commanditaire couplé au code de ce commanditaire (code SIRET ou code SANDRE) et à l'origine du code du commanditaire, ceci pour rendre l'unicité de chaque demande dans l'ensemble du périmètre d'échanges Laboratoires-Commanditaires.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Code de la demande chez le commanditaire (1,1)
- Code de la demande chez le prestataire (1,1)
- Contexte de codification (1,1)
- Type de demande (1,1)
- Commentaires sur la demande (0,1)
- Date de début d'application de la demande (0,1)
- Date de fin d'application de la demande (0,1)
- Date de la demande (0,1)
- Libellé de la demande (0,1)
- Référence du marché (0,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- INTERVENANT / Commanditaire (1,1) [V.11]
- COMMEMORATIF / Commémoratifs de l'entité DEMANDE (0,n) [V.2]
- INTERVENANT / Destinataires des résultats d analyses (0,n) [V.11]
- INTERVENANT / Payeur de l'ensemble des prestations (0,1) [V.11]
- INTERVENANT / Prestataire (1,1) [V.11]
- PRELEVEMENT / Réalisation de prélèvement (0,n) [V.8]

## V.4. ECHANTILLON

➤ **Nom de balise XML :** <sa\_lab:Echantillon>

➤ **Définition :**

Un échantillon est le résultat d'un prélèvement réalisé ou commandé par un commanditaire.

Un échantillon est obligatoirement destiné à un intervenant (exemple:laboratoire).

Cette définition n'introduit pas la notion de flacon puisque lors du prélèvement, plusieurs flacons peuvent être amenés au laboratoire.

Cette définition est issue d'un consensus Laboratoires/Commanditaires afin de répondre aux modalités d'échanges de données.

Un échantillon est acheminé dans des conditions de transport et de conservation particulières.

Un échantillon fait obligatoirement référence à une demande d'analyses.

En revanche, un échantillon ne fait pas obligatoirement à un prélèvement.

Un échantillon porte toujours sur un seul support. Il n'est pas possible d'avoir un échantillon qui soit à la fois d'eau et d'êtres vivants. Par contre, un support peut faire l'objet de plusieurs échantillons pendant une opération de prélèvement. C'est le cas, par exemple, de l'eau qui peut être prélevée dans des flacons en verre et en plastique, suivant les paramètres à mesurer.

Les informations sur l'échantillon sont sous la responsabilité de l'organisme ayant créé cet échantillon.



➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Référence de l'échantillon chez le commanditaire (1,1)
- Acceptabilité de l'échantillon (0,1)
- Commentaires sur l'échantillon (0,1)
- Complétude de l'échantillon (0,1)
- Date de réception de l'échantillon (0,1)
- Heure de réception de l'échantillon (0,1)
- Référence de l'échantillon chez le laboratoire (0,1)
- Référence de l'échantillon chez le préleveur (0,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- ANALYSE / Analyses réalisées sur un échantillon (0,n) [V.1]
- COMMEMORATIF / Commémoratifs de l'entité ECHANTILLON (0,n) [V.2]
- PRELEVEMENT / Constitution d'un ensemble d'échantillons (1,1) [V.8]
- INTERVENANT / Laboratoire (1,1) [V.11]
- METHODE / Méthode de transport et de conditionnement pour l'échantillon (0,1) [V.13]
- INTERVENANT / Payeur de l'ensemble des analyses réalisées sur un échantillon (0,1) [V.11]
- GROUPE DE PARAMETRES / Réalisation de série d'analyses (0,n) [V.5]

## V.5. GROUPE DE PARAMETRES

➤ **Nom de balise XML :** <sa\_lab:GroupeParametres>

➤ **Définition :**

Un GROUPE DE PARAMETRES se réfère au cadre métier de certains commanditaires travaillant dans le domaine de l'Eau. En effet, certains organismes déterminent des ensembles d'ANALYSES à appliquer sur leurs prélèvements. Ce regroupement paramétrique est déterminé par le commanditaire selon ses propres critères, pouvant être de nature géographique (ex:groupes de paramètres à mesurer sur la rivière 'Fontaine'), analytique (ex :groupe pesticides), voire réglementaire (groupes de paramètres se rapportant au décret XXXX-XX).

Un GROUPE DE PARAMETRES est défini par un code et un libellé spécifique au commanditaire.

Un GROUPE DE PARAMETRES se caractérise par une liste de valeurs regroupant un paramètre, une méthode, une fraction analysée, une unité, le type d'analyse (in situ/en labo).

Règles d'échange:

Dans le cadre d'une demande numérisée d'analyses :

Un ECHANTILLON PEUT faire l'objet de plusieurs GROUPES DE PARAMETRES distincts à analyser.

Un même GROUPE DE PARAMETRES PEUT être appliquée à plusieurs ECHANTILLONS.

Un GROUPE DE PARAMETRES PEUT contenir plusieurs ANALYSES à réaliser.

Un PAYEUR peut être précisé pour le groupe de paramètres : il s'applique alors à tous les paramètres du regroupement.

Un commanditaire a la possibilité de transmettre en amont d'un fichier d'échange " Demande de prestations ", le descriptif de l'ensemble des groupes de paramètres qu'ils souhaitent mesurer.

Si un échantillon contient une référence à un groupe de paramètres non défini en tête de fichier, il est supposé que :

- le descriptif de ce groupe a été précédemment envoyé lors d'une demande.
- le descriptif de ce groupe n'a pas évolué.

Il n'est pas autorisé d'ajouter ou de supprimer un paramètre au sein d'un groupe de paramètres pour un prélèvement ou un échantillon particulier, ceci en inadéquation par rapport aux groupes de paramètres définis en amont de fichier. En revanche, il est possible d'ajouter un ou plusieurs paramètre(s) à analyser sur un prélèvement ou échantillon, détaché(s) des groupes de paramètres.

Le commanditaire veillera par ailleurs à ne pas inclure de doublons de paramètres à analyser, entre le contenu de ses différents groupes de paramètres.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Code du groupe de paramètres (1,1)
- Libellé du groupe de paramètres (0,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- ANALYSE / Analyse définie dans un groupe de paramètres (0,n) [V.1]
- INTERVENANT / Payeur du groupe de paramètres (0,1) [V.11]
- ECHANTILLON / Réalisation de série d'analyses (0,n) [V.4]

## V.6. LOCALISATION DE PRELEVEMENT

➤ **Nom de balise XML :** <sa\_lab:LocalPrelevement>

➤ **Définition :**

Les localisations du prélèvement sont les différents espaces géographiques de référence où les prélèvements, mesures in situ et mesures des conditions environnementales sont réellement effectués.

Ces localisations de prélèvement doivent être définies en cohérence avec la nature de la station de prélèvement.

Une localisation de prélèvement est rattachée à une et une seule station de prélèvement.

En règle générale, la station et localisation de prélèvement se raccordent à des terminologies différentes selon une thématique donnée et traitée par le SANDRE.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Code de la localisation de prélèvement (1,1)
- Origine du code de la localisation de prélèvement (1,1)
- Altitude maximale de la localisation de prélèvement (0,1)
- Altitude minimale de la localisation de prélèvement (0,1)
- Coordonnée X de la localisation de prélèvement (0,1)
- Coordonnée Y de la localisation de prélèvement (0,1)
- Libellé de la localisation du prélèvement (0,1)
- Projection des coordonnées de la localisation de prélèvement (0,1)
- Type de localisation de prélèvement (0,1)
- Type de projection altimétrique de la localisation de prélèvement (0,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- COMMUNE / Commune (0,1) [V.14]
- STATION DE PRELEVEMENT / Localisation du prélèvement sur une station (1,1) [V.9]

## V.7. MESURES DE PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX

➤ **Nom de balise XML :** <sa\_lab:MesureEnvironnementale>

➤ **Définition :**

Les mesures des paramètres environnementaux sont effectuées afin de déterminer certaines caractéristiques de l'environnement telles que les conditions météorologiques, l'état des berges ou les caractéristiques de la station de prélèvement, conditionnant ainsi le déroulement des prélèvements et la qualité des échantillons.

La mesure d'un paramètre environnemental n'est pas une mesure in situ.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Code remarque sur la condition environnementale (1,1)
- Commentaires sur la condition environnementale (0,1)
- Date de la mesure du paramètre environnemental (0,1)
- Heure de la mesure du paramètre environnemental (0,1)
- Résultat de la mesure du paramètre environnemental (0,1)

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
  - PRELEVEMENT / Mesure des conditions environnementales (1,1) [V.8]
  - METHODE / Méthode utilisée pour la mesure du paramètre environnemental (0,1) [V.13]
  - PARAMETRE / Paramètre environnemental mesuré lors du prélèvement (1,1) [V.12]
  - UNITE DE REFERENCE / Unite de mesure du paramètre environnemental (1,1) [V.16]

## V.8. PRELEVEMENT

- **Nom de balise XML :** <sa\_lab:Prelevement>
- **Définition :**

Le prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents, durant une période donnée, relatifs à un support (exemple: EAU) et un lieu défini par la station de prélèvement éventuellement complété par la localisation de prélèvement, ceci quelle que soit la distribution opérée entre les différents flacons ramenés au(x) destinataires des échantillons.

Le prélèvement correspond également à l'opération permettant d'effectuer des mesures de paramètres environnementaux et des mesures in situ.

L'opération de prélèvement peut être manuelle ou mécanique (à l'aide d'un préleveur automatique).

Le prélèvement est effectué par l'organisme ayant la fonction de préleveur.

Les informations sur le prélèvement d'échantillons sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui confirment ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engagent ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Code du prélèvement (1,1)
- Numéro d'ordre du prélèvement (1,1)
- Accréditation du prélèvement (0,1)
- Agrément du prélèvement (0,1)
- Commentaires sur le prélèvement (0,1)
- Conformité du prélèvement (0,1)
- Coordonnée X du prélèvement (0,1)
- Coordonnée Y du prélèvement (0,1)
- Date du prélèvement (0,1)
- Délai de réalisation du prélèvement (0,1)
- Durée du prélèvement (0,1)
- Heure du prélèvement (0,1)
- Localisation exacte du prélèvement (0,1)
- Nature du produit de prélèvement (0,1)
- Norme appliquée au produit de prélèvement (0,1)
- Prélèvement réalisé (0,1)
- Prélèvement sous réserve (0,1)
- Profondeur du prélèvement (0,1)
- Projection des coordonnées du prélèvement (0,1)
- Référence du prélèvement chez le préleveur (0,1)
- Risque du produit de prélèvement (0,1)
- Usage du produit de prélèvement (0,1)
- Zone verticale prospectée (0,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- Finalité du prélèvement / Finalité du prélèvement (0,n) [VI.46]
- COMMEMORATIF / Commémoratif du prélèvement (0,n) [V.2]
- ECHANTILLON / Constitution d'un ensemble d'échantillons (1,n) [V.4]
- MESURES DE PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX / Mesure des conditions environnementales (0,n) [V.7]
- METHODE / Méthode de prélèvement (1,1) [V.13]
- INTERVENANT / Payeur du prélèvement (1,1) [V.11]
- DEMANDE / Réalisation de prélèvements (1,n) [V.3]
- STATION DE PRELEVEMENT / Réalisation sur une station de prélèvement (1,1) [V.9]
- INTERVENANT / Références du préleveur (1,1) [V.11]
- SUPPORT / Support sur lequel s'effectue le prélèvement (1,1) [V.10]

## V.9. STATION DE PRELEVEMENT

- **Nom de balise XML :** <sa\_lab:StationPrelevement>
- **Définition :**

La station de prélèvement est un lieu principal, identifié et localisé, sur lequel s'effectue des prélèvements, ainsi que des mesures de paramètres in situ et de paramètres environnementaux.

La station de prélèvement peut, en outre, être complétée par la localisation du prélèvement, qui indique un degré de précision supplémentaire du lieu sur lequel doit être réalisé le prélèvement. Une localisation de prélèvement est rattachée à une et une seule station de prélèvement.

En règle générale, la station et localisation de prélèvement se raccordent à des terminologies différentes selon une thématique donnée et traitée par le SANDRE:

#### THEMATIQUE EQUIV. STATION DE PRELEVEMENT EQUIV. LOCALISATION DEPRELEVEMENT

Eaux superficielles Station de mesure Site de mesure

Eaux souterraines Point d'eau / Qualitomètre Site de mesure du qualitomètre

AEP Unité de distribution / unité de production Poste de surveillance

Assainissements, rejets Ouvrage d'assainissement Point de mesure

Eaux littorales Station de mesure /

La station de prélèvement est localisée sur une seule commune sur le territoire, identifiée via son code INSEE. Pour les stations de prélèvement non incluses dans les limites communales, leur affectation à une commune sera arbitraire (exemple: en mer, prendre la commune la plus proche).

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Code de la station de prélèvement (1,1)
- Origine du code de la station de prélèvement (1,1)
- Adresse de la station de prélèvement (0,1)
- Altitude Z de la station de prélèvement (0,1)
- Coordonnée X de la station de prélèvement (0,1)
- Coordonnée Y de la station de prélèvement (0,1)
- Libellé de la station de prélèvement (0,1)
- Projection des coordonnées de la station de prélèvement (0,1)
- Type de projection altimétrique de la station de prélèvement (0,1)
- Type de station de prélèvement (0,1)

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- COMMUNE / Commune (1,1) [V.14]
- LOCALISATION DE PRELEVEMENT / Localisation du prélèvement sur une station (0,1) [V.6]
- PRELEVEMENT / Réalisation sur une station de prélèvement (0,n) [V.8]

## V.10.SUPPORT

- **Nom de balise XML :** <sa\_par:Support>
- **Définition :**

Le support est un composant du milieu sur lequel porte l'investigation. Les supports sont, par exemple, de l'eau brute, des sédiments, des mousses aquatiques...

Par exemple, il s'agit :

- l'eau
- des poissons,
- des diatomées,
- des mollusques,
- des invertébrés benthiques,
- ...

Le support ne correspond pas au support réellement analysé puisque généralement il s'agit d'une fraction du support qui est analysée (par exemple, pour le poisson, le foie,... ou pour l'eau, l'eau filtrée). La notion de fraction analysée doit être utilisée en priorité.

La liste des supports est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

## V.11.INTERVENANT

- **Nom de balise XML :** <sa\_int:Intervenant>
- **Définition :**

Les intervenants sont tous les organismes ayant un ou plusieurs rôle(s) en tant qu'acteur de l'eau et qui sont référencés dans les bases de données respectant le formalisme du SANDRE. Ils sont identifiés dans les échanges de données par leur code SIRET. Quand ce dernier ne peut pas exister car l'intervenant ne rentre pas dans le domaine d'application du registre national ou lorsque ce code ne permet pas d'identifier de manière univoque l'intervenant (cas des structures incluses dans une structure plus générale), il est alors identifié par son code SANDRE.

Ils se partagent entre plusieurs catégories dont :

- laboratoire d'analyse,
- préleveur,
- opérateur en hydrométrie,
- laboratoire d'hydrobiologie,
- organisme chargé de la police des eaux,
- producteur/ gestionnaire,
- ...

Deux informations sont utilisées pour identifier un intervenant : son code et le code SIRET de l'organisme auquel il est rattaché :

- Cas 1 : l'organisme est SIRETE, par exemple un laboratoire. Le code SIRET est utilisé, aucun code SANDRE n'est indiqué. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,
- Cas 2 : l'organisme n'a pas de code SIRET, dans ce cas, il est attribué un code SANDRE. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,
- Cas 3 : l'organisme n'a pas de code SIRET en tant qu'établissement mais est rattaché à une structure, par exemple le SATESE rattaché au Conseil Général. Dans ce cas, il est attribué un code SANDRE et l'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " est rempli avec le code SIRET, dans l'exemple, celui du Conseil Général.

La liste nationale des codes SANDRE des intervenants est établie sous la responsabilité du SANDRE. Le code SIRET est établi par l'INSEE.

## V.12.PARAMETRE

- **Nom de balise XML :** <sa\_par:Parametre>
- **Définition :**

Un paramètre est une propriété du milieu ou d'une partie du milieu qui contribue à en apprécier les caractéristiques et/ou la qualité et/ou l'aptitude à des usages.

L'analyse de l'existant a montré que l'objet paramètre possède deux catégories de propriétés :

- celles qui sont communes à tous les types de paramètres,
- celles spécifiques à certains types de paramètres.

Il en est de même pour les relations entre les paramètres et les autres objets. Cet état de fait a conduit à employer une modélisation faisant intervenir des objets génériques et des objets sous-types qui ne contiennent que des propriétés spécifiques à ce sous-type. L'objet générique de la notion de paramètre est PARAMETRE. Il contient les propriétés communes à tous les types de paramètres.

Le paramètre se décline d'une part en deux types : quantitatif et qualitatif, et d'autre part en cinq natures : physique, chimique, environnemental, microbiologique et hydrobiologique.

Le sous-type quantitatif se rapporte aux paramètres qui ont une infinité de résultats.

Le sous-type qualitatif se rapporte aux paramètres qui ne prennent qu'un nombre limité de valeurs prédéfinies pour chacun d'eux.

Ces deux sous-types sont mutuellement exclusifs.

Le sous-type environnemental recouvre :

- tous les paramètres physiques et chimiques qui ne se mesurent pas dans l'eau de la rivière (température de l'air, largeur du cours d'eau...),



- tous les paramètres d'observation liés à la rivière et à son environnement (Importance de l'ombrage sur les berges...).

Le sous-type physique se rapporte aux paramètres dont l'objet est la mesure d'une caractéristique physique de l'eau (température de l'eau, conductivité...).

Le sous-type chimique se rapporte aux paramètres dont la mesure a pour objet une grandeur chimique (concentration d'une substance, Demande Biologique en Oxygène, ...).

Le sous-type hydrobiologique se rapporte aux paramètres dont l'expression décrit l'état ou la présence des êtres macroscopiques vivant dans l'eau.

Le sous-type microbiologique se rapporte aux paramètres qui ont pour objet la recherche, la détermination et/ou le dénombrement d'êtres microscopiques présents dans l'eau. Cette catégorie de paramètres est également étendue par convention à l'étude d'êtres vivants assimilés à des êtres microscopiques comme les parasites, les mousses ou champignons.

Ces 5 derniers sous-types sont mutuellement exclusifs.

Tout organisme peut demander la codification d'un nouveau paramètre. Pour cela, il suffit d'en faire la demande auprès du SANDRE qui procédera en deux étapes pour assurer un service rapide tout en gardant une liste homogène.

- Afin de permettre une utilisation immédiate du paramètre, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de ce paramètre.

- Puis, sur une base trimestrielle, toutes les demandes de paramètres sont soumises à un comité d'experts qui statuera sur la nécessité de créer ou non le paramètre. Si la création est acceptée, le paramètre est déclaré validé. Dans le cas inverse, le comité désignera le paramètre déjà existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Tous les paramètres sont décrits par un nom complet, ainsi que par des libellés longs et courts pour une exploitation informatique. Cette information est complétée quelquefois par la mention de synonymes ou de polysèmes qui indiquent les différentes appellations du paramètre et celles avec lesquelles il ne faut pas le confondre. Toutes les fiches paramètres, quel que soit leur statut, peuvent faire l'objet de révisions.

La liste des paramètres est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

## V.13.METHODE

- **Nom de balise XML :** <sa\_par: Methode>
- **Définition :**

Les seules méthodes reconnues par le SANDRE sont les méthodes normalisées par l'AFNOR ou les méthodes largement reconnues comme celle du type 'Rodier' ou du 'STANDARD METHOD'. Les méthodes sont rassemblées dans une liste qui couvre tous les domaines pour lesquels il existe un paramètre.

Pour plus de souplesse, des méthodes particulières ont été créées :

- Méthode inconnue ;
- Méthode non fixée ;
- Méthode spécifique ;
- Méthode sans objet.

Ainsi, lorsqu'une méthode utilisée dans la mesure d'un paramètre n'est pas répandue, voire non normée, ou bien encore non reconnue, la description du résultat devra mentionner : 'Méthode spécifique'. De même, lorsqu'il n'est pas possible de connaître la méthode avec laquelle a été obtenu un résultat, il sera possible de le mentionner par : 'Méthode Inconnue'. Ceci permettra de distinguer l'absence d'information avec une saisie incomplète. L'occurrence 'Méthode non fixée' sera employée dans des cas où aucune méthode n'est utile pour mesurer un paramètre. Enfin, la 'Méthode sans objet' sera mentionnée lorsqu'il est demandé de faire référence à une méthode alors que cela n'a pas de signification par rapport au cas considéré. Par exemple, la 'Méthode sans objet' sera mentionnée dans les phases de conservation et de transport des mesures des paramètres physico-chimiques lorsqu'elles sont effectuées dans le milieu comme les mesures d'oxygène dissous faites à l'aide d'une sonde directement dans l'eau de la rivière.

La liste des méthodes est générique et porte sur toutes les phases du processus de mesure des paramètres. Chaque méthode n'est pas non plus systématiquement spécifique à l'une de ces phases ou à une nature particulière de paramètre. En effet, une méthode peut couvrir tout le cycle du processus et/ou être utilisable pour une phase quelle que soit la nature du paramètre.

Les méthodes peuvent être référencées par les paramètres à différentes phases de leur processus de mesure que sont :

pour les paramètres chimiques et physiques :

- le prélèvement et l'échantillonnage ;
- la conservation et le transport ;
- le fractionnement ;
- l'analyse ;

pour les paramètres environnementaux :

- l'observation ;

pour les paramètres hydrobiologiques :

- l'ensemble du processus ;

pour les paramètres microbiologiques :

- le prélèvement, la conservation et le transport ;
- la détermination.

Deux catégories de liens existent entre les méthodes. L'un d'eux est le remplacement de vieilles méthodes par de nouvelles induit par l'évolution de la technologie. Le deuxième concerne les méthodes qui ne portent

pas sur tout le cycle d'acquisition de données pour un paramètre mais qui peuvent recommander, voire imposer, une ou plusieurs autres méthodes pour les phases qu'elles ne couvrent pas.

La liste des méthodes est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

## V.14.COMMUNE

- **Nom de balise XML :** <sa\_com:Commune>
- **Définition :**

La commune est une des circonscriptions administratives pivots du découpage administratif du territoire national. Elle est identifiée par un code alphanumérique sur 5 positions attribué par l'INSEE - à ne pas confondre avec le code postal.

La notion de commune ne doit pas être confondue avec celle de 'ville nouvelle' qui fait l'objet de la loi n°70-610 du 10 juillet 1970. Cette dernière définit un certain nombre de dispositions tendant à faciliter la création 'd'agglomérations nouvelles', communément appelées 'villes nouvelles'.

Pour mieux répondre à certains de leurs besoins qui sont communs à d'autres collectivités territoriales et qui dépassent souvent le cadre et les capacités d'une entité communale, les communes peuvent adhérer à une ou plusieurs institutions inter collectivités territoriales à chacune desquelles elles délègueront une ou plusieurs compétences dans le but de mettre en commun les moyens indispensables pour atteindre leurs objectifs.

Une commune peut également avoir un ou plusieurs liens avec une ou plusieurs communes à la suite de l'évolution du découpage communal (scission ou fusion de communes...). A chaque lien, il sera précisé dans les attributs 'Nature de l'évolution' et 'Date de l'évolution' du lien 'Historique du découpage communal', la nature de l'évolution ainsi que la date à laquelle elle intervient.

Certaines communes tiennent le rôle de chef lieu pour les régions, les départements, les arrondissements et les cantons.

La liste des communes est sous la responsabilité de l'INSEE.

## V.15.FRACTION ANALYSEE

- **Nom de balise XML :** <sa\_par:FractionAnalysee>
- **Définition :**

Une fraction analysée est un composant du support sur lequel porte l'analyse.

Trois grandes catégories de fractions analysées ont été définies dans le cadre des travaux sur le dictionnaire de données national :

- le support brut ou entier : par exemple la fraction analysée eau brute provenant du support Eau ,

- les fractions partielles, au sens d'une classification par partie d'un même support,

ex : sédiments/ Particules < 2 mm, particules < 63 µm, particules < 20 µm...

ou eau filtrée du support 'eau'.

- les fractions organiques, au sens d'une classification par partie d'un même organisme,

ex : poisson / foie, écaille, reins, ...

ex : palétuvier / système racinaire, racine flottante...

Les fractions dites systématiques, au sens d'une classification systématique (ex : poisson : Cyprinidae / Cyprinus / Cyprinus carpio...) ne sont pas considérées comme des fractions au sens de l'entité, mais comme une précision apportée au support. Représentées par l'entité TAXON, elles ne font pas partie de la liste des fractions analysées.

La liste des fractions analysées est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité. Etant une liste de référence, une procédure stricte pour la création de nouvelles fractions analysées a été mise en place (cf. procédure de création d'un code SANDRE).

## V.16.UNITE DE REFERENCE

➤ **Nom de balise XML** : <sa\_par:UniteReference>

➤ **Définition** :

Les unités de référence sont toutes les unités retenues par le SANDRE pour exprimer les résultats de tous les paramètres enregistrés.

L'expression de ces unités est basée sur le système international et peut pour certaines unités se référer à une nature de fraction analysée (solide, liquide ou gazeuse).

La liste des unités de référence relève de la responsabilité du SANDRE.

# VI. DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS

## VI.1. Acceptabilité de l'échantillon

- **Nom de balise XML :** <sa\_lab:AcceptabiliteEchant>
- **Nom de l'Objet/Lien :** ECHANTILLON
- **Type de données :** Texte
- **Longueur :** 2
- **Définition :**

L'acceptabilité d'un échantillon indique, à l'aide de l'un des codes suivants, l'appréciation d'un échantillon faisant suite aux observations critiques faites par le destinataire de l'échantillon (laboratoire), sur les conditions intrinsèques à l'échantillon, à savoir le FLACONNAGE, la TEMPERATURE et la VOLUMETRIE. Le jugement porté sur l'acceptabilité d'un échantillon doit tenir compte des objectifs poursuivis qui sont à l'origine de la constitution de l'échantillon.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°298.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 298 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	ENONACCEP	NON (échantillon acceptable)	nonEchantillon dont au moins l'une des conditions intrinsèques (flaconnage, température, volumétrie) est inappropriée et ne permet pas au destinataire de l'échantillon de réaliser les traitements et analyses ultérieures se rapportant à ce même échantillon.
1	EACCEP	OUI (échantillon acceptable)	Echantillon dont toutes les conditions intrinsèques (flaconnage, température, volumétrie) sont appropriée pour réaliser les traitements et analyses ultérieures se rapportant à ce même échantillon.

## VI.2.Accréditation de l'analyse

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:AccreAna>
- **Nom de l'Objet/Lien** : ANALYSE
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 1
- **Définition** :

L'accréditation d'une analyse indique, à l'aide de l'un des codes suivants, le degré de confiance porté sur la qualité et la fiabilité du résultat.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°299.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 299 ])** :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
1	ACCREDITE	Analyse réalisée sous accréditation	Analyse réalisée par un laboratoire officiellement accrédité pour cette tâche par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) ou un autre organisme d'accréditation similaire, en respectant notamment les spécifications de la norme ISO 17025. L'analyse est fournie sous logo de l'organisme accréditeur
2	NON ACCREDITE	Analyse réalisée hors accréditation	Analyse réalisée par un intervenant n'étant pas accrédité pour le paramètre considéré ou analyse réalisée par un intervenant accrédité mais considérant que les conditions de réalisation de l'analyse ne permettent pas la fourniture du résultat sous logo de l'organisme accréditeur.

0	INCONNU	Inconnu	Analyse réalisée dans des conditions d'accréditation inconnues
---	---------	---------	----------------------------------------------------------------

### VI.3.Accréditation du prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa\_lab:AccredPrel>
- **Nom de l'Objet/Lien :** PRELEVEMENT
- **Type de données :** Texte
- **Longueur :** 1
- **Définition :**

L'accréditation du prélèvement indique, à l'aide de l'un des codes suivants, si le préleveur a été accrédité et reconnu par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) ou par un autre organisme d'accréditation similaire, pour ses compétences techniques et organisationnelles dans le cadre du prélèvement, au vu de la norme ISO 17025.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°299.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 333 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	INCONNU	Inconnu	Prélèvement réalisé dans des conditions d'accréditation inconnues.
1	ACCREDITE	Prélèvement accrédité	Prélèvement réalisé par un intervenant officiellement accrédité pour cette tâche par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) ou un autre organisme d'accréditation similaire, en respectant notamment les spécifications de la norme ISO 17025. Les résultats du prélèvement sont fournis sous logo de l'organisme accréditeur
2	NON ACCREDITE	Prélèvement non accrédité	Prélèvement réalisé par un intervenant n'étant pas

accrédité pour le  
prélèvement ou  
prélèvement réalisé par un  
intervenant accrédité mais  
considérant que les  
conditions de réalisation  
du prélèvement ne  
permettent pas la  
fourniture des résultats du  
prélèvement sous logo de  
l'organisme accréditeur.

## VI.4. Adresse de la station de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:AdresseStationPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : STATION DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Caractère
- **Définition** :

Lorsqu'une station de prélèvement est localisée à partir de références administratives, l'adresse de la station de prélèvement peut être précisée en respectant la règle suivante :  
Rue / Code postal / Ville

## VI.5. Agrément de l'analyse

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:AgreAna>
- **Nom de l'Objet/Lien** : ANALYSE
- **Type de données** : Booléen
- **Définition** :

Attribut indiquant si l'analyse a été réalisée par un interlocuteur ayant été agréé selon les conditions susvisées par l'arrêté en vigueur au moment du prélèvement et portant sur les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques au titre du code de l'environnement

La valeur "1" indique que l'interlocuteur est agréé tandis que la valeur "0" indique qu'il ne l'est pas.

## VI.6. Agrément du prélèvement



- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:AgrePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : PRELEVEMENT
- **Type de données** : Booléen
- **Définition** :

Attribut indiquant si le prélèvement a été réalisé par un interlocuteur ayant été agréé selon les conditions susvisées par l'arrêté en vigueur au moment du prélèvement et portant sur les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques au titre du code de l'environnement

La valeur "1" indique que l'interlocuteur est agréé tandis que la valeur "0" indique qu'il ne l'est pas.

## VI.7. Altitude maximale de la localisation de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:AltMaxLocalPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : LOCALISATION DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

L'altitude maximale de la localisation de prélèvement est le niveau maximal de la localisation, exprimée en mètres, selon le 'type de projection altimétrique' indiqué.

Dans le cas des eaux souterraines, l'altitude maximale correspond à une profondeur.

## VI.8. Altitude minimale de la localisation de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:AltMinLocalPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : LOCALISATION DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

L'altitude minimale de la localisation de prélèvement est le niveau minimal de la localisation, exprimé en mètres, selon le 'type de projection altimétrique' indiqué.

A défaut, il peut s'agir de l'altitude moyenne auquel cas l'altitude maximale n'est pas renseignée.

Dans le cas des eaux souterraines, l'altitude minimale correspond à une profondeur.

## VI.9. Altitude Z de la station de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:AltitudeStationPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : STATION DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

L'altitude Z de la station de prelevement est l'altitude moyenne exprimé en mètre, entre le niveau de la mer et la station de prélèvement, selon le type de projection altimetrique indiqué.

## VI.10.Analyse in situ / en laboratoire

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:InsituAna>
- **Nom de l'Objet/Lien** : ANALYSE
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 1
- **Définition** :

L'attribut 'Type prédéfini d'analyse in situ / en laboratoire' précise si l'analyse à réaliser doit avoir lieu in situ ou en laboratoire en prenant l'un des codes suivants :

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°156.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 156 ]) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Localisation inconnue	Localisation inconnue	
1	In situ	In situ	Toute analyse est in situ quand elle est réalisée sur les lieux de la station de mesure y compris celles faites dans des véhicules laboratoires. Sont in situ : - les mesures par sonde dans le milieu, - les mesures par sonde sur des prélèvements, - les analyses sur les prélèvements réalisées dans les véhicules laboratoire. Ne sont pas in situ : - les analyses dont seuls les prétraitements sont réalisés sur le terrain (ex : l'oxygène dissous par

			méthode Winkler, filtration de la chlorophylle...).
2	Laboratoire	Laboratoire	Toute analyse est dite 'en laboratoire' quand elle est réalisée en dehors des lieux de la station de mesure et qu'une préparation de l'échantillon a été nécessaire pour cela.
3	Sans objet	Sans objet	Correspond au lieu des paramètres calculés qui ne sont pas issus d'une analyse.

## VI.11. Analyse sous réserve

- **Nom de balise XML :** <sa\_lab:ReserveAna>
- **Nom de l'Objet/Lien :** ANALYSE
- **Type de données :** Texte
- **Longueur :** 1
- **Définition :**

L'attribut 'Analyse sous réserve' permet au responsable du laboratoire d'apporter, à l'aide de l'un des codes suivants, une appréciation ou un jugement personnel quant à l'interprétation du résultat obtenu, ceci par rapport à des normes et référentiels reconnus pour un paramètre donné.

L'attribut 'Analyse sous réserve' doit être renseigné en cohérence avec l'attribut 'Confirmation du résultat' qui quant à lui, se rapporte uniquement à la répétabilité du résultat.

Par exemple, le laboratoire pourra émettre une réserve pour un résultat particulier lorsque celui-ci a été obtenu à maintes reprises ('résultat confirmé') mais que le temps écoulé entre la réalisation de l'échantillon et l'analyse remet en question la représentativité même de l'échantillon, le contenu du produit ayant probablement été modifié ou altéré.

Le commanditaire aura ainsi, par le biais de cet indicateur, la possibilité d'exploiter sur le plan statistique, des valeurs sûres en écartant éventuellement les valeurs remarquables mises en évidence par le laboratoire.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°335.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 335 ]) :**

Code	Mnémorique	Libellé	Définition

0	NON	NON	Le laboratoire n'émet aucune réserve sur le résultat d'analyse
1	OUI	OUI	Le laboratoire émet une réserve sur le résultat d'analyse

## VI.12.Code de la demande chez le commanditaire

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:CdDemandeCommanditaire>
- **Nom de l'Objet/Lien** : DEMANDE
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 100
- **Nature de l'attribut** : Clef primaire
- **Définition** :

Code interne qu'affecte le commanditaire en charge de la demande de prestations correspondante, ceci à des fins de gestion.

## VI.13.Code de la demande chez le prestataire

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:CdDemandePrestataire>
- **Nom de l'Objet/Lien** : DEMANDE
- **Type de données** : Texte
- **Longueur maximale** : 100
- **Définition** :

Code interne qu'affecte le prestataire chargé de réaliser l'ensemble des prestations demandées par le commanditaire, ceci à des fins de gestion.

## VI.14.Code de la localisation de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:CdLocalPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : LOCALISATION DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 50
- **Nature de l'attribut** : Clef primaire
- **Définition** :

Le code de la localisation de prélèvement correspond à un identifiant unique au sein du système d'identifiant renseigné au niveau de l'attribut 'Origine du code de la localisation de prélèvement'.

## VI.15.Code de la station de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:CdStationPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : STATION DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 50
- **Nature de l'attribut** : Clef primaire
- **Définition** :

Le code de la station de prélèvement correspond à un identifiant unique au sein du système d'identifiant renseigné au niveau de l'attribut 'Origine du code de la station de prélèvement'.

## VI.16.Code du commémoratif

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:CdCommémoratif>
- **Nom de l'Objet/Lien** : COMMEMORATIF
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 8
- **Nature de l'attribut** : Clef primaire
- **Définition** :

Le code du commémoratif est un groupe de caractères alphanumériques qui lui est associé à des fins d'identification.

Si besoin, le SANDRE peut fédérer la codification de commémoratifs à l'échelle nationale, au travers d'une liste de référence administrée par le SANDRE, ceci pour lever toute ambiguïté liée à la multiplicité de codes et la redondance des commémoratifs.

## VI.17.Code du groupe de paramètres

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:CdGroupeParametres>
- **Nom de l'Objet/Lien** : GROUPE DE PARAMETRES
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 20
- **Nature de l'attribut** : Clef primaire
- **Définition** :

Le code du groupe de paramètres est un code sans signification employé par le commanditaire pour identifier un ensemble de paramètres à analyser pour lesquels les objectifs poursuivis sont identiques. La codification et le contenu d'un groupe de paramètres relève de la responsabilité du commanditaire.

## VI.18.Code du prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:CdPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 100
- **Nature de l'attribut** : Clef primaire
- **Définition** :

Le code du prélèvement chez le commanditaire est la référence qu'affecte le commanditaire au prélèvement à des fins de gestion interne et de correspondance pour le traitement des résultats ultérieurs.

L'origine du code du prélèvement précise quel est l'intervenant qui a attribué à le code du prélèvement. Cette information s'avère utile lorsqu'un commanditaire demande à réaliser des analyses complémentaires sur un prélèvement qu'un tiers commanditaire a déjà codifié.

Il prend pour valeur le code identifiant l'intervenant qui a codifié le prélèvement (code SIRET ou code SANDRE), de manière cohérente à l'identifiant qui a été adressé au laboratoire.

## VI.19.Code remarque de l'analyse

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:RqAna>
- **Nom de l'Objet/Lien** : ANALYSE
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 2
- **Définition** :

Le code remarque de l'analyse permet d'apporter des précisions sur le résultat en indiquant si le résultat obtenu est inférieur à un seuil, ou qu'il y a présence de traces...

Le code remarque prend comme valeurs celles de la nomenclature ci-après administrée par le SANDRE.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°155.

➤ **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 155 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Analyse non faite	Analyse non faite	L'analyse n'a pu être faite. Le résultat doit alors être vide mais le code remarque indiquer "0"
1	Domaine de validité	Résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation ou Résultat = 0	deQuand les concentrations mesurées se situent dans la gamme de validité de la méthode utilisée (résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation), le résultat prend la valeur trouvée (même s'il est égal à zéro) et le code remarque la valeur "1". En microbiologie ou en hydrobiologie, le code remarque "1" accompagne un résultat de type dénombrement ou recouvrement estimé ou mesuré d'un taxon.
2	< seuil de détection	Résultat < seuil de détection	deQuand la méthode de mesure n'est pas assez performante pour mesurer la concentration de la substance recherchée, le résultat prend alors la valeur du seuil de détection ou du seuil de quantification suivant qu'il est inférieur à l'un de ces deux seuils. Parallèlement, le code remarque prend les valeurs 2 ou 7.
3	> seuil de saturation	Résultat > seuil de saturation	deQuand la concentration de la substance recherchée est trop élevée pour la méthode utilisée, le résultat donne alors la valeur du seuil de

			saturation et le code remarque prend la valeur 3.
4	Présence ou Absence	Présence ou Absence	Les codes remarques 'Présence' et 'Absence' (4) se rapportent essentiellement à la microbiologie où il est seulement nécessaire de détecter la présence ou l'absence de micro-organismes sans qu'il ne faille les dénombrer même si cela est faisable. Le résultat doit prendre pour valeur "1" pour "Présence" et "2" pour absence.
5	Incomptable	Incomptable	De même, le code 'Incomptable' (5) fait référence aux analyses microbiologiques qui ne permettent pas d'établir ni le nombre de micro-organismes ni la valeur du seuil que dépasse le nombre. Il s'agit, par exemple, des analyses dont la boîte de Pétri est totalement saturée.
6	Taxons non individualis.	Taxons individualisables	Le code remarque « 6 » est utilisé en microbiologie ou en hydrobiologie, lorsque l'objet de l'analyse est bien un dénombrement absolu, mais dont le résultat n'a pu être déterminé car les individus ne sont pas différenciables
7	Traces	Traces (< seuil de quantification et > seuil de détection)	Quand la méthode de mesure n'est pas assez performante pour mesurer la concentration de la substance recherchée, le résultat prend alors la valeur du seuil de détection ou du seuil de



			quantification suivant qu'il est inférieur à l'un de ces deux seuils. Parallèlement, le code remarque prend les valeurs 2 ou 7.
8	Dénombrement > Valeur	Dénombrement > Valeur	Code remarque utilisé en microbiologie ou hydrobiologie pour désigner un dénombrement de taxon supérieur à une valeur, la valeur en question étant mentionnée dans l'attribut résultat.
9	Dénombrement < Valeur	Dénombrement < Valeur	Code remarque utilisé en microbiologie ou hydrobiologie pour désigner un dénombrement de taxon inférieur à une valeur, la valeur en question étant mentionnée dans l'attribut résultat.
10	< seuil de quantification	Résultat < au seuil de quantification	Si la méthode de mesure n'est pas assez performante et si le résultat de mesure s'avère être en dessous du seuil de quantification, le code remarque prend alors la valeur 10. Le résultat quant à lui prend la valeur du seuil de quantification.

## VI.20.Code remarque sur la condition environnementale

- **Nom de balise XML :** <sa\_lab:RqParEnv>
- **Nom de l'Objet/Lien :** MESURES DE PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX
- **Type de données :** Caractère
- **Définition :**

Le code remarque de l'analyse permet d'apporter des précisions sur le résultat en indiquant si le résultat obtenu est inférieur à un seuil, ou qu'il y a présence de traces...

Le code remarque prend comme valeurs celles de la nomenclature ci-après administrée par le SANDRE.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°155.

➤ **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 155 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Analyse non faite	Analyse non faite	L'analyse n'a pu être faite. Le résultat doit alors être vide mais le code remarque indiquer "0"
1	Domaine de validité	Résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation ou Résultat = 0	deQuand les concentrations mesurées se situent dans la gamme de validité de la méthode utilisée (résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation), le résultat prend la valeur trouvée (même s'il est égal à zéro) et le code remarque la valeur "1". En microbiologie ou en hydrobiologie, le code remarque "1" accompagne un résultat de type dénombrement ou recouvrement estimé ou mesuré d'un taxon.
2	< seuil de détection	Résultat < seuil de détection	deQuand la méthode de mesure n'est pas assez performante pour mesurer la concentration de la substance recherchée, le résultat prend alors la valeur du seuil de détection ou du seuil de quantification suivant qu'il est inférieur à l'un de ces deux seuils. Parallèlement, le code remarque prend les valeurs 2 ou 7.
3	> seuil de saturation	Résultat > seuil de saturation	deQuand la concentration de la substance recherchée est trop élevée pour la méthode utilisée, le

			<p>résultat donne alors la valeur du seuil de saturation et le code remarque prend la valeur 3.</p>
4	Présence ou Absence	Présence ou Absence	<p>Les codes remarques 'Présence' et 'Absence' (4) se rapportent essentiellement à la microbiologie où il est seulement nécessaire de détecter la présence ou l'absence de micro-organismes sans qu'il ne faille les dénombrer même si cela est faisable. Le résultat doit prendre pour valeur "1" pour "Présence" et "2" pour absence.</p>
5	Incomptable	Incomptable	<p>De même, le code 'Incomptable' (5) fait référence aux analyses microbiologiques qui ne permettent pas d'établir ni le nombre de micro-organismes ni la valeur du seuil que dépasse le nombre. Il s'agit, par exemple, des analyses dont la boîte de Pétri est totalement saturée.</p>
6	Taxons non individualis.	Taxons individualisables	<p>Le code remarque « 6 » est utilisé en microbiologie ou en hydrobiologie, lorsque l'objet de l'analyse est bien un dénombrement absolu, mais dont le résultat n'a pu être déterminé car les individus ne sont pas différenciables</p>
7	Traces	Traces (< seuil de quantification et > seuil de détection)	<p>Quand la méthode de mesure n'est pas assez performante pour mesurer la concentration de la substance recherchée, le résultat prend alors la</p>

			valeur du seuil de détection ou du seuil de quantification suivant qu'il est inférieur à l'un de ces deux seuils. Parallèlement, le code remarque prend les valeurs 2 ou 7.
8	Dénombrement > Valeur	Dénombrement > Valeur	Code remarque utilisé en microbiologie ou hydrobiologie pour désigner un dénombrement de taxon supérieur à une valeur, la valeur en question étant mentionnée dans l'attribut résultat.
9	Dénombrement < Valeur	Dénombrement < Valeur	Code remarque utilisé en microbiologie ou hydrobiologie pour désigner un dénombrement de taxon inférieur à une valeur, la valeur en question étant mentionnée dans l'attribut résultat.
10	< seuil de quantification	Résultat < au seuil de quantification	Si la méthode de mesure n'est pas assez performante et si le résultat de mesure s'avère être en dessous du seuil de quantification, le code remarque prend alors la valeur 10. Le résultat quant à lui prend la valeur du seuil de quantification.

## VI.21. Commentaires sur l'analyse

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:CommentairesAna>
- **Nom de l'Objet/Lien** : ANALYSE
- **Type de données** : Caractère
- **Définition** :

Ensemble des informations non structurées sur l'analyse que le laboratoire souhaite porter à la connaissance du commanditaire, notamment s'il ne confirme pas le résultat obtenu du fait d'une défaillance quelconque.

Exemple : la description des difficultés rencontrées lors de l'analyse.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

## VI.22. Commentaires sur l'échantillon

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:CommentairesEchant>
- **Nom de l'Objet/Lien** : ECHANTILLON
- **Type de données** : Caractère
- **Définition** :

Les commentaires sur l'échantillon comportent, par exemple, tous les renseignements textuels relatifs au cycle de vie de l'échantillon ou à ses caractéristiques.

Les informations sur l'échantillon sont sous la responsabilité de l'organisme ayant créé cet échantillon.

## VI.23. Commentaires sur la condition environnementale

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:ComParEnv>
- **Nom de l'Objet/Lien** : MESURES DE PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX
- **Type de données** : Caractère
- **Définition** :

Texte libre indiquant d'éventuelles remarques faites par l'intervenant préleveur.

## VI.24. Commentaires sur la demande

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:CommentairesCommanditaire>
- **Nom de l'Objet/Lien** : DEMANDE
- **Type de données** : Caractère
- **Définition** :

Informations diverses non structurées sur la demande rédigée par le commanditaire.

## VI.25. Commentaires sur le prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:CommentairesPrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : PRELEVEMENT
- **Type de données** : Caractère
- **Définition** :

Informations diverses non structurées sur le prélèvement à réaliser ou réalisé.

## VI.26. Complétude de l'échantillon

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:CompletEchant>
- **Nom de l'Objet/Lien** : ECHANTILLON
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 1
- **Définition** :

L'attribut 'Complétude de l'échantillon' ne s'applique qu'au message 'Envoi de résultats'. Il permet au laboratoire d'indiquer l'état d'avancement des analyses réalisées pour chaque échantillon et à l'aide de l'un des codes suivants. Le laboratoire pourra en effet transmettre ses résultats par l'intermédiaire d'un ou plusieurs fichiers d'échange. Cet attribut permettra alors au laboratoire d'affirmer que l'ensemble des analyses ont été réalisées et transmis, ceci pour un échantillon donné.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°340.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 340 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Envoi partiel	ENVOI PARTIEL	Cette information signifie que les prestataire n'a pas entièrement édictées tous les résultats d'analyses

			réalisées sur cet échantillon, qu'ils souhaitent transmettre au destinataire. D'autres résultats d'analyses doivent être transmis au destinataire au sein d'un nouveau fichier d'échange, en respectant les mêmes contraintes d'intégrité liées à l'identification de la demande, du prélèvement et de l'échantillon.
1	Envoi complet	ENVOI COMPLET	Cette information signifie que le prestataire a envoyé dans ce même fichier tous les résultats d'analyses se rapportant à ce même échantillon commandé.
2	Envoi partiel fin	ENVOI PARTIEL / FIN	Cette information signifie que le prestataire considère qu'il a envoyé tous les résultats d'analyses se rapportant à ce même échantillon, ceci par l'intermédiaire d'un ou plusieurs fichiers d'échange préalablement envoyés, avec pour valeur de la complétude de l'échantillon 'ENVOI PARTIEL'.

## VI.27. Confirmation du résultat d'analyse

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:ConfirAna>
- **Nom de l'Objet/Lien** : ANALYSE
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 1
- **Définition** :

La confirmation du résultat permet au laboratoire, à l'aide de l'un des codes suivants, de confirmer que le résultat a été obtenu à maintes reprises. La confirmation relève uniquement de la REPETABILITE du résultat obtenu.

Une analyse est dite 'confirmée' lorsqu'au moins deux analyses ont été réalisées dans les mêmes conditions, et dont les résultats obtenus sont comparables, avec aucune différence significative.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°300.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 300 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	NON CONFIRME	NON CONFIRME	L'intervenant en charge de l'analyse a obtenu le résultat en réalisant une seule fois l'analyse.
1	CONFIRME	CONFIRME	L'intervenant en charge de l'analyse, confirme le résultat après avoir pris soin de vérifier la répétabilité de celui-ci en ayant effectué au moins deux analyses successives dans les mêmes conditions, et dont les résultats sont proches.

## VI.28.Conformité du prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:ConformitePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 1
- **Définition** :

La conformité de prélèvement indique, à l'aide de l'un des codes suivants, si des difficultés ont été rencontrées au cours du prélèvement, notamment au regard des recommandations qui sont définies dans la norme NF T90-100 d'août 1972.



La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°296.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 296 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	NON CONFORME	NON (prélèvement non conforme)	Prélèvement ayant, au cours de sa réalisation, rencontré un problème ou une anomalie majeur risquant fortement d'influer sur les résultats ou traitements, réalisés à la suite de ce prélèvement (échantillons, mesures in situ ou de paramètres environnementaux), ceci selon les objectifs poursuivis à l'origine du prélèvement.
1	CONFORME	OUI (prélèvement conforme)	Prélèvement n'ayant pas rencontré de problèmes ni d'anomalies majeurs susceptibles d'influer sur les résultats et traitements réalisés à la suite de ce prélèvement (échantillons, mesures in situ ou de paramètres environnementaux), ceci selon les objectifs poursuivis à l'origine du prélèvement.

## VI.29.Contexte de codification

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:ContexteCodification>
- **Nom de l'Objet/Lien** : DEMANDE
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 1
- **Définition** :

Le contexte de codification désigne, à l'aide de l'un des codes suivants, le degré de numérisation des flux d'échange de données qui existe entre le commanditaire et le prestataire.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°336

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 336 ])** :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
1	DEMANDE RESULTATS	ETDemande de prestations et envoi de résultats	Flux d'échange dans lequel un commanditaire émet d'une part des messages numérisés de type 'Demande de prestations', ou transmet au prestataire, tout au moins sous une forme manuelle, les identifiants relatifs aux demandes et aux prélèvements. Ce dernier renvoie ultérieurement des messages numérisés de type 'Envoi de résultats', se rapportant aux prestations demandées, et selon les mêmes références.
2	RESULTATS AVEC CARE PRL	Envoi de résultats avec les caractéristiques prélèvements	Flux d'échange dans lequel un prestataire émet uniquement des messages numérisés de type 'Envoi de résultats', qui ne se rapportent à aucune demande numérisée de prestations, mais dont il connaît tout de même les caractéristiques des prélèvements (commanditaire, lieu de prélèvement, date du

prélèvement, préleveur et support prélevé).

## VI.30.Coordonnée X de la localisation de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:CoordXLocalPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : LOCALISATION DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

La coordonnée X de la localisation de prélèvement est la coordonnée X exacte du lieu sur lequel a été réalisé le prélèvement, ceci dans la projection indiquée dans l'attribut 'Projection des coordonnées de la localisation de prélèvement' associée.

Cette coordonnée est indiquée uniquement si elle est différente de celle de la station de prélèvement associée.

## VI.31.Coordonnée X de la station de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:CoordXStationPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : STATION DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

La coordonnée X de la station de prélèvement est la coordonnée X du lieu sur lequel a été réalisé le prélèvement, ceci dans la projection indiquée dans l'attribut 'Projection des coordonnées de la station de prélèvement'.

## VI.32.Coordonnée X du prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:CoordXPrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : PRELEVEMENT
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

La coordonnée X du prélèvement est la coordonnée X du lieu sur lequel a été réalisé le prélèvement, ceci dans la projection indiquée dans l'attribut 'Projection des coordonnées du prélèvement'.

### VI.33.Coordonnée Y de la localisation de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:CoordYLocalPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : LOCALISATION DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

La coordonnée Y de la localisation de prélèvement est la coordonnée Y exacte du lieu sur lequel a été réalisé le prélèvement, ceci dans la projection indiquée dans l'attribut 'Projection des coordonnées de la localisation de prélèvement' associée.

Cette coordonnée est indiquée uniquement si elle est différente de celle de la station de prélèvement associée.

### VI.34.Coordonnée Y de la station de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:CoordYStationPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : STATION DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

La coordonnée Y de la station de prélèvement est la coordonnée Y du lieu sur lequel a été réalisé le prélèvement, ceci dans la projection indiquée dans l'attribut 'Projection des coordonnées de la station de prélèvement'.

### VI.35.Coordonnée Y du prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:CoordYPrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : PRELEVEMENT
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

La coordonnée Y du prélèvement est la coordonnée Y du lieu sur lequel a été réalisé le prélèvement, ceci dans la projection indiquée dans l'attribut 'Projection des coordonnées du prélèvement'.

### VI.36.Date de début d'application de la demande

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:DateDebutApplicationDemande>
- **Nom de l'Objet/Lien** : DEMANDE
- **Type de données** : Date
- **Définition** :

La date de début d'application de la demande correspond à la date, au jour près, à laquelle les prestations demandées sont réellement prises en charge par le prestataire (préleveur, laboratoire).

Cette information est utile lorsque le commanditaire envoie une demande prévisionnelle de prestations qui prend effet ultérieurement à la date de rédaction ou de réception de la demande par le prestataire.

La date de début d'application correspond, en règle générale à la date de réalisation de la première prestation qui est demandée.

## VI.37.Date de fin d'application de la demande

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:DateFinApplicationDemande>
- **Nom de l'Objet/Lien** : DEMANDE
- **Type de données** : Date
- **Définition** :

La date de fin d'application de la demande correspond à la date, au jour près, pour laquelle le prestataire interrompt ses actions . Cette date met fin aux actions entreprises par le prestataire. En revanche, elle ne met pas fin aux éventuels traitements des résultats issus de la demande et réalisés par le prestataire, en vue d'un envoi ultérieur aux destinataires des résultats.

## VI.38.Date de l'analyse

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:DateAna>
- **Nom de l'Objet/Lien** : ANALYSE
- **Type de données** : Date
- **Définition** :

La date de l'analyse est la date donnée au jour près à laquelle a débuté l'analyse ; ceci afin de savoir si le temps écoulé entre le prélèvement et l'analyse reste dans des normes acceptables pour que le résultat de l'analyse soit significatif.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

## VI.39.Date de la demande

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:DateDemande>
- **Nom de l'Objet/Lien** : DEMANDE
- **Type de données** : Date
- **Définition** :

La date de la demande correspond à la date, au jour près, à laquelle le message est rédigé et approuvé par le commanditaire.

## VI.40.Date de la mesure du paramètre environnemental

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:DateParEnv>
- **Nom de l'Objet/Lien** : MESURES DE PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX
- **Type de données** : Date
- **Définition** :

La date de la mesure de la condition environnementale des prélèvements est la date au jour près à laquelle a débuté la mesure de la condition environnementale.

## VI.41.Date de réception de l'échantillon

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:DateReceptionEchant>
- **Nom de l'Objet/Lien** : ECHANTILLON
- **Type de données** : Date
- **Définition** :

Date, au jour près, à laquelle l'échantillon est pris en charge par le laboratoire chargé d'y effectuer des analyses.

## VI.42.Date du prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:DatePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : PRELEVEMENT
- **Type de données** : Date
- **Définition** :

Au sein du message 'Demande de prestations', la date du prélèvement désigne la date à partir de laquelle l'action de prélèvement peut se dérouler. Cette date est accompagnée du délai de réalisation du prélèvement, exprimé en jour, invoquant une période tolérée pour la réalisation du prélèvement, ceci à partir de la date de prélèvement.

Au sein du message 'Envoi de résultats', la date du prélèvement correspond à la date à laquelle l'action de prélèvement a réellement débutée.

## VI.43.Délai de réalisation du prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:DelaiPrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : PRELEVEMENT
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

Le délai de réalisation d'un prélèvement est exprimé en jour. Il désigne le nombre de jour qui est toléré pour la réalisation d'un prélèvement, ceci à partir de la date de prélèvement renseignée.

Lorsqu'un prélèvement doit être réalisé dans un délai inférieur à vingt quatre heures, le délai est indiqué à '0'.

Cet attribut relève de la responsabilité du commanditaire.

## VI.44.Descriptif du commémoratif

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:DsCommémoratif>
- **Nom de l'Objet/Lien** : COMMEMORATIF
- **Type de données** : Caractère
- **Définition** :

Le descriptif d'un commémoratif est une zone textuelle libre qui apporte des précisions sur la définition et le contenu des données métier véhiculées au travers de ce commémoratif.

## VI.45.Durée du prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:DureePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur maximale** : 10
- **Définition** :

La durée du prélèvement à réaliser précise , le cas échéant, le temps durant lequel le prélèvement doit être réalisé ou est réalisé.

Le format de cet attribut est le suivant: HHHH:MM:SS

HHHH peut prendre comme valeur la liste des nombres entiers compris entre '00' et '9999'.

MM peut prendre comme valeur la liste des nombres entiers compris entre '00' et '59'.

SS peut prendre comme valeur la liste des nombres entiers compris entre '00' et '59'.

(exemple: durée de trois heures et demi : '0003:30:00'

durée de deux jours: '0048:00:00')

Si la durée de prélèvement n'est pas renseignée ou si celle-ci prend la valeur '00:00:00', alors le prélèvement est considéré comme étant ponctuel.

## VI.46.Finalité du prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:FinalitePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 3
- **Définition** :

L'attribut 'Finalité du prélèvement' désigne, à l'aide de l'un des codes suivants, un objectif poursuivi et sous-jacent à la réalisation du prélèvement. Cette information relève de la responsabilité du commanditaire.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°298.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 645 ])** :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Inconnue	Finalité inconnue	
1	ESO.1.1	Connaissance générale / Autres	Suivi de l'état général. Objectifs : définir l'état qualitatif ou quantitatif à un instant donné + évaluer les tendances
1.1	RefCoursEau	Sites de référence des cours	



		d'eau	
1.2	RefPlanEau	Sites de référence des plans	
		d'eau	
1.3	RefEauCotière	Sites de référence des eaux	
		côtières	
1.4	RefEauTtransition	Sites de référence des eaux de	
		transition	
1.5	CampExEauSurf	Campagne exceptionnelle eaux	
		de surface	
1.6	CampExEauSout	Campagne exceptionnelle eaux	
		souterraines	
2	ESO.1.2	Connaissance générale /Suivi de l'état général. Prélèvements	
		Contrôle de Surveillance retenus pour le Contrôle de	
		Surveillance.	
2.1	ContSurvQualiCoursEa	Contrôle de surveillance qualitatif	
		u des cours d'eau	
2.2	SuivQuantiCoursEau	Suivi quantitatif des cours d'eau	
		(sites hydrométriques)	
2.3	ContSurvQualiPlanEau	Contrôle de surveillance qualitatif	
		des plans d'eau	
2.4	SuivQuantiPlanEau	Suivi quantitatif des plans d'eau	
		(sites hydrométriques)	
2.5	ContSurvQualiEauTran	Contrôle de surveillance qualitatif	
		s des eaux de transition	
2.6	ContSurvQualiEauCot	Contrôle de surveillance qualitatif	
		des eaux côtières	
2.7	SurvQuantiEauSout	Surveillance de l'état quantitatif	
		des eaux souterraines	
2.8	ContSurvQualiEauSout	Contrôle de surveillance de l'état	
		chimique des eaux souterraines	
2.9	AS1	Surveillance exercée par	Surveillance analytique régulière
		l'exploitant, substituable au	
		contrôle sanitaire prévu par l'AP	
2.10	AS2	Surveillance exercée par	Surveillance analytique régulière
		l'exploitant, non substituée au	
		contrôle sanitaire	
2.11	AS3	Surveillance exercée par	Surveillance analytique spécifique
		l'exploitant, dans le cadre de	
		gestion de non-conformité	
2.12	AS4	Surveillance exercée par	Surveillance analytique de
		l'exploitant, dans le cadre	du fonctionnement des installations
		pilotage des installations	
2.13	AS5	Autre surveillance exercée par	Autre surveillance analytique
		l'exploitant	spécifique
3	ESO.2.1	Usage / Gestion	Gestion d'usage sans urgence.
3.1	GestOuv	Gestion des ouvrages	Règlements d'eau des barrages,

			gestion des infrastructures fluviales...
3.2	GestZonHum	Gestion des zones humides	
4	UsagPrel	Usage / Prélèvement	
4.1	Cont	Contrôle	
4.2	Surv	Surveillance	
5	ESO.2.2	Usage / Contrôle	
5.1	SitIntEtPlanEau	Sites d'inter-étalonnage des plans d'eau	
5.2	SitIntEtEauCot	Sites d'inter-étalonnage des eaux côtières	
5.3	SitIntEtEauTrans	Sites d'inter-étalonnage des eaux de transition	
5.4	ContSantAEP	Contrôle sanitaire pour l'AEP	
5.4.1	CD	Contrôle complémentaire	Contrôle supplémentaire réalisé par d'initiative et à la charge de laet aux frais de l'autorité sanitaire DDASS
5.4.2	CS pour Pb Ni Cu	Contrôle sanitaire des métaux	Contrôle sanitaire du Pb , Ni, Cu au Plomb, Cuivre, Nickel (AMrobinet de l'usager (arrêté ministériel de décembre 2003) de décembre 2003)
5.4.3	CS	Contrôle sanitaire de routine	A.P. = arrêté préfectoral. Contrôle prévu par l'arrêté préfectoral sanitaire en situation normale
5.4.4	CV	Contrôle complémentaire	Contrôle complémentaire demandé volontaire par l'exploitant ou le maître d'ouvrage et réalisé sous la responsabilité de l'autorité sanitaire
5.4.5	DT	Demande d'un tiers	Contrôle réalisé à la demande d'un tiers
5.4.6	ET	Etude	
5.4.7	PA	Pollutions accidentelles diverses	Prélèvement réalisé par ou sous la responsabilité de l'autorité sanitaire dans le cas de pollution accidentelle, hors contrôle prévus par l'article R 1321-17 du CSP
5.4.8	Réseau AG	Réseau du bassin Adour-Garonne	Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin Adour-Garonne
5.4.9	Réseau AP	Réseau du bassin Artois Picardie	Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin Artois-Picardie
5.4.10	Réseau LB	Réseau du bassin Loire Bretagne	Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin Loire-Bretagne
5.4.11	Réseau RM	Réseau du bassin Rhin Meuse	Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin Rhin-Meuse
5.4.12	Réseau RMC	Réseau du bassin Rhone	Prélèvement en ressource

		Méditerranée et Corse	appartenant au réseau du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse
5.4.13	Réseau SN	Réseau du bassin Seine Normandie	Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin Seine-Normandie
5.4.14	S1	Recontrôle de l'eau distribuée (CSP art. R1321-17-1 et 4)	Recontrôle de l'eau distribuée en cas de non conformité (art. R1321-17 -1° ou 4° du CSP)
5.4.15	S2	Recontrôle de l'eau brute (CSP art. R1321-17-2)	Recontrôle de l'eau brute en cas de non conformité (art. R1321-17-2° du CSP)
5.4.16	S3	Contrôle supplémentaire pour cause de tendance défavorable (CSP art. R1321-17-3)	Contrôle supplémentaire lorsque l'eau présente des signes de dégradation (art. R1321-17-3° du CSP)
5.4.17	S4	Contrôle supplémentaire dans le cadre d'une dérogation temporaire (CSP art. R1321-17-5)	Contrôle supplémentaire lorsque une dérogation temporaire est accordée (art. R1321-17-7-5° du CSP)
5.4.18	S5	Contrôle supplémentaire imposé en cas d'épidémie ou menace sur la santé publique (CSP art. 1321-17-6)	Contrôle supplémentaire en cas de Troubles ou symptômes d'une maladie susceptible d'être du à l'eau (art. R1321-17-6° du CSP)
5.4.19	ctrl ss norme	Contrôle supplémentaire pour élément sans limite de qualité (CSP art. R1321-17-7)	Contrôle supplémentaire en cas de présence d'un agent pour lequel aucune limite n'a été fixée et qui peut représenter un danger potentiel (art. R1321-17-7° du CSP)
5.4.20	ctrl travaux	Contrôle supplémentaire imposé suite à des travaux (CSP art. R1321-17-8)	Contrôle supplémentaire en cas de Travaux ou aménagements en cours susceptible de porter atteinte à la santé ( art. R1321-17-8° du CSP)
5.4.21	ctrl reseaux	Contrôle supplémentaire imposé pour un réseau interne à risque (CSP art. R1231-18)	
5.5	PolicEau	Police de l'eau	
5.5.1	AutoRejetPrel	Autorisations de rejets ou de prélèvement	
5.5.2	GesPollAcci	Gestion des pollutions accidentelles	
5.5.3	DimConstLitEau	Dimensionnement des constructions dans le lit des cours d'eau	
5.6	ContMigr	Contrôle des migrations	
5.6.1	SuivMigr	Suivi des migrateurs	La finalité d'une station de contrôle des migrations est le suivi des migrateurs quand elle a pour objet le

			comptage des avalaisons ou des montaisons au droit d'une section d'un axe migratoire.
5.6.2	EvaEffDispoFranch	Evaluation de l'efficacité d'un dispositif de franchissement	L'évaluation de l'efficacité d'un dispositif de franchissement consiste à mesurer la capacité de ce dispositif à rétablir le flux migratoire au droit de l'axe migratoire où il se situe.
5.6.3	EvalEffDispoCompt	Evaluation de l'efficacité d'un dispositif de comptage	L'évaluation de l'efficacité d'un dispositif de comptage consiste à mesurer la capacité de ce dispositif à comptabiliser le flux migratoire qui transite par le dispositif de franchissement où il se situe.
6	ESO.2.3	Usage / Prévision et annonce des risques	
6.1	SuivSechMesUsag	Suivi en période de sécheresse et des mesures de restrictions d'usage	
6.2	PrevCrue	Prévision des crues	
6.2.1	SuivInnonda	Suivi des inondations	
7	ESO.3.1	Impact / Contrôle Opérationnel	
7.1	ContOpCoursEau	Contrôles opérationnels des cours d'eau	
7.2	ContOpPlanEau	Contrôles opérationnels des plans d'eau	
7.3	ContOpEauxTrans	Contrôles opérationnels des eaux de transition	
7.4	ContOpEauxCot	Contrôles opérationnels des eaux côtières	
7.5	ContOpEtChimEauxSout	Contrôles opérationnels de l'état chimique des eaux souterraines	
8	ESO.3.2	Impact / Groupes phyto	
9	ESO.3.3	Impact / Suivi des Installations Classées	
9.1	AutoSurIC	Autosurveillance des installations classées par les industriels	
10	ImpactStaEp	Impact / Stations d'épuration (STEP, SPANC)	
10.1	Bil24	Bilan 24 heures	Mesure non réglementaires effectuées dans le cadre de l'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration.
10.2	VisAna	Visite avec analyses	Mesures ponctuelles non réglementaires effectuées dans le cadre de l'assistance technique à

			exploitation des stations d'épuration.
10.3	Exp	Exploitation	Mesure non réglementaire effectuées par l'exploitant dans le cadre du suivi technique de ses installations.
10.4	VisRecepAutoSur	Visite de réception de l'autosurveillance	deContrôle de la conception et de la mise en oeuvre du dispositif d'autosurveillance avec échantillonnage.
10.5	VisCourAutoSu	Visite courante de l'autosurveillance	deContrôle du fonctionnement du dispositif d'autosurveillance avec échantillonnage en entrée et en sortie ou contrôle analytique d'intercalibration
10.6	VisAssi	Visite d'assistance	Visite SATESE sur la station avec des mesures exclusivement terrain : Disque de Secchi, tests avec bandelettes (pH,...)
10.7	ContAnaExpl	Contre analyse de l'exploitant	Contrôle analytique effectué par l'exploitant sur les échantillons réalisés par les SATESE ou les services de police.
10.8	ContIno	Contrôle inopiné	Mesures effectuées par la police de l'eau sur un échantillonnage réalisé par l'exploitant dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire.
10.9	EtIni	Etude initiale	Analyse entrant dans le cadre de l'étude préalable du plan d'épandage.
11	Rsde	RSDE	
12	ESO.3.4	Impact / Directive Nitrates	
13	ESO.3.5	Impact / Autre	
14	DCE	Directive Cadre sur l'Eau	Finalité de la stratégie d'évaluation Le profil rapportage ou réglementaire permet la production d'un rapport basé sur la méthodologie DCE ou sur des méthodologies résultant d'autres directives ou textes réglementaires.
15	Diagnostic	Profil diagnostic	Le profil diagnostic permet des créer des rapports d'évaluation à partir de données ou de règles moins restrictives que celles de la DCE ou encore de rajouter des indicateurs de diagnostics qui complètent la compréhension de l'état.
16	Historique	Profil historique	Le profil historique permet la comparaison des rapports d'évaluation « nouvelle méthode (bon

état) » avec les rapports selon les anciennes méthodes.

## VI.47. Heure de l'analyse

- **Nom de balise XML :** <sa\_lab:HeureAna>
- **Nom de l'Objet/Lien :** ANALYSE
- **Type de données :** Heure
- **Définition :**

L'heure de l'analyse est l'heure à laquelle a débuté l'analyse ; ceci afin de savoir si le temps écoulé entre le prélèvement et l'analyse reste dans des normes acceptables pour que le résultat de l'analyse soit significatif.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

## VI.48. Heure de la mesure du paramètre environnemental

- **Nom de balise XML :** <sa\_lab:HeureParEnv>
- **Nom de l'Objet/Lien :** MESURES DE PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX
- **Type de données :** Heure
- **Définition :**

L'heure de la mesure de la condition environnementale des prélèvements est l'heure à laquelle a débuté la mesure.

L'heure est donnée arrondie à la minute la plus proche.

## VI.49. Heure de réception de l'échantillon

- **Nom de balise XML :** <sa\_lab:HeureReceptionEchant>
- **Nom de l'Objet/Lien :** ECHANTILLON
- **Type de données :** Heure
- **Définition :**

Heure à laquelle l'échantillon est pris en charge par le laboratoire pour y effectuer des analyses.

## VI.50.Heure du prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:HeurePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : PRELEVEMENT
- **Type de données** : Heure
- **Définition** :

L'heure du prélèvement est l'heure à laquelle doit débiter ou a débuté une opération de prélèvement, c'est à dire, l'heure à laquelle l'équipe de prélèvement doit arriver ou est arrivé sur les lieux.

## VI.51.Incertitude analytique

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:IncertAna>
- **Nom de l'Objet/Lien** : ANALYSE
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

l'incertitude caractérise la variabilité potentielle du résultat d'une mesure. sauf indication contraire, elle est déterminée en s'appuyant sur la norme NF EN ISO 11352.

L'incertitude est exprimée en %. Le facteur d'élargissement est pris égal à 2 (k=2) (par exemple pour une incertitude de 25% k=2 le résultat échangé est 25).

## VI.52.Libellé de la demande

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:LbDemande>
- **Nom de l'Objet/Lien** : DEMANDE
- **Type de données** : Texte
- **Longueur maximale** : 100
- **Définition** :

Le libellé de la demande rassemble des informations générales non structurées relatives à la demande.

## VI.53.Libellé de la localisation du prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:LbLocalPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : LOCALISATION DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur maximale** : 80
- **Définition** :

Le libellé de la localisation de prélèvement permet d'identifier la localisation de façon plus explicite que son code.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données relatives à la station et à la localisation de prélèvement.

## VI.54.Libellé de la station de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:LbStationPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : STATION DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur maximale** : 80
- **Définition** :

Le libellé de la station de prélèvement permet d'identifier la station de façon plus explicite que son code.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données relatives à la station de prélèvement.

## VI.55.Libellé du commémoratif

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:LbCommémoratif>
- **Nom de l'Objet/Lien** : COMMEMORATIF
- **Type de données** : Texte
- **Longueur maximale** : 40
- **Définition** :

Le libellé du commémoratif correspond à son appellation courante.

## VI.56.Libellé du groupe de paramètres



- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:LbGroupeParametres>
- **Nom de l'Objet/Lien** : GROUPE DE PARAMETRES
- **Type de données** : Texte
- **Longueur maximale** : 50
- **Définition** :

Le libellé d'un groupe de paramètres est un nom employé pour référencer un ensemble de paramètres à analyser pour lesquels les objectifs poursuivis sont identiques. L'attribution d'un libellé à un groupe de paramètres relève de la responsabilité du commanditaire.

## VI.57.Limite de détection

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:LDAna>
- **Nom de l'Objet/Lien** : ANALYSE
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

La limite de détection désigne le signal de sortie ou la valeur de concentration au-delà desquels il est permis d'affirmer avec un certain degré de confiance qu'un échantillon est différent d'un échantillon témoin ne contenant pas l'analyte concerné

## VI.58.Limite de quantification

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:LQAna>
- **Nom de l'Objet/Lien** : ANALYSE
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

L'attribut 'limite de quantification' désigne une concentration de l'analyte qui peut raisonnablement être déterminée avec un degré d'exactitude acceptable. Dans le cadre de cet arrêté, le degré d'exactitude minimal exigé au niveau de la limite de quantification est de 60 % (pour un degré de confiance de 95 %). Cette exigence est cohérente avec la définition de la norme NFT90210

## VI.59.Limite de saturation

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:LSAna>
- **Nom de l'Objet/Lien** : ANALYSE
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

La limite de saturation correspond à la valeur au dessus de laquelle le laboratoire n'est plus en mesure de déterminer avec exactitude la quantité du paramètre recherché.

## VI.60. Localisation exacte du prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:LocalExactePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur maximale** : 80
- **Définition** :

La localisation exacte du prélèvement est un texte de rédaction libre qui apporte des précisions sur le lieu effectif du prélèvement à réaliser ou réalisé. Cet attribut peut aussi comporter des informations pratiques utiles au bon déroulement des opérations de prélèvement.

## VI.61. Nature du produit de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:NatureProduit>
- **Nom de l'Objet/Lien** : PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 5
- **Définition** :

La nature du produit indique, à l'aide de l'un des codes suivants, la nature exacte du composant sur lequel porte l'investigation, en fonction de ses caractéristiques naturelles ou intrinsèques. La nature du produit se rattache à un seul support (exemple: support EAU)

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°325.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 325 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
3	EAU	EAU	
3.1	EAU SURFACE	eau de surface, superficielle	Eau qui coule, ou qui stagne, à la surface du sol.

3.10	EAU MELANGEE	eau mélangée	Eau provenant de site sur lequel site sur lequel des eaux non traitées en provenance de captages uniques ou de champs captants sont mélangées.
3.2	EAU PLUIE	eau de pluie	Eau provenant des précipitations atmosphériques et qui ne s'est pas encore chargée de substances solubles provenant de la terre.
3.3	EAU RUISSELLEMENT	eau de ruissellement	Eau de surface s'écoulant vers un cours d'eau à la suite d'une forte chute de pluie.
3.4	EAU SOUT KARSTIQUE	eau souterraine karstique	Eau souterraine provenant de zone du sous sol comprise entre la surface du sol et la surface d'une nappe libre.
3.5	EAU SOUT NON KARSTIQUE	eau souterraine non karstique	Eau souterraine ne provenant pas de la zone du sous sol comprise entre la surface du sol et la surface d'une nappe libre.
3.6	EAU DE MER	eau de mer	Eau de masse d'eau salée formant généralement une partie délimitée d'un océan.
3.7	EAU SAUMATRE	eau saumâtre	Eau ayant une teneur en sels, et notamment en chlorure de sodium, naturellement ou artificiellement plus élevée que celle de l'eau de mer.
3.8	EAU USEE BRUTE	eau usée brute	Eau provenant des rejets d'une collectivité, non traitée
3.9	EAU USEE TRAITEE	eau usée traitée	Eau provenant des rejets d'une collectivité, ayant été traitée
3.18	EAU DISTRIBUTION	eau de distribution	Eau qui provient d'une station de traitement destinées à l'alimentation et qui passe dans un réseau de distribution ou dans un réservoir de service. (norme T90-501).
31	BOUE EPURATION	BOUE D'EPURATION	
31.1	boue epaissie	boue d'épuration épaisse	
31.1.1	boue epaissie gravitaire	boue d'épuration épaisse gravitairement	
31.1.2	boue epaissie mecanique	boue d'épuration épaisse mécaniquement	
31.2	boue deshydrate	boue d'épuration déshydratée	
31.2.1	boue deshydrate filtre pr	boue d'épuration déshydratée par filtre presse	

31.2.1.1	boue desh filtre prboue d'épuration déshydratée par chaul filtre presse chaulée		
31.2.1.2	boue desh fil nonboue d'épuration déshydratée par chaule filtre presse non chaulée		
31.2.2	boue desh filtreboue d'épuration déshydratée par bande filtre bande		
31.2.2.1	boue desh filtreboue d'épuration déshydratée par bande ch filtre bande chaulée		
31.2.2.2	boue desh f. b. nonboue d'épuration déshydratée par chaul filtre bande non chaulée		
31.2.3	boue deshboue d'épuration déshydratée par centrifugeuse centrifugeuse		
31.2.3.1	boue desh centrifboue d'épuration déshydratée par chaule centrifugeuse chaulée		
31.2.3.2	boue desh centrifboue d'épuration déshydratée par non cha centrifugeuse non chaulée		
31.2.4	boue desh autreboue d'épuration déshydratée par un procede autre procédé		
31.2.4.1	boue desh autreboue d'épuration déshydratée par un proc chau autre procédé chaulée		
31.2.4.2	bou desh autr prcboue d'épuration déshydratée par un non cha autre procédé non chaulée		
31.3	boue secheboue d'épuration séchéeTimeType naturellement naturellement		
31.3.1	boue sech naturboue d'épuration séchéeTimeType chaulee naturellement chaulée		
31.3.2	boue sech naturboue d'épuration séchéeTimeType non chaul naturellement non chaulée		
31.4	boue secheeboue d'épuration séchéeTimeType thermiquement thermiquement		
31.4.1	boue sechee therm.boue d'épuration séchéeTimeType Chaule thermiquement chaulée		
31.4.2	boue seche therm.boue d'épuration séchéeTimeType non cha thermiquement non chaulée		
31.5	boue deboue de désencrage TimeType désencrage		
31.6	boue de lagune boue de lagune TimeType		
31.7	Boue de lit àBoue de lit à rhizophytes TimeType rhizophites		
31.8	boue brut ssBoue brute sans traitement TimeType traitement		
70	EFFLUENT AGRICOLE EFFLUENT AGRICOLE TimeType		
70.1	Fumier Fumier TimeType		
70.1.1	Fumier trèsFumier très compact TimeType compact		

70.1.1.1	fumier tr compact lit acc	Fumier très compact de litière accumulée	TimeType
70.1.1.2	fumier tr compact autre	Fumier très compact (autre que litière accumulée)	TimeType
70.1.2	Fumier compact	Fumier compact	TimeType
70.1.2.1	fumier compact etable ent	Fumier compact étable entravée	TimeType
70.1.3	Fumier mou compact	Fumier mou à compact	TimeType
70.1.4	Fumier mou	Fumier mou	TimeType
70.1.5	Fumier très mou	Fumier très mou	TimeType
70.2	Purin	Purin	TimeType
70.2.1	Purin dilué	Purin dilué	TimeType
70.2.2	Purin entravée)	Purin (étable entravée)	TimeType
70.3	Jus d'écoulement	Jus d'écoulement	TimeType
70.4	Eaux (veaux)	Eaux lavage (veaux)	TimeType
70.5	Lixiviat	Lixiviat	TimeType
70.6	Lisier	Lisier	TimeType
70.6.1	Lisier dilué	Lisier dilué	TimeType
70.6.2	Lisier très dilué	Lisier très dilué	TimeType
70.6.3	Lisier pâteux plate- form	Lisier pâteux (plate-forme)	TimeType
70.6.4	Lisier pâteux fosse	Lisier pâteux (fosse)	TimeType
70.7	Eaux brunes	Eaux brunes	TimeType
70.8	Jus de silos	Jus de silos	TimeType
70.9	Eaux blanches	Eaux blanches (avec ou sans recyclage)	TimeType
70.10	Eaux vertes	Eaux vertes (aire d'attente / quais des bêtes)	TimeType
70.11	Effluents viticoles	Effluents viticoles	TimeType
70.12	Fientes	Fientes	TimeType
70.12.1	Fientes fraîches	Fientes fraîches	TimeType

## VI.62. Norme appliquée au produit de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:NormeProduit>
- **Nom de l'Objet/Lien** : PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 3
- **Définition** :

Cet attribut désigne, à l'aide de l'un des codes suivants, la norme qualitative que doit respecter le support EAU. Cette information est particulièrement échangée entre DDASS et laboratoires d'analyses, car elle conditionne implicitement certaines précautions à prendre dans le cadre de la réalisation des prélèvements et analyses.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°215.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 215 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Inconnu	TYPE D'EAU SURVEILLEE INCONNU	
A	Autre	AUTRES TYPES D'EAU	
A1	superficielle A1	EAU SUPERFICIELLE CATEGORIE A1	BRUTEEau superficielle distribuée après un DEtraitement physique simple et à une désinfection.
A2	superficielle A2	EAU SUPERFICIELLE CATEGORIE A2	BRUTEEau superficielle distribuée après un DEtraitement normal physique, chimique et à une désinfection
A3	superficielle A3	EAU SUPERFICIELLE CATEGORIE A3	BRUTEEau superficielle distribuée après un DEtraitement physique et chimique poussé, à des opérations d'affinage et de désinfection.
B	Souterraine	EAU BRUTE SOUTERRAINE	Pour les eaux brutes superficielles les limites absolues à respecter correspondent à celle de A3.
CD	eau source conditionnee	EAU DE SOURCE CONDITIONNEE	Les eaux vendues en bouteilles ou en conteneurs à l'exception des eaux de source préemballées et des eaux minérales (annexe 13.1 du CSP)
DY	Dialyse	EAU UTILISEE EN DIALYSE	
EB	Baignade	EAU DE BAINNADE	
MI	Minérale	EAU MINERALE	
S	distribuée ss desinf.	EAU DISTRIBUEE DESINFECTATION	SANS Depuis le 25 décembre 2003, les normes de qualités applicables aux eaux distribuées sans désinfection sont les mêmes que celles des eaux désinfectées.
T	distribuée après	EAU DISTRIBUEE	Depuis le 25 décembre 2003, les normes

	desinf.	DESINFECTEE	de qualités applicables aux eaux distribuées sans désinfection sont les mêmes que celles des eaux désinfectées.
T1	T1	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION	Eaux d'origine souterraine non influencée en sortie des installations de traitement.(la concentration en nitrites doit être inférieure ou égale à 0,1mg/l).
T2	T2	ESU+ESO TURB >2 POUR TTP >1000 M3J	Eaux d'origine superficielle ou souterraine influencée en sortie des installations de traitement : - la concentration en nitrites doit être inférieure ou égale à 0,1mg/l. - La limite de qualité de 1 NFU pour la turbidité est applicable au point de mise en distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2 NFU. En cas de mise en œuvre d'un traitement de neutralisation ou de reminéralisation, la limite de qualité s'applique hors augmentation éventuelle de turbidité due au traitement.
T3	T3	ESU+ESO TURB >2 POUR TTP <1000 M3J	Du 25/12/03 au 25/12/08, eaux d'origine superficielle ou souterraine influencée en sortie des installations de traitement ayant un débit < 1.000 m3/j: - la concentration en nitrites doit être inférieure ou égale à 0,1mg/l - pour la turbidité au point de mise en distribution lorsque les installations sont d'un débit inférieur à 1 000 m3/j ou desservent des unités de distribution de moins de 5 000 habitants et que ces eaux sont d'origine superficielle ou sont des eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique supérieure à 2 NFU : limite de qualité = 2 NFU.
TH	TH	Eau thermale (arrêté du 19/06/2000)	
PI	PI	EAU DES BASSINS DES PISCINES	

## VI.63. Numéro d'ordre d'analyse

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:NoAna>
- **Nom de l'Objet/Lien** : ANALYSE
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

Le numéro d'ordre d'analyse est un code numérique qui permet de distinguer les analyses effectuées sur un même échantillon, pour lesquelles le paramètre recherché, la méthode d'analyse pratiquée et la fraction analysée sont identiques.

Le numéro d'ordre d'analyse permet de différencier les résultats d'analyses répétitives.

Le numéro d'ordre d'analyse prend la valeur '1' par défaut.

## VI.64. Numéro d'ordre du prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:NumeroOrdrePrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur maximale** : 10
- **Définition** :

Le numéro d'ordre du prélèvement permet de distinguer les éventuels prélèvements se rapportant à une seule référence de prélèvement chez le commanditaire, notamment lorsqu'il s'agit d'un prélèvement multiple, périodique, ou réalisé par un automate.

Le numéro d'ordre du prélèvement prend la valeur '1' par défaut.

## VI.65. Origine du code de la localisation de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:OrigineCdLocalPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : LOCALISATION DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 2
- **Définition** :

L'origine du code de la localisation de prélèvement est un code qui définit à l'aide de la nomenclature ci-dessous administrée par le SANDRE, le système d'identifiant dont le code de la localisation de prélèvement.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°330.



- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 330 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	INCONNUE	Origine du code inconnue	
1	EAUX DE SURFACE	Code national attribué par les Agences de l'Eau pour les Eaux de Surface	
2	SISE'EAU	Code national attribué par le système d'information SISE'EAU pour les installations d'eau potable	
3	BSS ADES	Code national attribué par le BRGM pour la BSS et ADES	
4	QUADRIGE	Code national attribué par l'IFREMER pour QUADRIGE	
5	ASSAINISSEMENT	Code national attribué par les Agence de l'Eau pour les ouvrages d'assainissement d'eaux usées d'origine urbaine	
10	RESPONSABLE STATION	Code local attribué par le(s) maître(s) d'ouvrage(s) ou responsable(s) de la station de prélèvement.	
11	COMMANDITAIRE	Code local attribué par le commanditaire de la demande	
12	PRELEVEUR	Code local attribué par l'intervenant chargé du prélèvement	
13	LABORATOIRE	Code local attribué par le laboratoire d'analyses	
6	ASSAIN INDUST	Code national attribué par le système d'information GIDAF aux établissements industriels	

## VI.66.Origine du code de la station de prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa\_lab:OrigineCdStationPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien :** STATION DE PRELEVEMENT
- **Type de données :** Texte
- **Longueur :** 2
- **Définition :**

L'origine du code de la station de prélèvement est un code qui définit à l'aide de la nomenclature ci-dessous administrée par le SANDRE, le système d'identifiant dont le code de la station de prélèvement.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°297.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 297 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	INCONNUE	Origine du code inconnue	
1	EAUX DE SURFACE	Code national attribué par les Agences de l'Eau pour les Eaux de Surface	
2	SISE EAUX	Code national attribué par le système d'information SISE EAUX pour les installations d'eau potable	
3	BSS ADES	Code national attribué pour la BSS/ADES	
4	QUADRIGE	Code national attribué par l'IFREMER pour QUADRIGE	
5	ASSAINISSEMENT	Code national attribué par les Agence de l'Eau pour les ouvrages d'assainissement d'eaux usées d'origine urbaine	
6	ASSAIN INDUSTRI	Code national attribué par le système d'information GIDAF aux établissements industriels	
10	RESPONSABLE STATION	Code local attribué par le(s) maitre(s) d'ouvrage(s) ou responsable(s) de la station de prélèvement	
11	COMMANDITAIRE DEMANDE	Code local attribué par le commanditaire de la demande	
12	PRELEVEUR	Code local attribué par l'intervenant chargé du prélèvement	
13	LABORATOIRE	Code local attribué par le laboratoire d'analyses	

## VI.67.Prélèvement réalisé

- **Nom de balise XML :** <sa\_lab:RealisePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien :** PRELEVEMENT
- **Type de données :** Booléen
- **Définition :**

Attribut booléen se retrouvant dans le message d'envoi de résultats et indiquant si le prélèvement a bien été réalisé ou non. Un prélèvement peut par exemple ne pas se dérouler en raison du manque d'eau en période d'étiage dans un cours d'eau.

La valeur "1" indique que le prélèvement a été réalisé tandis que "0" indique qu'il n'a pas été réalisé.

## VI.68.Prélèvement sous réserve

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:PrelSousReserve>
- **Nom de l'Objet/Lien** : PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 1
- **Définition** :

L'attribut 'prélèvement sous réserve' permet au prestataire préleveur d'apporter, à l'aide de l'un des codes suivants, un jugement critique sur le déroulement du prélèvement susceptible d'avoir des répercussions au niveau de la représentativité des échantillons obtenus à la suite du prélèvement.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°334.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 334 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	NON	NON	Le préleveur émet aucune réserve sur l'opération du prélèvement.
1	OUI	OUI	Le préleveur émet une r????serve sur l'opération du prélèvement.

## VI.69.Profondeur du prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:ProfondeurPrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : PRELEVEMENT
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

La profondeur indique la profondeur exacte du prélèvement en mètres lorsque l'information « Zone prospectée » est égale à :

- « Prélèvement ponctuel de profondeur intermédiaire » : profondeur du prélèvement (obligatoire)
- « Prélèvement de fond : Précision possible de la profondeur de fond (si connu)
- « Hypolimnion » : Précision possible de la profondeur de l'hypolimnion (si connu)
- « Thermocline » : Précision possible de la profondeur de la thermocline (si connu)

## VI.70.Projection des coordonnées de la localisation de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:ProjLocalPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : LOCALISATION DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 2
- **Définition** :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées de la localisation de prélèvement. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

La liste des codes possibles pour cet attribut est la suivante, totalement compatible avec la norme EDIGÉO :

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°22.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 22 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Projection inconnue	Projection inconnue	Sans équivalence EDIGEO
26	RGF93 / Lambert 93	RGF93 / Lambert 93	Equivalence IGNF : LAMB93 Equivalence EPSG : 2154
31	WGS84G	WGS 84 géographiques	Equivalence IGNF: WGS84G Equivalence EPSG : 4326
37	ETRS89	ETRS89 géographiques	Equivalence IGNF : ETRS89GEO Equivalence EPSG : 4258
38	RGR92 / UTM 40	RGR92 / UTM 40	Equivalence IGNF : RGR92UTM40S Equivalence EPSG : 2975
39	RRAF 91 / UTM 20	RRAF 91 (WGS84) / UTM 20	Equivalence IGNF : UTM20W84GUAD et UTM20W84MART Equivalence EPSG : 4559
40	RGFG95 / UTM 22	RGFG95 / UTM 22	Equivalence IGNF : UTM22RGFG95 Equivalence EPSG : 2972
41	RGM04 / UTM 38	RGM04 / UTM 38	Equivalence IGNF : RGM04UTM38S Equivalence EPSG : 4471
42	RGSPM06 / UTM 21	RGSPM06 / UTM 21	Equivalence IGNF : RGSPM06U21 Equivalence EPSG : 4467
43	RGF93 / CC42 (CC Zone 1)	RGF93 / CC42 (Conique Conforme Zone 1)	Equivalence IGNF : RGF93CC42 Equivalence

				EPSG : 3942	
44	RGF93 / CC42 (CC Zone	RGF93 / CC43 (Conique	Equivalence	IGNF :	
	2)	Conforme Zone 2)	RGF93CC43	Equivalence	
			EPSG : 3943		
45	RGF93 / CC42 (CC Zone	RGF93 / CC44 (Conique	Equivalence	IGNF :	
	3)	Conforme Zone 3)	RGF93CC44	Equivalence	
			EPSG : 3944		
46	RGF93 / CC42 (CC Zone	RGF93 / CC45 (Conique	Equivalence	IGNF :	
	4)	Conforme Zone 4)	RGF93CC45	Equivalence	
			EPSG : 3945		
47	RGF93 / CC42 (CC Zone	RGF93 / CC46 (Conique	Equivalence	IGNF :	
	5)	Conforme Zone 5)	RGF93CC46	Equivalence	
			EPSG : 3946		
48	RGF93 / CC42 (CC Zone	RGF93 / CC47 (Conique	Equivalence	IGNF :	
	6)	Conforme Zone 6)	RGF93CC47	Equivalence	
			EPSG : 3947		
49	RGF93 / CC42 (CC Zone	RGF93 / CC48 (Conique	Equivalence	IGNF :	
	7)	Conforme Zone 7)	RGF93CC48	Equivalence	
			EPSG : 3948		
50	RGF93 / CC42 (CC Zone	RGF93 / CC49 (Conique	Equivalence	IGNF :	
	8)	Conforme Zone 8)	RGF93CC49	Equivalence	
			EPSG : 3949		
51	RGF93 / CC42 (CC Zone	RGF93 / CC50 (Conique	Equivalence	IGNF :	
	9)	Conforme Zone 9)	RGF93CC50	Equivalence	
			EPSG : 3950		
52	RGF93 géographiques	RGF93 géographiques	Equivalence	IGNF :	
	(2D)	(2D)	RGF93G	Equivalence	
			EPSG : 4171		
53	RRAF 1991 cartésiennes	RRAF 1991 cartésiennes	Equivalence	IGNF :	
			RRAF91		
54	RGFG95 géographiques	RGFG95 géographiques	Equivalence	IGNF :	
	(2D)	(2D)	RGFG95GEO	Equivalence	
			EPSG : 4624		
55	RGR92 géographiques	RGR92 géographiques	Equivalence	IGNF :	
	(3D)	(3D)	RGR92GEO	Equivalence	
			EPSG : 4971		
56	RGM04 cartésiennes	RGM04 (Réseau	Equivalence	IGNF :	
		Géodésique de Mayotte	RGM04		
		2004) cartésiennes			
57	RGSPM06 cartésiennes	RGSPM06 (Réseau	Equivalence	IGNF :	
		Géodésique de Saint-	RGSPM06		
		Pierre-et-Miquelon 2006)			
		cartésiennes			
58	ETRS89 / LAEA	ETRS89 / LAEA (Lambert	Equivalence	IGNF :	
		Azimutal Equal Area)	ETRS89LAEA		
			Equivalence	EPSG : 3035	

59	ETRS89 / LCC	ETRS89 / LCC (Lambert Conformal Conic)	Equivalence	IGNF : ETRS89LCC EPSG : 3034
60	ETRS89 / UTM Nord 30	ETRS89 / UTM Nord fuseau 30	Equivalence	IGNF : UTM30ETRS89 EPSG : 25830
61	ETRS89 / UTM Nord 31	ETRS89 / UTM Nord fuseau 31	Equivalence	IGNF : UTM31ETRS89 EPSG : 25831
62	ETRS89 / UTM Nord 32	ETRS89 / UTM Nord fuseau 32	Equivalence	IGNF : UTM32ETRS89 EPSG : 25832

## VI.71. Projection des coordonnées de la station de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:ProjectStationPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : STATION DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 2
- **Définition** :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées de la localisation de prélèvement. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

La liste des codes possibles pour cet attribut est la suivante, totalement compatible avec la norme EDIGÉO :

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°22.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 22 ])** :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Projection inconnue	Projection inconnue	Sans équivalence EDIGEO
26	RGF93 / Lambert 93	RGF93 / Lambert 93	Equivalence IGNF : LAMB93 Equivalence EPSG : 2154
31	WGS84G	WGS 84 géographiques	Equivalence IGNF: WGS84G Equivalence

			EPSG : 4326	
37	ETRS89	ETRS89 géographiques	Equivalence ETRS89GEO EPSG : 4258	IGNF : Equivalence
38	RGR92 / UTM 40	RGR92 / UTM 40	Equivalence RGR92UTM40S EPSG : 2975	IGNF : Equivalence
39	RRAF 91 / UTM 20	RRAF 91 (WGS84) / UTM 20	Equivalence UTM20W84GUAD UTM20W84MART EPSG : 4559	IGNF : et
40	RGFG95 / UTM 22	RGFG95 / UTM 22	Equivalence UTM22RGFG95 EPSG : 2972	IGNF : Equivalence
41	RGM04 / UTM 38	RGM04 / UTM 38	Equivalence RGM04UTM38S EPSG : 4471	IGNF : Equivalence
42	RGSPM06 / UTM 21	RGSPM06 / UTM 21	Equivalence RGSPM06U21 EPSG : 4467	IGNF : Equivalence
43	RGF93 / CC42 (CC Zone 1)	RGF93 / CC42 (Conique Conforme Zone 1)	Equivalence RGF93CC42 EPSG : 3942	IGNF : Equivalence
44	RGF93 / CC42 (CC Zone 2)	RGF93 / CC43 (Conique Conforme Zone 2)	Equivalence RGF93CC43 EPSG : 3943	IGNF : Equivalence
45	RGF93 / CC42 (CC Zone 3)	RGF93 / CC44 (Conique Conforme Zone 3)	Equivalence RGF93CC44 EPSG : 3944	IGNF : Equivalence
46	RGF93 / CC42 (CC Zone 4)	RGF93 / CC45 (Conique Conforme Zone 4)	Equivalence RGF93CC45 EPSG : 3945	IGNF : Equivalence
47	RGF93 / CC42 (CC Zone 5)	RGF93 / CC46 (Conique Conforme Zone 5)	Equivalence RGF93CC46 EPSG : 3946	IGNF : Equivalence
48	RGF93 / CC42 (CC Zone 6)	RGF93 / CC47 (Conique Conforme Zone 6)	Equivalence RGF93CC47 EPSG : 3947	IGNF : Equivalence
49	RGF93 / CC42 (CC Zone 7)	RGF93 / CC48 (Conique Conforme Zone 7)	Equivalence RGF93CC48 EPSG : 3948	IGNF : Equivalence
50	RGF93 / CC42 (CC Zone 8)	RGF93 / CC49 (Conique Conforme Zone 8)	Equivalence RGF93CC49 EPSG : 3949	IGNF : Equivalence
51	RGF93 / CC42 (CC Zone 9)	RGF93 / CC50 (Conique Conforme Zone 9)	Equivalence RGF93CC50 Equivalence	IGNF : Equivalence

					EPSG : 3950	
52	RGF93 (2D)	géographiques	RGF93 (2D)	géographiques	Equivalence RGF93G	IGNF : Equivalence
					EPSG : 4171	
53	RRAF 1991	cartésiennes	RRAF 1991	cartésiennes	Equivalence RRAF91	IGNF : Equivalence
					EPSG : 4624	
54	RGFG95 (2D)	géographiques	RGFG95 (2D)	géographiques	Equivalence RGFG95GEO	IGNF : Equivalence
					EPSG : 4624	
55	RGR92 (3D)	géographiques	RGR92 (3D)	géographiques	Equivalence RGR92GEO	IGNF : Equivalence
					EPSG : 4971	
56	RGM04	cartésiennes	RGM04	(Réseau Géodésique de Mayotte 2004) cartésiennes	Equivalence RGM04	IGNF : Equivalence
57	RGSPM06	cartésiennes	RGSPM06	(Réseau Géodésique de Saint-Pierre-et- Miquelon 2006) cartésiennes	Equivalence RGSPM06	IGNF : Equivalence
58	ETRS89 / LAEA		ETRS89 / LAEA	(Lambert Azimutal Equal Area)	Equivalence ETRS89LAEA	IGNF : Equivalence EPSG : 3035
59	ETRS89 / LCC		ETRS89 / LCC	(Lambert Conformal Conic)	Equivalence ETRS89LCC	IGNF : Equivalence EPSG : 3034
60	ETRS89 / UTM Nord 30		ETRS89 / UTM	Nord fuseau 30	Equivalence UTM30ETRS89	IGNF : Equivalence EPSG : 25830
61	ETRS89 / UTM Nord 31		ETRS89 / UTM	Nord fuseau 31	Equivalence UTM31ETRS89	IGNF : Equivalence EPSG : 25831
62	ETRS89 / UTM Nord 32		ETRS89 / UTM	Nord fuseau 32	Equivalence UTM32ETRS89	IGNF : Equivalence EPSG : 25832

## VI.72. Projection des coordonnées du prélèvement



- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:ProjectPrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 2
- **Définition** :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées de la localisation de prélèvement. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

La liste des codes possibles pour cet attribut est la suivante, totalement compatible avec la norme EDIGÉO :

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°22.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 22 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Projection inconnue	Projection inconnue	Sans équivalence EDIGEO
26	RGF93 / Lambert 93	RGF93 / Lambert 93	Equivalence IGNF : LAMB93 Equivalence EPSG : 2154
31	WGS84G	WGS 84 géographiques	Equivalence IGNF: WGS84G Equivalence EPSG : 4326
37	ETRS89	ETRS89 géographiques	Equivalence IGNF : ETRS89GEO Equivalence EPSG : 4258
38	RGR92 / UTM 40	RGR92 / UTM 40	Equivalence IGNF : RGR92UTM40S Equivalence EPSG : 2975
39	RRAF 91 / UTM 20	RRAF 91 (WGS84) / UTM 20	Equivalence IGNF : UTM20W84GUAD et UTM20W84MART Equivalence EPSG : 4559
40	RGFG95 / UTM 22	RGFG95 / UTM 22	Equivalence IGNF : UTM22RGFG95 Equivalence EPSG : 2972
41	RGM04 / UTM 38	RGM04 / UTM 38	Equivalence IGNF : RGM04UTM38S Equivalence EPSG : 4471
42	RGSPM06 / UTM 21	RGSPM06 / UTM 21	Equivalence IGNF : RGSPM06U21 Equivalence EPSG : 4467
43	RGF93 / CC42 (CC Zone	RGF93 / CC42 (Conique	Equivalence IGNF :

	1)	Conforme Zone 1)	RGF93CC42	Equivalence	
			EPSG : 3942		
44	RGF93 / CC42 (CC Zone	RGF93 / CC43 (Conique	Equivalence	IGNF	:
	2)	Conforme Zone 2)	RGF93CC43	Equivalence	
			EPSG : 3943		
45	RGF93 / CC42 (CC Zone	RGF93 / CC44 (Conique	Equivalence	IGNF	:
	3)	Conforme Zone 3)	RGF93CC44	Equivalence	
			EPSG : 3944		
46	RGF93 / CC42 (CC Zone	RGF93 / CC45 (Conique	Equivalence	IGNF	:
	4)	Conforme Zone 4)	RGF93CC45	Equivalence	
			EPSG : 3945		
47	RGF93 / CC42 (CC Zone	RGF93 / CC46 (Conique	Equivalence	IGNF	:
	5)	Conforme Zone 5)	RGF93CC46	Equivalence	
			EPSG : 3946		
48	RGF93 / CC42 (CC Zone	RGF93 / CC47 (Conique	Equivalence	IGNF	:
	6)	Conforme Zone 6)	RGF93CC47	Equivalence	
			EPSG : 3947		
49	RGF93 / CC42 (CC Zone	RGF93 / CC48 (Conique	Equivalence	IGNF	:
	7)	Conforme Zone 7)	RGF93CC48	Equivalence	
			EPSG : 3948		
50	RGF93 / CC42 (CC Zone	RGF93 / CC49 (Conique	Equivalence	IGNF	:
	8)	Conforme Zone 8)	RGF93CC49	Equivalence	
			EPSG : 3949		
51	RGF93 / CC42 (CC Zone	RGF93 / CC50 (Conique	Equivalence	IGNF	:
	9)	Conforme Zone 9)	RGF93CC50	Equivalence	
			EPSG : 3950		
52	RGF93 géographiques	RGF93 géographiques	Equivalence	IGNF	:
	(2D)	(2D)	RGF93G	Equivalence	
			EPSG : 4171		
53	RRAF 1991 cartésiennes	RRAF 1991 cartésiennes	Equivalence	IGNF	:
			RRAF91		
54	RGFG95 géographiques	RGFG95 géographiques	Equivalence	IGNF	:
	(2D)	(2D)	RGFG95GEO	Equivalence	
			EPSG : 4624		
55	RGR92 géographiques	RGR92 géographiques	Equivalence	IGNF	:
	(3D)	(3D)	RGR92GEO	Equivalence	
			EPSG : 4971		
56	RGM04 cartésiennes	RGM04 (Réseau	Equivalence	IGNF	:
		Géodésique de Mayotte	RGM04		
		2004) cartésiennes			
57	RGSPM06 cartésiennes	RGSPM06 (Réseau	Equivalence	IGNF	:
		Géodésique de Saint-	RGSPM06		
		Pierre-et-Miquelon 2006)			
		cartésiennes			
58	ETRS89 / LAEA	ETRS89 / LAEA (Lambert	Equivalence	IGNF	:
		Azimutal Equal Area)	ETRS89LAEA		

				Equivalence EPSG : 3035
59	ETRS89 / LCC	ETRS89 / LCC (Lambert Conformal Conic)	Equivalence IGNF :	ETRS89LCC Equivalence EPSG : 3034
60	ETRS89 / UTM Nord 30	ETRS89 / UTM Nord fuseau 30	Equivalence IGNF :	UTM30ETRS89 Equivalence EPSG : 25830
61	ETRS89 / UTM Nord 31	ETRS89 / UTM Nord fuseau 31	Equivalence IGNF :	UTM31ETRS89 Equivalence EPSG : 25831
62	ETRS89 / UTM Nord 32	ETRS89 / UTM Nord fuseau 32	Equivalence IGNF :	UTM32ETRS89 Equivalence EPSG : 25832

## VI.73. Référence de l'analyse chez le laboratoire

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:RefLaboAna>
- **Nom de l'Objet/Lien** : ANALYSE
- **Type de données** : Caractère
- **Définition** :

La référence de l'analyse chez le laboratoire est le code que le laboratoire affecte à la l'analyse à des fins d'identification interne, de gestion ou de correspondance pour la facturation des prestations.

## VI.74. Référence de l'échantillon chez le commanditaire

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:RefEchantillonCommanditaire>
- **Nom de l'Objet/Lien** : ECHANTILLON
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 100
- **Nature de l'attribut** : Clef primaire
- **Définition** :

La référence de l'échantillon chez le commanditaire correspond à un identifiant unique attribué par le commanditaire de la demande à laquelle se rapporte l'échantillon.

Cette référence permet à un laboratoire recevant une demande d'analyses, d'effectuer le lien entre l'échantillon correspondant qui serait produit par un préleveur après que celui-ci ait reçu une demande de

prélèvements dans laquelle le même commanditaire a également précisé ce code de l'échantillon en question.

## VI.75.Référence de l'échantillon chez le laboratoire

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:RefEchantillonLabo>
- **Nom de l'Objet/Lien** : ECHANTILLON
- **Type de données** : Texte
- **Longueur maximale** : 100
- **Définition** :

Code unique attribué par le laboratoire afin de caractériser son échantillon.

## VI.76.Référence de l'échantillon chez le préleveur

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:RefEchantillonPrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : ECHANTILLON
- **Type de données** : Texte
- **Longueur maximale** : 100
- **Définition** :

Code unique attribué par le préleveur afin de caractériser son échantillon.

## VI.77.Référence du marché

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:ReferenceMarche>
- **Nom de l'Objet/Lien** : DEMANDE
- **Type de données** : Texte
- **Longueur maximale** : 50
- **Définition** :

La référence du marché permet au commanditaire d'indiquer, lors de la rédaction de sa demande, une référence en rapport avec son propre système de facturation, ceci à des fins de gestion.

Cet attribut pourra également être utile au prestataire, la référence du marché donnant à celui-ci une indication sur la finalité des prestations demandées.

## VI.78.Référence du prélèvement chez le préleveur

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:ReferencePrel>
- **Nom de l'Objet/Lien** : PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur maximale** : 100
- **Définition** :

La référence du prélèvement chez le préleveur est le code ou le libellé que le préleveur attribue à des fins de gestion au prélèvement réalisé.

## VI.79.Rendement de l'extraction

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:RdtExtraction>
- **Nom de l'Objet/Lien** : ANALYSE
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

Le rendement de l'extraction est exprimé en pourcentage, et correspond au rendement moyen spécifique d'une substance.

(exemple : pour un rendement de 90%, la valeur échangée sera 90)

Le rendement d'extraction est obtenu par comparaison de la pente de la droite d'étalonnage réalisée avec des solutions étalons (produit pur en solution dans un solvant) à la pente de la droite d'étalonnage réalisée à partir d'échantillons d'eau dopés (sur toute la gamme d'étalonnage) puis extraits et analysés comme des étalons.

Le rendement moyen spécifique  $A_i$  d'une substance  $i$  est déterminé en utilisant l'équation suivante:

$$A_i = (m_{ig} / m_i) / F_v$$

avec

$m_{ig}$  : pente de la courbe d'étalonnage réalisé avec les solutions aqueuses dopées et extraites (5 au minimum).

$m_i$  : pente de la courbe d'étalonnage.

$F_v$  : rapport du volume de solvant d'extraction au volume d'échantillon.

Un rendement constant est une exigence essentielle pour une bonne fidélité et exactitude du résultat analytique.

Des variations de ces valeurs indiquent des problèmes au niveau de certaines étapes de l'analyse.

Le rendement dépend du coefficient de partage et est caractéristique de chaque substance et des conditions de travail.

Un rendement d'extraction supérieur à 60% est considéré comme 'un bon rendement'.

## VI.80. Résultat de l'analyse

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:RsAna>
- **Nom de l'Objet/Lien** : ANALYSE
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

Le résultat de l'analyse est soit la valeur du résultat du paramètre quantitatif, soit le code de la valeur possible du paramètre qualitatif.

Le résultat du paramètre quantitatif est exprimé dans l'unité de mesure définie pour le paramètre mesuré avec 5 chiffres significatifs au maximum.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

## VI.81. Résultat de la mesure du paramètre environnemental

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:RsParEnv>
- **Nom de l'Objet/Lien** : MESURES DE PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

Le résultat de la mesure du paramètre environnemental est soit la valeur du résultat du paramètre quantitatif, soit le code de la valeur possible du paramètre qualitatif.

Le résultat du paramètre quantitatif est exprimé dans l'unité de mesure définie pour le paramètre mesuré avec 5 chiffres significatifs au maximum.

Les informations relatives aux résultats de mesures des conditions environnementales sont fournies par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

## VI.82.Résultat de référence

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:RefAna>
- **Nom de l'Objet/Lien** : ANALYSE
- **Type de données** : Texte
- **Longueur maximale** : 200
- **Définition** :

Pour éviter au cours des échanges de données, la dégradation de l'information liée au résultat (perte du nombre de chiffres significatifs, perte de la valeur originale...), le résultat de référence vise à conserver sous forme textuelle, trois informations : le résultat originel avec le nombre de chiffres significatifs, l'unité de mesure et l'expression de l'unité (la molécule, l'ion, l'atome...).

L'information de cet attribut doit être sous la forme :  
'Valeur Unité (Expression)'

Exemples :

- 50,0 mg/l (NO3)
- 2,5 10<sup>2</sup> µg/kg (Cu)
- 0,02 µg/l (CN)

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

## VI.83.Risque du produit de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:RisqueProduit>
- **Nom de l'Objet/Lien** : PRELEVEMENT
- **Type de données** : Caractère
- **Définition** :

Le risque du produit correspond à une zone textuelle libre, comportant des éléments et indications, mentionnés par le commanditaire de la demande, relatifs aux intérêts et enjeux liés au déroulement du prélèvement.

Au vu de ces indications, le préleveur est à même de prendre les dispositions et précautions nécessaires au bon déroulement du prélèvement.

A préciser toutefois qu'en aucun cas des échanges de données informatisées ne pourront se substituer à des contacts directs entre les acteurs mis en jeu, lorsqu'une situation remarquable présente de réels risques au sens propre du terme.

## VI.84.Type de demande

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:TypeDemande>
- **Nom de l'Objet/Lien** : DEMANDE
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 1
- **Définition** :

Le type de demande indique à l'aide de l'un des codes suivants la nature des prestations exigées par le commanditaire.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°295.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 295 ])** :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
1	PRELEVEMENTS	Demande de prélèvement(s)	Message qui lie un commanditaire et un prestataire (préleveur) chargé de réaliser un ou plusieurs échantillons et/ou des mesures de paramètres in situ et/ou des mesures de conditions environnementales.
2	ANALYSES	Demande d'analyse(s)	Message qui lie un commanditaire et un prestataire (laboratoire) chargé de réaliser une ou plusieurs analyses, ?? réaliser uniquement en laboratoire, sur un ou plusieurs échantillons ramenés par le commanditaire ou le préleveur.
3	MIXTE	Demande mixte	Message qui lie un commanditaire et un prestataire (ayant la double fonction préleveur et laboratoire) chargé de réaliser un ou plusieurs échantillons et/ou des mesures de paramètres in situ et/ou des mesures de conditions environnementales et de réaliser une ou plusieurs analyses sur un ensemble



## VI.85.Type de localisation de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:TypeLocalPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : LOCALISATION DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur maximale** : 10
- **Définition** :

Le type de localisation de prélèvement est une information optionnelle utilisée par certains référentiels de localisation de prélèvement.

Le type de localisation de prélèvement est défini selon un référentiel commun aux différents interlocuteurs. Par exemple, dans la thématique assainissement, ce type permet de préciser s'il s'agit d'un point de mesure situé en entrée station (A3) ou en sortie station (A4).

La liste des valeurs possibles varient selon les thématiques de l'eau:

Pour la thématique 'Assainissement', la liste est la suivante:

-----  
Code ! Mnémonique ! Libellé  
-----

1 ! En entrée ! Pt physique : En entrée  
2 ! Sur ! Pt physique : Sur  
3 ! En sortie ! Pt physique : En sortie  
4 ! By pass ! Pt physique : By pass  
5 ! Au Champ ! Pt physique : au champ  
-----

Pt physique : By pass :

-----  
Appareillage situé dans le by pass de l'ouvrage

Pt physique : En entrée :

-----  
Appareillage situé en entrée de l'ouvrage

Pt physique : En sortie :

-----  
Appareillage situé en sortie de l'ouvrage

Pt physique : Sur :

-----

Appareillage situé dans l'ouvrage

Pt physique : au champ :

-----

Point de mesure localisé dans une parcelle agricole donnée.

## VI.86.Type de projection altimétrique de la localisation de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:ProjAltiLocalPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : LOCALISATION DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 2
- **Définition** :

Cet attribut est un code à deux positions, qui indique le système de projection altimétrique utilisé pour exprimer les altitudes de la localisation de prélèvement.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°76.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 76 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	0	Système altimétrique inconnu	
1	Bourdeloue 1857	Bourdeloue 1857	Code EDIGEO : BOURD
2	2	Nivellement Général de la France 1884	Code EDIGEO : NGF84
3	IGN 1969	IGN 1969	Code EDIGEO : IGN69
4	4	Nivellement Général de la Corse	Code EDIGEO : NGC48
5	IGN 1978 (Corse)	IGN 1978 (Corse)	Code EDIGEO : IGN78C
6	IGN 1958 (Réunion)	IGN 1958 (Réunion)	Code EDIGEO : REUN58
7	IGN 1989 (Réunion)	IGN 1989 (Réunion)	Code EDIGEO :REUN89

8	IGN 1955 (Martinique)	IGN 1955 (Martinique)	Code EDIGEO : MART55
9	IGN 1987 (Martinique)	IGN 1987 (Martinique)	Code EDIGEO : MART87
10	IGN 1951 (Guadeloupe)	IGN 1951 (Guadeloupe)	Code EDIGEO : GUAD51
11	IGN 1988 (Guadeloupe)	IGN 1988 (Guadeloupe)	Code EDIGEO : GUAD88
12	12	IGN 1988 (GuadeloupeCode Les Saintes)	EDIGEO : GUAD88LS
13	13	IGN 1988 (GuadeloupeCode Marie Galante)	EDIGEO : GUAD88MG
14	14	IGN 1988 (Guadeloupe StCode Martin)	EDIGEO : GUAD88SM
15	15	IGN 1988 (Guadeloupe StCode Barthelemy)	EDIGEO : GUAD88SB
16	IGN 1942 (Guyane)	IGN 1942 (Guyane)	Code EDIGEO : GUYA42
17	17	Niv. Général de la GuyaneCode 1977	EDIGEO : GUYA77
18	IGN 1950 (Mayotte)	IGN 1950 (Mayotte)	Code EDIGEO : MAYO50
19	Equipe 1979 (Mayotte)	Equipe 1979 (Mayotte)	Code EDIGEO : MAYO79
20	20	Danger 1950 (St Pierre etCode Miquelon)	EDIGEO : STPM50
21	21	NGNC 1969 (Nelle Calédonie)	
22	22	IGN 1984 (Wallis et Futuna)	
23	SHOM 1953 (Mayotte)	SHOM 1953 (Mayotte)	
24	24	Tahiti IGN 1966 (Polynésie)	
25	SHOM 1981 (Iles Loyaut??)	SHOM 1981 (Iles Loyauté)	
26	SHOM 1976 (Iles Loyauté)	SHOM 1976 (Iles Loyauté)	
27	SHOM 1970 (Iles Loyauté)	SHOM 1970 (Iles Loyauté)	
28	IGN 1962 (Iles Kerguelen)	IGN 1962 (Iles Kerguelen)	
29	EPF 1952 (Terre Adélie)	EPF 1952 (Terre Adélie)	
30	30	SHOM 1977 (Ile du canal du Mozambique)	
31	TN	Système local - hauteur relative	

## VI.87.Type de projection altimétrique de la station de prélèvement

- **Nom de balise XML :** <sa\_lab:ProjectAltiStationPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien :** STATION DE PRELEVEMENT
- **Type de données :** Texte
- **Longueur :** 2
- **Définition :**

Cet attribut est un code à deux positions, qui indique le système de projection altimétrique utilisé pour exprimer les altitudes de la station de prélèvement.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°76.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 76 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	0	Système altimétrique inconnu	
1	Bourdeloue 1857	Bourdeloue 1857	Code EDIGEO : BOURD
2	2	Nivellement Général de la France 1884	Code EDIGEO : NGF84
3	IGN 1969	IGN 1969	Code EDIGEO : IGN69
4	4	Nivellement Général de la Corse	Code EDIGEO : NGC48
5	IGN 1978 (Corse)	IGN 1978 (Corse)	Code EDIGEO : IGN78C
6	IGN 1958 (Réunion)	IGN 1958 (Réunion)	Code EDIGEO : REUN58
7	IGN 1989 (Réunion)	IGN 1989 (Réunion)	Code EDIGEO :REUN89
8	IGN 1955 (Martinique)	IGN 1955 (Martinique)	Code EDIGEO : MART55
9	IGN 1987 (Martinique)	IGN 1987 (Martinique)	Code EDIGEO : MART87
10	IGN 1951 (Guadeloupe)	IGN 1951 (Guadeloupe)	Code EDIGEO : GUAD51
11	IGN 1988 (Guadeloupe)	IGN 1988 (Guadeloupe)	Code EDIGEO : GUAD88
12	12	IGN 1988 (Guadeloupe) Les Saintes)	Code EDIGEO : GUAD88LS
13	13	IGN 1988 (Guadeloupe) Marie Galante)	Code EDIGEO : GUAD88MG
14	14	IGN 1988 (Guadeloupe St Martin)	Code EDIGEO : GUAD88SM
15	15	IGN 1988 (Guadeloupe St Barthelemy)	Code EDIGEO : GUAD88SB
16	IGN 1942 (Guyane)	IGN 1942 (Guyane)	Code EDIGEO : GUYA42
17	17	Niv. Général de la Guyane 1977	Code EDIGEO : GUYA77
18	IGN 1950 (Mayotte)	IGN 1950 (Mayotte)	Code EDIGEO : MAYO50
19	Equipe 1979 (Mayotte)	Equipe 1979 (Mayotte)	Code EDIGEO : MAYO79
20	20	Danger 1950 (St Pierre et Miquelon)	Code EDIGEO : STPM50
21	21	NGNC 1969 (Nelle	

		Calédonie)
22	22	IGN 1984 (Wallis et Futuna)
23	SHOM 1953 (Mayotte)	SHOM 1953 (Mayotte)
24	24	Tahiti IGN 1966 (Polynésie)
25	SHOM 1981 (Iles Loyauté?)	SHOM 1981 (Iles Loyauté)
26	SHOM 1976 (Iles Loyauté)	SHOM 1976 (Iles Loyauté)
27	SHOM 1970 (Iles Loyauté)	SHOM 1970 (Iles Loyauté)
28	IGN 1962 (Iles Kerguelen)	IGN 1962 (Iles Kerguelen)
29	EPF 1952 (Terre Adélie)	EPF 1952 (Terre Adélie)
30	30	SHOM 1977 (Ile du canal du Mozambique)
31	TN	Système local - hauteur relative

## VI.88.Type de station de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:TypeStationPrelevement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : STATION DE PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 10
- **Définition** :

Cet attribut permet d'indiquer la nature ou la fonction se rapportant à la station de prélèvement. La liste des valeurs possibles varie selon les thématiques de l'eau.

Les deux principales listes de valeurs possibles sont :

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°731.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 731 ])** :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
CAP	CAP	CAPTAGE	
MCA	MCA	MELANGE DE CAPTAGE	
TTP	TTP	UNITE DE TRAITEMENT PRODUCTION	
UDI	UDI	UNITE DE DISTRIBUTION	
4	STEU	STATION DE TRAITEMENT D'EAUX	

		USEES
3	SCL	SYSTEME DE COLLECTE
2	STI	SITE D'ACTIVITES

## VI.89. Usage du produit de prélèvement

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:UsageProduit>
- **Nom de l'Objet/Lien** : PRELEVEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Longueur** : 2
- **Définition** :

L'usage du produit correspond à la finalité, l'utilité qui est attribuée au composant sur lequel porte l'investigation, étroitement corrélée aux activités humaines qui s'y rapportent. Cette information peut aussi s'avérer utile à échanger pour le laboratoire d'analyses, pour appliquer une différenciation tarifaire sur les analyses réalisées par la suite du prélèvement. (le taux de TVA n'est pas le même suivant l'usage du produit de prélèvement)

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°329.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 329 ] ) :**

Code	Mnémorique	Libellé	Définition
1	THERMALISME	THERMALISME	Eau minérale naturelle, autorisée sur le plan réglementaire à être utilisée en établissement thermal, en embouteillage, ou en buvette.
2	BAIGNADE	BAIGNADE	Zone d'eau douce ou d'eau de mer dans laquelle des activités de bain ou de natation sont pratiquées.
3	CONSOMMATION HUMAINE	CONSOMMATION HUMAINE	Eau destinée à la consommation humaine (distribution, embouteillage), à l'exclusion des eaux minérales naturelles.

4	CONSOMMATION ANIMALE	CONSOMMATION ANIMALE	Eau destinée à la consommation animale.
5	INDUSTRIE	INDUSTRIE	Eau utilisée pour un procédé industriel ou au cours de celui-ci.
6	ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT	Eau destinée ou raccordée à un réseau d'évacuation et de traitements d'épuration.
7	AGRICOLE	AGRICOLE	Eau utilisée au cours d'une technique agricole (irrigation essentiellement)
8	PISCINE	PISCINE	Eau utilisée pour des activités de bain ou de natation, au sein d'un établissement ou d'une partie d'un établissement comportant un ou plusieurs bassins artificiels. (à l'exclusion des piscines thermales ou à usage de réadaptation fonctionnelle).

## VI.90.Valeur du commémoratif

- **Nom de balise XML :** <sa\_lab:ValCommémoratif>
- **Nom de l'Objet/Lien :** COMMEMORATIF
- **Type de données :** Caractère
- **Définition :**

Un commémoratif peut prendre une infinité de valeurs ou bien une valeur comprise dans une liste de choix possible faisant l'objet d'une nomenclature.

## VI.91.Volume filtré

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:VolumeFiltre>
- **Nom de l'Objet/Lien** : ANALYSE
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

Le volume filtré, exprimé en litre, désigne le volume du support qui a été réellement filtré pour un dénombrement de micro-organismes (ex :légiennes). Par exemple, pour un résultat exprimé en N/250mL, le volume réellement filtré est 270mL. Cette information peut s'avérer utile lors de l'interprétation d'un résultat d'analyse.

## VI.92.Zone verticale prospectée

- **Nom de balise XML** : <sa\_lab:ZoneVerticaleProspectee>
- **Nom de l'Objet/Lien** : PRELEVEMENT
- **Type de données** : Caractère
- **Définition** :

La zone verticale prospectée indique la zone où a été effectuée le prélèvement physico-chimique selon la nomenclature administrée par le Sandre. Cette information peut être complétée par une profondeur exacte indiquée dans l'information 'Profondeur du prélèvement'.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature Sandre n°430.

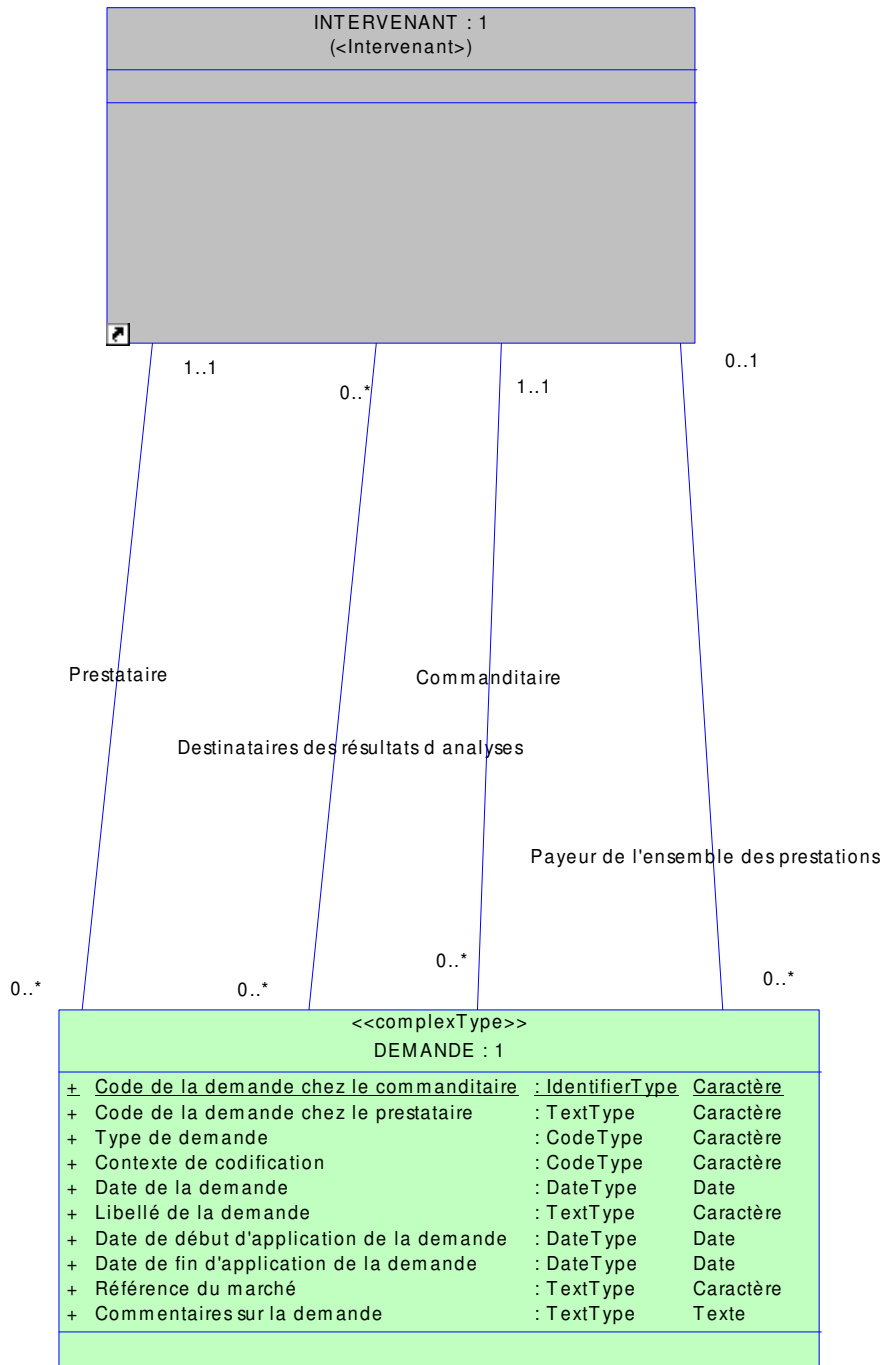
- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [ 430 ] ) :**

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Inconnu	Inconnu	
1	Zone euphotique	Zone euphotique	Zone d'un plan d'eau s'étendant depuis la surface jusqu'à une profondeur égale à 2,5 fois la transparence mesurée au disque de Secchi.
2	Hypolimnion	Hypolimnion	Couche d'eau qui, dans une masse d'eau stratifiée, est située sous le thermocline. Source norme T 90-501.
3	Thermocline	Thermocline	Zone intermédiaire d'un plan d'eau, en dessous de la couche superficielle et dans laquelle on observe un fort gradient vertical de la température. L'information « profondeur ?? permet facultativement de préciser la profondeur de la thermocline.
4	Prélèvement intégré	Prélèvement intégré	Prélèvement moyen à fins d'analyses, représentatif d'une zone précise d'un plan d'eau (thermocline ou colonne d'eau totale). Il est obtenu soit directement par des dispositifs intégrateurs (par exemple : bouteille "Pelletier") soit indirectement par mélange à proportions



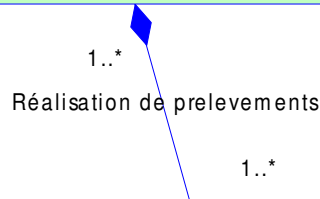
			égales de 5 prélèvements ponctuels équidistants dans la zone considérée. Aucune profondeur ne doit être indiquée.
5	Prélèvement de fond	Prélèvement de fond	Prélèvement réalisé au niveau du fond du plan d'eau. L'information « profondeur » permet facultativement de préciser la profondeur du fond.
6	Prélèvement ponctuel	Prélèvement ponctuel	Il s'agit d'un prélèvement ponctuel à fins de profondeur d'analyses, effectué à une profondeur quelconque. Il est recommandé de préciser dans l'information « profondeur » la profondeur du prélèvement.
7	Prélèvement intégré	Prélèvement intégré	Prélèvement moyen réalisé à plusieurs profondeurs du plan d'eau ET dans plusieurs lieux de prélèvement. Aucune profondeur ne doit être indiquée.
8	Epilimnion	Epilimnion	Strate thermique supérieure de l'eau d'un plan d'eau. Couche superficielle, chaude, où les courants produits par le vent en surface peuvent librement se mouvoir et où le gradient de température est faible quoique variable. Partie d'un biotope limnique (lac, par exemple) constituée par la couche superficielle des eaux située au dessus de la thermocline.

# VII. DIAGRAMME DE CLASSES (UML)



Modèle orienté objet	
Modèle : Laboratoires Commanditaires	
Package :	
Diagramme : Diagramme_1	
Auteur : SANDRE	Date: 29/03/2013
Version: 1.1	

<<complexType>> DEMANDE : 2		
+ <u>Code de la demande chez le commanditaire</u>	: IdentifierType	Caractère
+ Code de la demande chez le prestataire	: TextType	Caractère
+ Type de demande	: CodeType	Caractère
+ Contexte de codification	: CodeType	Caractère
+ Date de la demande	: DateType	Date
+ Libellé de la demande	: TextType	Caractère
+ Date de début d'application de la demande	: DateType	Date
+ Date de fin d'application de la demande	: DateType	Date
+ Référence du marché	: TextType	Caractère
+ Commentaires sur la demande	: TextType	Texte



<<complexType>> PRELEVEMENT : 2		
+ <u>Code du prélèvement</u>	: IdentifierType	Caractère
+ Numéro d'ordre du prélèvement	: TextType	Caractère
+ Référence du prélèvement chez le preleveur	: TextType	Caractère
+ Date du prélèvement	: DateType	Date
+ Délai de réalisation du prélèvement	: NumericType	Numérique
+ Heure du prélèvement	: TimeType	Heure
+ Durée du prélèvement	: TextType	Caractère
+ Localisation exacte du prélèvement	: TextType	Caractère
+ Conformité du prélèvement	: CodeType	Caractère
+ Accréditation du prélèvement	: CodeType	Caractère
- Prélèvement réalisé	: IndicatorType	<Aucun>
- Agrément du prélèvement	: IndicatorType	<Aucun>
+ Prélèvement sous réserve	: CodeType	Caractère
+ Commentaires sur le prélèvement	: TextType	Texte
+ Risque du produit de prélèvement	: TextType	Texte
+ Usage du produit de prélèvement	: CodeType	Caractère
+ Nature du produit de prélèvement	: CodeType	Caractère
+ Norme appliquée au produit de prélèvement	: CodeType	Caractère
+ Finalité du prélèvement	: CodeType[]	Caractère
- Zone verticale prospectée	: CodeType	<Aucun>
- Profondeur du prélèvement	: NumericType	<Aucun>
+ Coordonnée X du prélèvement	: NumericType	Numérique
+ Coordonnée Y du prélèvement	: NumericType	Numérique
+ Projection des coordonnées du prélèvement	: CodeType	Caractère

Modèle orienté objet	
Modèle : Laboratoires Commanditaires	
Package :	
Diagramme : Diagramme_1	
Auteur : SANDRE	Date: 29/03/2013
Version: 1.1	

<<complexType>> STATION DE PRELEVEMENT : 1		
+ <u>Code de la station de prélèvement</u>	: IdentifierType	Caractère
+ <u>Origine du code de la station de prélèvement</u>	: CodeType	Caractère
+ Type de station de prélèvement	: CodeType	Caractère
+ Libellé de la station de prélèvement	: TextType	Caractère
+ Adresse de la station de prélèvement	: TextType	Texte
+ Coordonnée X de la station de prélèvement	: NumericType	Numérique
+ Coordonnée Y de la station de prélèvement	: NumericType	Numérique
+ Projection des coordonnées de la station de prélèvement	: CodeType	Caractère
+ Altitude Z de la station de prélèvement	: NumericType	Numérique
+ Type de projection altimétrique de la station de prélèvement	: CodeType	Caractère

1..1  
Réalisation sur une station de prélèvement

0..\*

<<complexType>> PRELEVEMENT : 3		
+ <u>Code du prélèvement</u>	: IdentifierType	Caractère
+ Numéro d'ordre du prélèvement	: TextType	Caractère
+ Référence du prélèvement chez le préleveur	: TextType	Caractère
+ Date du prélèvement	: DateType	Date
+ Délai de réalisation du prélèvement	: NumericType	Numérique
+ Heure du prélèvement	: TimeType	Heure
+ Durée du prélèvement	: TextType	Caractère
+ Localisation exacte du prélèvement	: TextType	Caractère
+ Conformité du prélèvement	: CodeType	Caractère
+ Accréditation du prélèvement	: CodeType	Caractère
- Prélèvement réalisé	: IndicatorType	<Aucun>
- Agrément du prélèvement	: IndicatorType	<Aucun>
+ Prélèvement sous réserve	: CodeType	Caractère
+ Commentaires sur le prélèvement	: TextType	Texte
+ Risque du produit de prélèvement	: TextType	Texte
+ Usage du produit de prélèvement	: CodeType	Caractère
+ Nature du produit de prélèvement	: CodeType	Caractère
+ Norme appliquée au produit de prélèvement	: CodeType	Caractère
+ Finalité du prélèvement	: CodeType[]	Caractère
- Zone verticale prospectée	: CodeType	<Aucun>
- Profondeur du prélèvement	: NumericType	<Aucun>
+ Coordonnée X du prélèvement	: NumericType	Numérique
+ Coordonnée Y du prélèvement	: NumericType	Numérique
+ Projection des coordonnées du prélèvement	: CodeType	Caractère

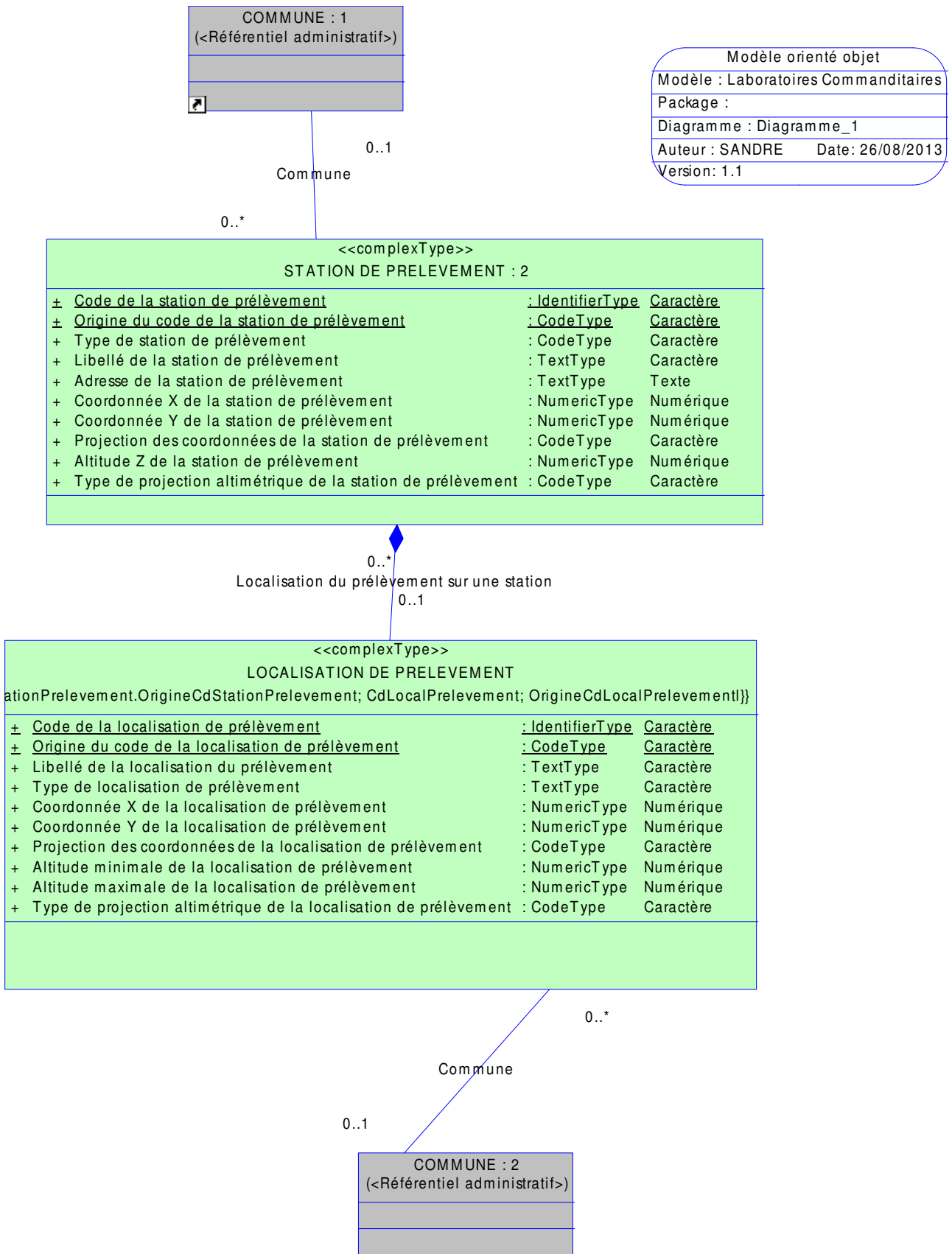
0..\*

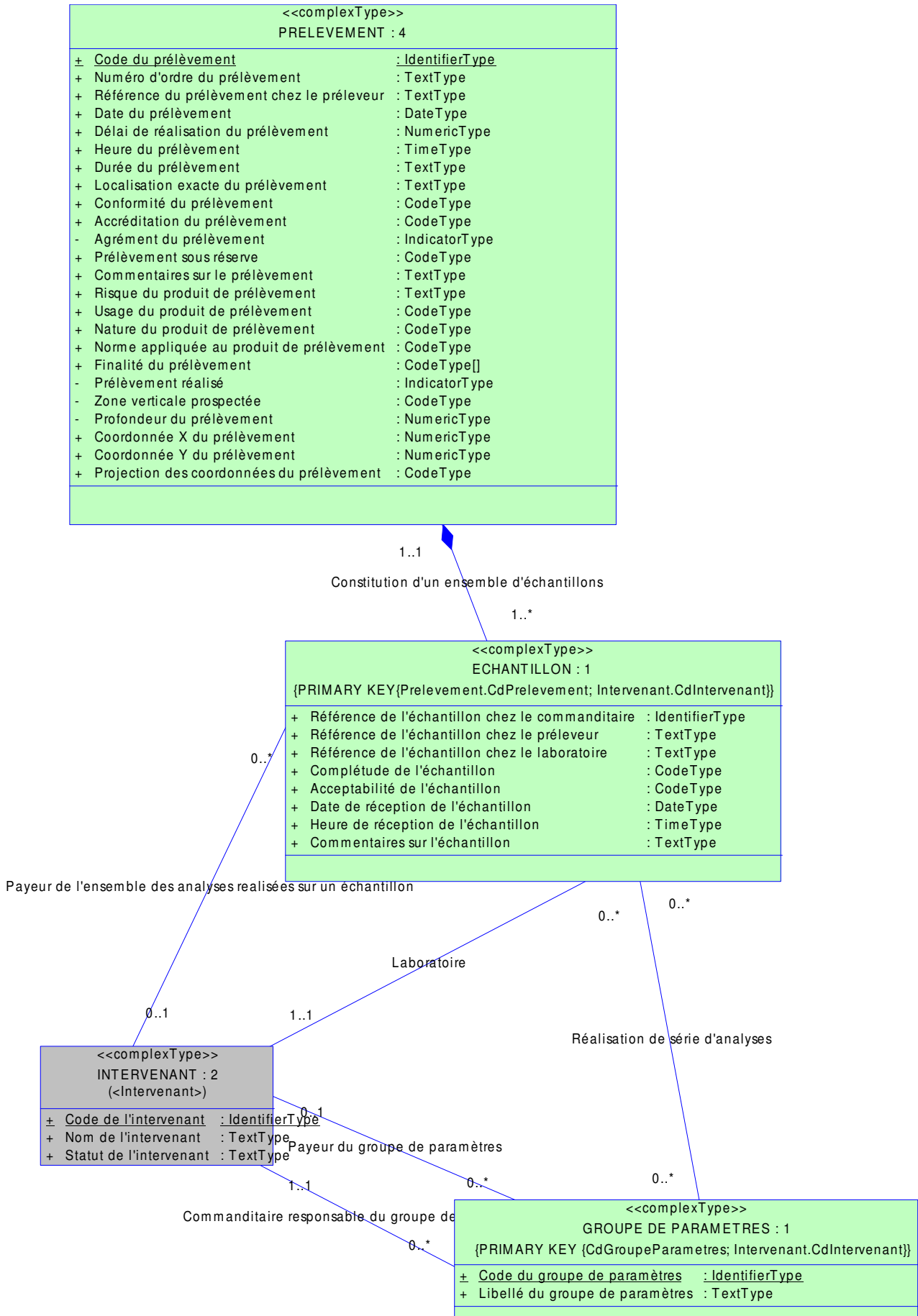
Support sur lequel s'effectue le prélèvement

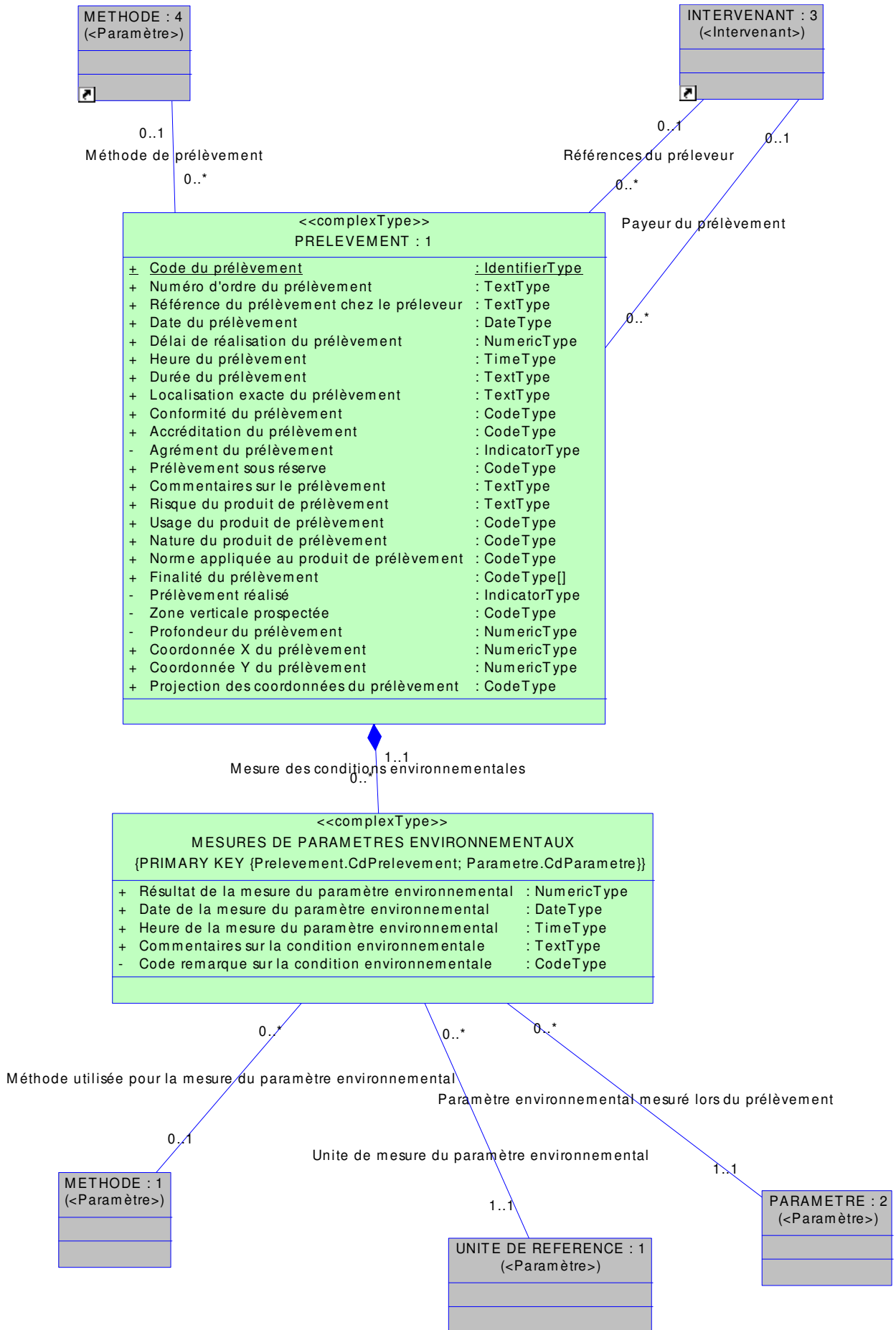
1..1

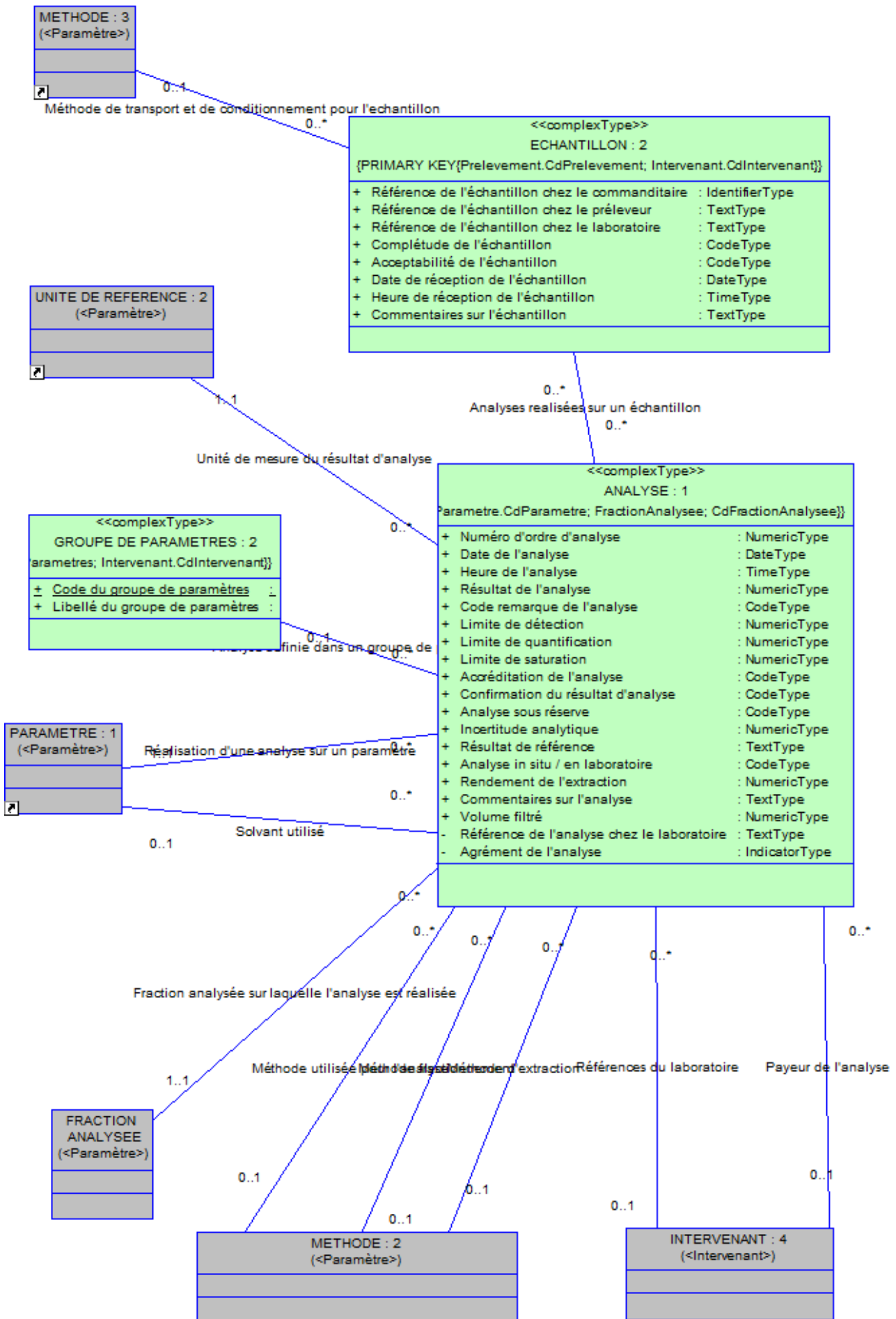
SUPPORT (<Paramètre>)

Modèle orienté objet	
Modèle : Laboratoires Commanditaires	
Package :	
Diagramme : Diagramme_1	
Auteur : SANDRE	Date: 29/03/2013
Version: 1.1	

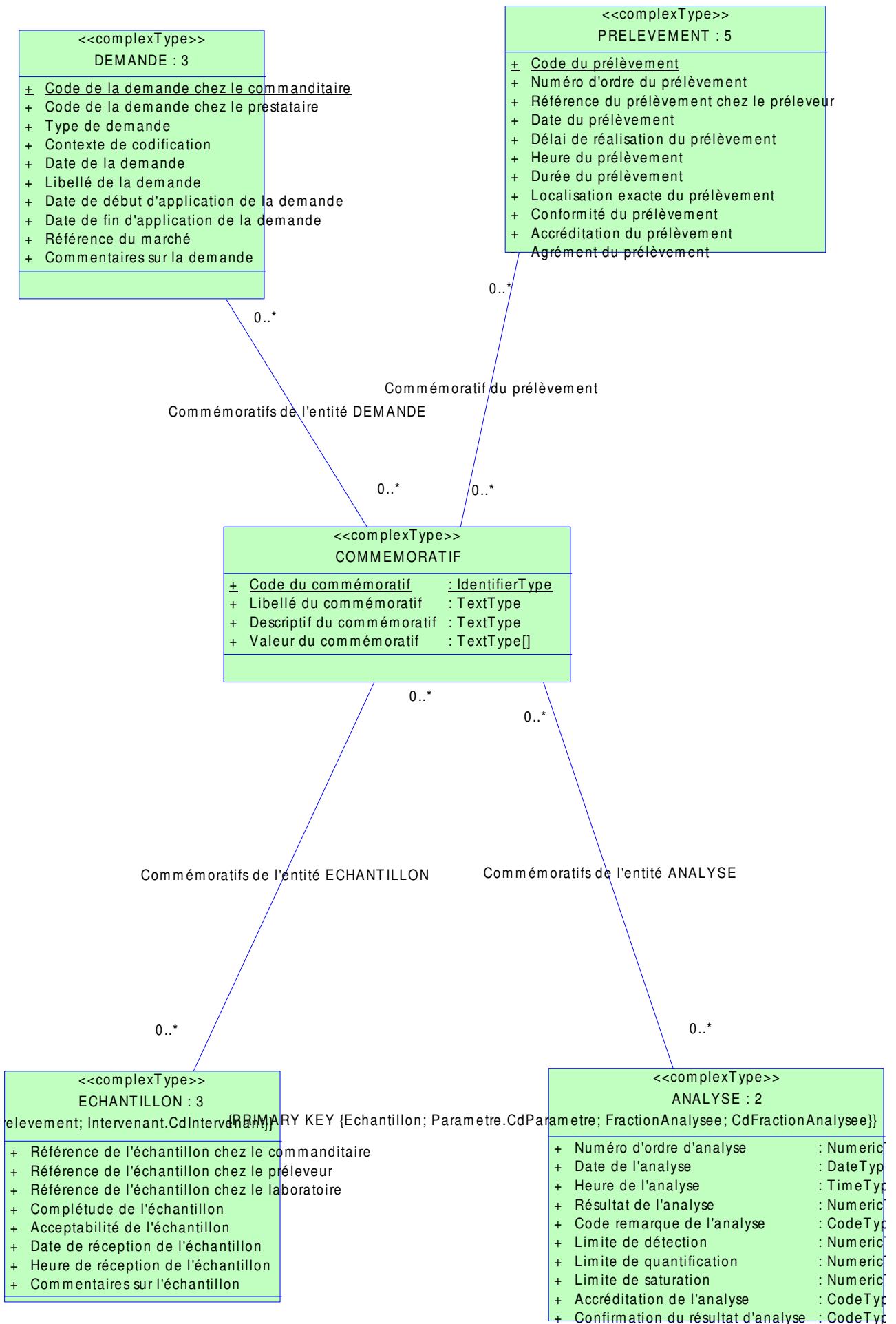












# VIII. TABLE DES MATIÈRES

<b>I. AVANT PROPOS.....</b>	<b>4</b>
<b>I.1. LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'EAU.....</b>	<b>4</b>
<b>I.2. LE SANDRE.....</b>	<b>5</b>
<i>I.2.1. Les dictionnaires de données .....</i>	<i>5</i>
<i>I.2.2. Les listes de référence (i.e. Jeux de données de référence).....</i>	<i>5</i>
<i>I.2.3. Les formats d'échange informatiques.....</i>	<i>6</i>
<i>I.2.4. Les scénarios d'échanges.....</i>	<i>6</i>
<i>I.2.5. Les services d'échanges.....</i>	<i>6</i>
<i>I.2.6. Organisation du Sandre.....</i>	<i>6</i>
<b>I.3. NOTATIONS DANS LE DOCUMENT.....</b>	<b>7</b>
<i>I.3.1. Termes de référence.....</i>	<i>7</i>
<i>I.3.2. Gestion des versions.....</i>	<i>7</i>
<b>II. INTRODUCTION.....</b>	<b>8</b>
<b>III. CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES.....</b>	<b>9</b>
<b>III.1. DESCRIPTION DES CONCEPTS.....</b>	<b>9</b>
<b>III.2. DESCRIPTION DES INFORMATIONS.....</b>	<b>9</b>
<i>III.2.1. Identifiant de l'attribut.....</i>	<i>10</i>
<i>III.2.2. Nom de balise XML d'un attribut.....</i>	<i>10</i>
<i>III.2.3. Nature de l'attribut.....</i>	<i>10</i>
<i>III.2.4. Formats de données des attributs.....</i>	<i>10</i>
<i>III.2.5. Liste de valeurs possibles pour un attribut.....</i>	<i>12</i>
<i>III.2.6. Responsable.....</i>	<i>12</i>
<i>III.2.7. Précision absolue.....</i>	<i>12</i>
<i>III.2.8. Précision relative .....</i>	<i>13</i>
<i>III.2.9. Longueur impérative.....</i>	<i>14</i>
<i>III.2.10. Majuscule / Minuscule.....</i>	<i>14</i>
<i>III.2.11. Accentué.....</i>	<i>14</i>
<i>III.2.12. Origine temporelle.....</i>	<i>14</i>
<i>III.2.13. Nombre décimal.....</i>	<i>14</i>
<i>III.2.14. Valeurs négatives.....</i>	<i>14</i>
<i>III.2.15. Borne inférieure de l'ensemble des valeurs.....</i>	<i>15</i>
<i>III.2.16. Borne supérieure de l'ensemble des valeurs.....</i>	<i>15</i>
<i>III.2.17. Pas de progression.....</i>	<i>15</i>
<i>III.2.18. Unité de mesure.....</i>	<i>15</i>
<i>III.2.19. Expression régulière.....</i>	<i>15</i>
<b>III.3. FORMALISME DES MODÈLES ORIENTÉS OBJETS.....</b>	<b>16</b>

<b>III.4. REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE D'UNE ENTITÉ.....</b>	<b>19</b>
<b>IV.GESTION DES CODES DE REFERENCE.....</b>	<b>20</b>
<b>V.DICTIONNAIRE DES ENTITES .....</b>	<b>21</b>
<b>V.1.ANALYSE.....</b>	<b>21</b>
<b>V.2.COMMEMORATIF.....</b>	<b>22</b>
<b>V.3.DEMANDE.....</b>	<b>23</b>
<b>V.4.ECHANTILLON.....</b>	<b>24</b>
<b>V.5.GROUPE DE PARAMETRES.....</b>	<b>25</b>
<b>V.6.LOCALISATION DE PRELEVEMENT.....</b>	<b>26</b>
<b>V.7.MESURES DE PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX.....</b>	<b>27</b>
<b>V.8.PRELEVEMENT.....</b>	<b>28</b>
<b>V.9.STATION DE PRELEVEMENT.....</b>	<b>29</b>
<b>V.10.SUPPORT.....</b>	<b>31</b>
<b>V.11.INTERVENANT.....</b>	<b>31</b>
<b>V.12.PARAMETRE.....</b>	<b>32</b>
<b>V.13.METHODE.....</b>	<b>33</b>
<b>V.14.COMMUNE.....</b>	<b>35</b>
<b>V.15.FRACTION ANALYSEE.....</b>	<b>35</b>
<b>V.16.UNITE DE REFERENCE.....</b>	<b>36</b>
<b>VI.DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS.....</b>	<b>37</b>
<b>VI.1.ACCEPTABILITÉ DE L'ÉCHANTILLON.....</b>	<b>37</b>
<b>VI.2.ACCRÉDITATION DE L'ANALYSE.....</b>	<b>38</b>
<b>VI.3.ACCRÉDITATION DU PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>39</b>
<b>VI.4.ADRESSE DE LA STATION DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>40</b>
<b>VI.5.AGRÉMENT DE L'ANALYSE.....</b>	<b>40</b>
<b>VI.6.AGRÉMENT DU PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>40</b>

<b>VI.7.ALTITUDE MAXIMALE DE LA LOCALISATION DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>41</b>
<b>VI.8.ALTITUDE MINIMALE DE LA LOCALISATION DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>41</b>
<b>VI.9.ALTITUDE Z DE LA STATION DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>41</b>
<b>VI.10.ANALYSE IN SITU / EN LABORATOIRE.....</b>	<b>42</b>
<b>VI.11.ANALYSE SOUS RÉSERVE.....</b>	<b>43</b>
<b>VI.12.CODE DE LA DEMANDE CHEZ LE COMMANDITAIRE.....</b>	<b>44</b>
<b>VI.13.CODE DE LA DEMANDE CHEZ LE PRESTATAIRE.....</b>	<b>44</b>
<b>VI.14.CODE DE LA LOCALISATION DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>44</b>
<b>VI.15.CODE DE LA STATION DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>45</b>
<b>VI.16.CODE DU COMMÉMORATIF.....</b>	<b>45</b>
<b>VI.17.CODE DU GROUPE DE PARAMÈTRES.....</b>	<b>45</b>
<b>VI.18.CODE DU PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>46</b>
<b>VI.19.CODE REMARQUE DE L'ANALYSE.....</b>	<b>46</b>
<b>VI.20.CODE REMARQUE SUR LA CONDITION ENVIRONNEMENTALE.....</b>	<b>49</b>
<b>VI.21.COMMENTAIRES SUR L'ANALYSE.....</b>	<b>52</b>
<b>VI.22.COMMENTAIRES SUR L'ÉCHANTILLON.....</b>	<b>53</b>
<b>VI.23.COMMENTAIRES SUR LA CONDITION ENVIRONNEMENTALE.....</b>	<b>53</b>
<b>VI.24.COMMENTAIRES SUR LA DEMANDE.....</b>	<b>53</b>
<b>VI.25.COMMENTAIRES SUR LE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>54</b>
<b>VI.26.COMPLÉTUDE DE L'ÉCHANTILLON.....</b>	<b>54</b>
<b>VI.27.CONFIRMATION DU RÉSULTAT D'ANALYSE.....</b>	<b>55</b>
<b>VI.28.CONFORMITÉ DU PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>56</b>
<b>VI.29.CONTEXTE DE CODIFICATION.....</b>	<b>57</b>
<b>VI.30.COORDONNÉE X DE LA LOCALISATION DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>59</b>
<b>VI.31.COORDONNÉE X DE LA STATION DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>59</b>
<b>VI.32.COORDONNÉE X DU PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>59</b>

VI.33.COORDONNÉE Y DE LA LOCALISATION DE PRÉLÈVEMENT.....	60
VI.34.COORDONNÉE Y DE LA STATION DE PRÉLÈVEMENT.....	60
VI.35.COORDONNÉE Y DU PRÉLÈVEMENT.....	60
VI.36.DATE DE DÉBUT D'APPLICATION DE LA DEMANDE.....	60
VI.37.DATE DE FIN D'APPLICATION DE LA DEMANDE.....	61
VI.38.DATE DE L'ANALYSE.....	61
VI.39.DATE DE LA DEMANDE.....	62
VI.40.DATE DE LA MESURE DU PARAMÈTRE ENVIRONNEMENTAL.....	62
VI.41.DATE DE RÉCEPTION DE L'ÉCHANTILLON.....	62
VI.42.DATE DU PRÉLÈVEMENT.....	62
VI.43.DÉLAI DE RÉALISATION DU PRÉLÈVEMENT.....	63
VI.44.DEScriptif DU COMMÉMORATIF.....	63
VI.45.DURÉE DU PRÉLÈVEMENT.....	63
VI.46.FINALITÉ DU PRÉLÈVEMENT.....	64
VI.47.HEURE DE L'ANALYSE.....	70
VI.48.HEURE DE LA MESURE DU PARAMÈTRE ENVIRONNEMENTAL.....	70
VI.49.HEURE DE RÉCEPTION DE L'ÉCHANTILLON.....	70
VI.50.HEURE DU PRÉLÈVEMENT.....	71
VI.51.INCERTITUDE ANALYTIQUE.....	71
VI.52.LIBELLÉ DE LA DEMANDE.....	71
VI.53.LIBELLÉ DE LA LOCALISATION DU PRÉLÈVEMENT.....	72
VI.54.LIBELLÉ DE LA STATION DE PRÉLÈVEMENT.....	72
VI.55.LIBELLÉ DU COMMÉMORATIF.....	72
VI.56.LIBELLÉ DU GROUPE DE PARAMÈTRES.....	72
VI.57.LIMITE DE DÉTECTION.....	73
VI.58.LIMITE DE QUANTIFICATION.....	73

<b>VI.59.LIMITE DE SATURATION.....</b>	<b>73</b>
<b>VI.60.LOCALISATION EXACTE DU PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>74</b>
<b>VI.61.NATURE DU PRODUIT DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>74</b>
<b>VI.62.NORME APPLIQUÉE AU PRODUIT DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>77</b>
<b>VI.63.NUMÉRO D'ORDRE D'ANALYSE.....</b>	<b>80</b>
<b>VI.64.NUMÉRO D'ORDRE DU PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>80</b>
<b>VI.65.ORIGINE DU CODE DE LA LOCALISATION DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>80</b>
<b>VI.66.ORIGINE DU CODE DE LA STATION DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>81</b>
<b>VI.67.PRÉLÈVEMENT RÉALISÉ.....</b>	<b>82</b>
<b>VI.68.PRÉLÈVEMENT SOUS RÉSERVE.....</b>	<b>83</b>
<b>VI.69.PROFONDEUR DU PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>83</b>
<b>VI.70.PROJECTION DES COORDONNÉES DE LA LOCALISATION DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>83</b>
<b>VI.71.PROJECTION DES COORDONNÉES DE LA STATION DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>86</b>
<b>VI.72.PROJECTION DES COORDONNÉES DU PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>88</b>
<b>VI.73.RÉFÉRENCE DE L'ANALYSE CHEZ LE LABORATOIRE.....</b>	<b>91</b>
<b>VI.74.RÉFÉRENCE DE L'ÉCHANTILLON CHEZ LE COMMANDITAIRE.....</b>	<b>91</b>
<b>VI.75.RÉFÉRENCE DE L'ÉCHANTILLON CHEZ LE LABORATOIRE.....</b>	<b>92</b>
<b>VI.76.RÉFÉRENCE DE L'ÉCHANTILLON CHEZ LE PRÉLEVEUR.....</b>	<b>92</b>
<b>VI.77.RÉFÉRENCE DU MARCHÉ.....</b>	<b>92</b>
<b>VI.78.RÉFÉRENCE DU PRÉLÈVEMENT CHEZ LE PRÉLEVEUR.....</b>	<b>93</b>
<b>VI.79.RENDEMENT DE L'EXTRACTION.....</b>	<b>93</b>
<b>VI.80.RÉSULTAT DE L'ANALYSE.....</b>	<b>94</b>
<b>VI.81.RÉSULTAT DE LA MESURE DU PARAMÈTRE ENVIRONNEMENTAL.....</b>	<b>94</b>
<b>VI.82.RÉSULTAT DE RÉFÉRENCE.....</b>	<b>95</b>
<b>VI.83.RISQUE DU PRODUIT DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>95</b>
<b>VI.84.TYPE DE DEMANDE.....</b>	<b>96</b>

<b>VI.85.TYPE DE LOCALISATION DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>97</b>
<b>VI.86.TYPE DE PROJECTION ALTIMÉTRIQUE DE LA LOCALISATION DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>98</b>
<b>VI.87.TYPE DE PROJECTION ALTIMÉTRIQUE DE LA STATION DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>99</b>
<b>VI.88.TYPE DE STATION DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>101</b>
<b>VI.89.USAGE DU PRODUIT DE PRÉLÈVEMENT.....</b>	<b>102</b>
<b>VI.90.VALEUR DU COMMÉMORATIF.....</b>	<b>103</b>
<b>VI.91.VOLUME FILTRÉ.....</b>	<b>103</b>
<b>VI.92.ZONE VERTICALE PROSPECTÉE.....</b>	<b>104</b>
<b>VII.DIAGRAMME DE CLASSES (UML).....</b>	<b>106</b>
<b>VIII.TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>114</b>